

**Pouvoir féminin à la cour de Louis XV**

Par

Emmanuelle Goulet

Thèse présentée à la Faculté des arts à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention de la  
maîtrise en histoire

Université d'Ottawa

© Emmanuelle Goulet, Ottawa, Canada, 2020

## RÉSUMÉ

### Pouvoir féminin à la cour de Louis XV

Emmanuelle Goulet  
Université d'Ottawa, 2020

Directrice de recherche  
Sylvie Perrier

Cette thèse analyse le pouvoir social des femmes de la haute aristocratie à la cour de Louis XV (1723-1774). La société de cour, telle que théorisée par le sociologue Norbert Elias, était formée d'une multitude de réseaux de courtisans dans lesquels les femmes jouaient des rôles essentiels. Ne pouvant exercer le pouvoir politique au même titre que les hommes, ces femmes avaient tout de même une capacité d'agir (agency) au sein de la cour. Elles développèrent des stratégies utilisant leur pouvoir social, soit leur capacité d'intervenir dans les relations sociales de la cour, pour consolider et favoriser leur mobilité sociale et celle des membres de leur réseau. Ces stratégies furent étudiées par l'entremise des mémoires de cinq femmes ayant fréquenté la cour et les courtisans au XVIII<sup>e</sup> siècle, soit Madame de Brancas, Madame du Hausset, Madame de La Ferté-Imbault, Madame Campan et Madame de Genlis. D'abord, cette thèse analyse le temps, soit celui de la cour de Louis XV, celui de la rédaction des mémoires et celui de leur publication, ainsi que l'espace de la cour en tant que composantes qui orientèrent les stratégies féminines. Bien que ces composantes fussent des contraintes à l'action des courtisanes, ces dernières développèrent tout de même leurs stratégies en fonction du temps et de l'espace pour parvenir à leurs fins. Leurs stratégies ont été également façonnées selon des règles d'étiquette et d'éthique comportementale qui régnaient à Versailles. Ne pouvant en faire abstraction, les courtisanes surent les utiliser à leur avantage. Enfin, se trouvant au cœur de réseaux complexes, les femmes de la noblesse développèrent des méthodes d'utilisation de ces réseaux afin d'atteindre leurs objectifs d'ascension sociale. Cette thèse démontre donc que les femmes de la noblesse avaient une capacité d'agir bien

réelle par l'exercice de leur pouvoir social et qu'elles étaient essentielles au fonctionnement de la mécanique de la société de cour qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'était pas en déclin, mais avait plutôt atteint l'apogée du processus de civilisation.

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier énormément Sylvie Perrier pour toute son aide et son soutien indéfectible pendant mes deux années de maîtrise et même avant. Cette thèse n'aurait jamais pu être possible sans ses conseils et son écoute. Merci pour tous vos encouragements et vos « pep talk » si motivants qui m'ont permis de me rendre jusqu'au bout. Merci, merci, merci.

J'aimerais remercier le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), le programme de bourse d'études supérieures de l'Ontario (BÉSO), le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), l'Université d'Ottawa ainsi que le département d'Histoire de l'Université d'Ottawa pour leur soutien financier pour la réalisation de cette thèse.

Je souhaite ensuite remercier tous les étudiants et les professeurs affiliés au laboratoire d'histoire européenne qui furent un groupe de soutien très important pour moi pendant ces deux dernières années. Vous m'avez permis de briser un isolement qui aurait pu devenir bien difficile.

Je tiens aussi à remercier Mathieu Laflamme pour tout son support, son aide et ses encouragements tout au long de ma maîtrise. Merci pour toutes les discussions que nous avons eues au sujet de la France d'Ancien Régime. Merci d'avoir répondu à mes questions et de m'avoir écouté parler de mes mémoires pendant deux ans. Merci d'avoir été là. Merci pour tout.

Enfin, je veux dire merci à ma famille et à tous mes amis (particulièrement Kathleen, Amélie, Eric, Renaud et Emily) qui m'ont soutenue et encouragée pendant ces deux dernières années.

**TABLE DES MATIÈRES**

Résumé .....	ii
Remerciements .....	iv
Table des matières .....	v
Table des figures .....	vi
Introduction .....	1
Chapitre 1 : Le temps et l'espace de la cour .....	17
Le temps .....	17
L'espace.....	35
Chapitre 2 : Étiquette et éthique du comportement.....	56
Chapitre 3 : Les réseaux .....	88
La nature des réseaux de courtisans .....	88
La cible .....	93
Le positionnement .....	110
Conclusion.....	131
Bibliographie.....	138

**TABLE DES FIGURES**

Figure 1 : Principaux bâtiments du château de Versailles .....	39
Figure 2 : Plan de Versailles, rez-de-chaussée .....	41
Figure 3 : Plan de Versailles, rez-de-chaussée (rappel) .....	44
Figure 4 : Schéma familial, Madame de Genlis .....	45
Figure 5 : Plan de Versailles, aile des ministres sud .....	49
Figure 6 : Plan de Versailles, premier étage.....	53
Figure 7 : Réseau des relations de Madame de Brancas .....	117
Figure 8 : Réseau des actions de Madame de Brancas.....	118
Figure 9 : Réseaux de Madame de Brienne.....	123

## INTRODUCTION

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la cour de France, à côté de chaque grand homme se trouvait une grande femme. Elle n'était pas derrière, comme on l'a longtemps pensé, reléguée dans l'ombre des hommes de sa famille pouvant exercer le pouvoir politique. Elle n'était pas non plus en avant, comme Dena Goodman a souhaité le montrer dans son ouvrage *The Republic of Letters* plaçant les femmes dans des positions centrales, voire incontournables, au sein des salons parisiens étant donné leur rôle de sociabilité et de « civilisation »<sup>1</sup>. Cette branche de l'historiographie de l'étude des femmes voulait démontrer la montée en puissance, au siècle des Lumières, de groupes opprimés par la haute noblesse, soit particulièrement la bourgeoisie et surtout la bourgeoisie féminine. Eliane Viennot va jusqu'à affirmer qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle à la cour, « il n'y [avait] plus de femmes au pouvoir, [...] l'agitation nobiliaire – où elles étaient aux premières loges – [avait] cessé, et que la Cour n'[était] plus un lieu de contre-pouvoir féminin des “ministères”<sup>2</sup> ». Si elle convient que la noblesse féminine avait jadis eu un rôle influent, il ne s'agissait que d'un « contre-pouvoir » ne pouvant donc pas travailler en harmonie avec le pouvoir politique masculin et qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, il avait complètement disparu. Or, au siècle des Lumières, le centre du pouvoir politique se trouvait toujours à Versailles où habitait la cour peuplée d'hommes et de femmes de la haute noblesse. Ceux-ci se trouvaient bien ancrés dans « la mécanique de cour », concept élaboré par Norbert Elias pour expliquer les dynamiques sociopolitiques au sein de la société de cour<sup>3</sup>. Les courtisans étaient toujours en quête de pouvoir, c'est-à-dire qu'ils cherchaient à avoir plus d'influence politique pour

---

<sup>1</sup> Dena Goodman, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994, 338 p. 7-8.

<sup>2</sup> Eliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. Les résistances de la société (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Perrin, 2006, p. 236.

<sup>3</sup> Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 2010, 330 p.

agir sur la gouvernance du royaume, à obtenir des faveurs plus immédiates pour eux et leur réseau, ainsi qu'à raffermir leur position à la cour dans le cadre de stratégies à plus long terme. Pour atteindre leurs objectifs, les hommes et les femmes de la haute aristocratie française formaient des partis, sortes de groupes d'influence basés sur des réseaux de famille et de clientèle, en fonction de leurs intérêts communs. Les femmes, très présentes à la cour, faisaient partie de ces réseaux dans lesquelles elles étaient, à leur façon, tout aussi actives que les hommes. Dans le cadre de ce jeu stratégique au sein de la société de cour, quels étaient spécifiquement le rôle et le pouvoir social des femmes de la haute aristocratie au siècle des Lumières? Cette thèse montrera qu'elles avaient un impact majeur sur l'atteinte des objectifs de leur réseau familial et social, puisqu'elles avaient la capacité de consolider et de favoriser la mobilité sociale de leurs proches au sein de cette société de cour.

Alors que les courtisanes se trouvaient très proches du pouvoir politique typiquement masculins et qu'elles mettaient en œuvre des stratégies pour s'en rapprocher le plus possible, elles n'avaient tout de même pas accès aux hautes charges décisionnelles de ce type de pouvoir. Elles tenaient des rôles secondaires, soit des rôles d'influence auprès des grands personnages politiques. Cette différence basée sur le genre, dans un contexte où le pouvoir politique semblait l'apogée même du pouvoir, plaçait les femmes dans une position plutôt difficile où elles paraissaient sans ressources. Or, Joan W. Scott, dans ses travaux pionniers sur le genre, affirme que le pouvoir n'est pas qu'une masse unifiée. Il a plusieurs composantes et ne s'établit pas qu'en fonction de relations de domination entre individus. Selon Scott, il est nécessaire de tenir compte de la capacité d'agir de chaque individu au sein d'une organisation sociale pour comprendre les interactions entre les individus, le rôle du genre dans ces interactions, et comment le pouvoir se manifeste. Ainsi, peu importe sa place dans la société, son rang ou son sexe, une forme de pouvoir est accessible à

l'individu<sup>4</sup>. La dynamique de cour était composée de toutes ces formes de pouvoir, que ce soit le pouvoir politique, religieux, économique ou encore social. Étant donné leur statut au sein de la société de cour, les femmes n'avaient pas accès à toutes ces formes, c'est pourquoi elles se sont approprié le pouvoir social, soit la capacité d'intervenir dans les interactions sociales, de jouer des rôles sociaux qui, vu la mécanique de cour, influençaient la politique. Dans le contexte de la cour, le pouvoir social était la forme de pouvoir appliquée au genre féminin. Les femmes étaient au cœur des interactions sociales qui permettaient aux hommes des réseaux d'atteindre les charges politiques. La capacité d'action des femmes de la noblesse au sein des groupes de sociabilité était leur pouvoir social.

Ainsi, en allant au-delà des interprétations classiques fondées sur l'importance des relations matrimoniales et intimes, cette recherche vise à cerner les modes d'action déployés par ces femmes ainsi que leurs impacts sur les objectifs sociopolitiques et familiaux communs de leur parti. Cette étude, qui s'inscrit dans l'histoire du genre et des femmes, révélera une autre dimension du pouvoir féminin au siècle des Lumières par l'analyse de la capacité d'agir (l'*agency*) de ces femmes en concordance avec les fonctions et rôles associés à leur féminité au sein de cette société de cour réglée par la préséance et une forte hiérarchie sociale basée sur un modèle familial<sup>5</sup>. Cette thèse se servira d'une approche sociale pour analyser les relations interpersonnelles qui existaient entre les individus se trouvant à la cour. La compréhension des règles de rang, de préséance et de hiérarchie permettra de faire une analyse profonde des réseaux de sociabilité et d'interdépendance qui existaient à la cour pour mieux saisir le rôle qu'y jouaient les femmes de la haute aristocratie. Une approche culturelle sera également nécessaire pour comprendre les règles qui encadraient la vie à

---

<sup>4</sup> Joan W. Scott, "Gender: A Useful Category of Historical Analysis", *The American Historical Review*, vol. 91, no 5 (1986), p. 1067.

<sup>5</sup> Aurélie du Crest, *Modèle familial et pouvoir monarchique : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2002, 413 p.

la cour ainsi que l'espace dans lequel ces femmes évoluaient. L'analyse de cet espace qu'était le château de Versailles, soit de « l'habitat »<sup>6</sup> dans lequel se trouvaient les courtisans, permettra de comprendre les interactions qu'avaient les gens de la cour dont le style de vie était rythmé par l'environnement dans lequel ils se trouvaient. C'est donc en puisant dans ces approches et en se concentrant sur la cour de Louis XV, que cette thèse va révéler les spécificités de l'action des femmes aristocrates au siècle des Lumières.

La cour de Louis XV était une continuité du modèle élaboré par Louis XIV. À la fin de la Régence, en 1723, le roi se réinstalla à Versailles et décida d'y tenir sa cour comme son arrière-grand-père. En 1725, il épousa la fille du roi de Pologne, Marie Leszczyńska, qui lui donna dix enfants, soit deux garçons, dont un qui décéda en bas âge, et huit filles, surnommées « Mesdames ». Louis XV était reconnu pour ses maîtresses, certes nombreuses, mais aussi impliquées politiquement. Entre 1740 et 1743, le roi fréquenta tour à tour les sœurs de Nesle. L'une d'entre elles, Madame de la Tournelle, eut plus d'influence que les autres. En 1745, le roi fit la connaissance de celle qui eut une importance particulière dans sa vie et qui fut particulièrement impliquée dans la politique et les cabales de cour : Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour. Enfin, vers 1768, alors que Madame de Pompadour était décédée en 1764, le roi eut pour maîtresse Madame du Barry, qui fut aussi impliquée dans le jeu des partis<sup>7</sup>.

Outre « les femmes de Louis XV », pour reprendre l'expression de Cécile Berly, qui toutes eurent une influence sur la cour, les événements politiques majeurs du règne eurent aussi un impact sur les partis et leurs stratégies<sup>8</sup>. D'abord, lorsque le roi commença véritablement à régner en 1723, il garda auprès de lui son précepteur, le cardinal de Fleury, qui devint *de facto* son Premier ministre.

---

<sup>6</sup> Elias, *op. cit.*, p. 17.

<sup>7</sup> Jean-Christian Petitfils, *Louis XV*, Paris, Perrin, 2014, 874 p.

<sup>8</sup> Cécile Berly, *Les femmes de Louis XV*, Paris, Perrin, 2018, 232 p.

Fleury, ayant ses propres intérêts à cœur, entraînait ainsi dans les cabales de cour. Il fallut attendre 1743 pour que Louis XV commençât à régner réellement seul. Pendant cette période, le roi dut faire face à la guerre de succession d'Autriche dont « l'épisode de Metz » de 1744 devint très célèbre. Pour une raison encore inconnue, Louis XV tomba gravement malade à Metz, sur le front, et faillit y laisser sa vie. C'est à la suite de son rétablissement, incompréhensible pour les contemporains, qu'on lui attribua le surnom de « Louis le Bien-Aimé ». Le second événement qui coûta presque la vie au roi fut l'attentat de Damiens en 1757, dont le supplice marqua les esprits. La suite du règne fut notamment marquée par l'échec de la guerre de Sept ans<sup>9</sup>. Tous ces événements politiques avaient un impact direct sur les grâces et les disgrâces des courtisans, particulièrement de ceux se trouvant très proches du pouvoir royal. Ces derniers étaient toujours accompagnés de réseaux de sociabilité qui élaboraient donc des stratégies en tenant compte de ces événements pour assurer leur maintien et favoriser l'ascension sociale de leurs membres à Versailles.

La société de cour de la monarchie française d'Ancien Régime a intéressé de nombreux chercheurs des sciences humaines et sociales, dont le sociologue Norbert Elias qui, dans son ouvrage intitulé *La société de cour*, analyse le fonctionnement des réseaux de sociabilité et d'interdépendance qui lient les individus de la cour de Louis XIV entre eux<sup>10</sup>. Selon lui, la hiérarchie existante au sein de cette société est solidifiée par l'étiquette qui règle les actions de chacun. Or, comme les courtisans cherchent toujours à obtenir davantage de pouvoir, on voit l'apparition de jeux de rang au sein même de la hiérarchie et toujours en fonction de l'étiquette. Cela crée ainsi un système d'équilibre des tensions dans lequel sont enfermés les courtisans. Ces

---

<sup>9</sup> Petitfils, *op. cit.*, 874 p.; Bernard Hours, *Louis XV. Un portrait*, Toulouse, Privat, 2009, 732 p.

<sup>10</sup> Elias, *op. cit.*, 330 p.

mécanismes forment la société de cour, société dans laquelle se trouvaient les femmes de la haute aristocratie qui seront étudiées dans cette thèse. L'analyse de Norbert Elias se trouve à la base conceptuelle des études plus récentes sur la société de cour en France. Il reste cependant nécessaire de relativiser certains propos d'Elias concernant la domestication de la noblesse, notamment, qui ne fut pas aussi drastique qu'il le laisse comprendre. Selon Jeroen Duindam, la noblesse avait ses propres intérêts et se servait de la cour pour les faire valoir. En tenant compte de ces exagérations et en revoyant l'analyse de certains faits historiques, la théorie d'Elias est tout à fait pertinente pour comprendre la société de cour<sup>11</sup>.

Spécialiste du rôle des reines dans le système monarchique français, Fanny Cosandey a produit récemment une étude approfondie et unique des querelles de préséance en France d'Ancien Régime et avance que leur analyse permet une meilleure compréhension des mécanismes sociaux de la société de cour<sup>12</sup>. À travers ces querelles, il est possible de percevoir de façon limpide les réseaux de relations et de dépendances régis par ce que prescrivent le rang et l'étiquette, et au sein desquels les femmes occupaient des places importantes. Comme l'indique Cosandey, les femmes de la haute aristocratie étaient également des « actrices de la domination » puisqu'elles occupaient des places au sein de la hiérarchie qui étaient supérieures à celles qu'occupaient beaucoup d'hommes. En effet, on a souvent voulu insister sur la position inférieure de la femme dans la société de cour alors qu'en fait, elle n'était subordonnée, en théorie, qu'à son époux. En pratique, cependant, certaines femmes avaient davantage d'influence que leur mari. Ainsi, les femmes avaient un pouvoir et des modes d'action qui leur étaient propres. Concrètement, Cosandey s'attarde en détail aux règles de préséance à la cour qui permettaient à certains individus fûtés et à

---

<sup>11</sup> Jeroen Duindam, *Myths of Power. Norbert Elias and the Early Modern European Court*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1994, 234 p.

<sup>12</sup> Fanny Cosandey, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016, 491 p.

leur parti d'en tirer profit et de monter dans la hiérarchie. Elle avance donc que certaines femmes ayant des « positions enviabiles » à la cour avaient le pouvoir de consolider la position des membres de leur réseau ou encore de faire avancer ceux-ci sur l'échelle sociale. Comme plusieurs autres dans le domaine, l'étude de Cosandey s'arrête toutefois à la fin du règne de Louis XIV. Cette analyse sociale de la cour a servi de base méthodologique pour l'analyse des modes d'action employés par les femmes à la cour de France au siècle des Lumières.

Le château de Versailles en tant que tel ainsi que son organisation, tant spatiale qu'humaine, ont déjà fait l'objet de quelques analyses qui ont également inspiré la démarche. L'étude approfondie et détaillée de William Ritchey Newton est particulièrement utile pour comprendre la configuration du château. Dans son analyse en deux volumes, intitulés respectivement *L'espace du Roi* et *La petite cour*, l'auteur se concentre sur chaque pièce du château individuellement pour expliquer qui y vit et quelles fonctions détiennent ces personnes<sup>13</sup>. Dans une autre étude sur la vie à Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle, Newton s'intéresse à la vie quotidienne des habitants du château qui se trouve rythmée par les luttes de pouvoir et d'influence<sup>14</sup>. Dans la même veine, Mathieu Da Vinha s'est penché sur la vie des gens de rangs relativement modestes qui vivaient au château, aux fonctions qu'ils y occupaient, ainsi qu'aux relations sociales et familiales de ces individus afin de comprendre comment ces relations pouvaient avoir un impact sur leur mobilité sociale<sup>15</sup>. De façon un peu plus conceptuelle, Frédérique Leferme-Falguières, dans un article intitulé « Le fonctionnement de la cour de Versailles », fait une étude de l'étiquette, du cérémonial et des luttes

---

<sup>13</sup> William Ritchey Newton, *L'Espace du roi. La Cour de France au château de Versailles 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, 591 p.; William Ritchey Newton, *La petite cour. Services et serviteurs à la Cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006, 662 p.

<sup>14</sup> William Ritchey Newton, *Derrière la façade. Vivre au château de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2008, 268 p.

<sup>15</sup> Mathieu Da Vinha, *Au service du roi. Dans les coulisses de Versailles*, Paris, Tallandier, 2015, 350 p.

de pouvoir à la cour appliqués à Versailles spécifiquement<sup>16</sup>. Pour ce faire, elle utilise les notions de centre et de périphérie. Ces études sur le fonctionnement de Versailles sont nécessaires à une meilleure compréhension de l'univers dans lequel évoluaient les personnages féminins étudiés et donnent une meilleure idée de la mécanique de cour présente concrètement au sein du château. Toutes ces études se sont d'ailleurs penchées sur les rôles des courtisans de manière générale, mais aucune ne s'est attardée au rôle des femmes spécifiquement.

Bernard Hours, dans une autre perspective, s'est penché sur les mécanismes de la cour de Louis XV et considère que celle-ci est, certes, une suite logique de celle de Louis XIV, mais qu'elle est encore plus sophistiquée. En s'intéressant aux querelles entre les différents partis présents à la cour, Hours démontre que celle-ci semblait être encore en évolution. Dans son essai intitulé *Louis XV et sa Cour : Le roi, l'étiquette et le courtisan*, ainsi que dans sa biographie de Louis XV, l'historien tente de détruire les préjugés existants sur ce règne et d'y apporter un regard neutre<sup>17</sup>. Son étude des mémorialistes à cette fin offre non seulement un exemple d'analyse de ce type de source, mais permet également de constater que certaines personnes avaient du pouvoir au sein de la cour sans qu'il ne soit explicite ou nécessairement politique. L'analyse de Hours sur les querelles de partis donne une certaine place aux femmes puisqu'elles ont joué des rôles importants à Versailles, mais ne s'attarde pas de façon approfondie sur ces dernières et sur leur impact concret sur les relations au sein même des partis.

Les récentes études sur l'histoire des femmes en France d'Ancien Régime s'intéressent davantage aux actions et pouvoirs déployés par les femmes et tendent à montrer qu'elles n'étaient

---

<sup>16</sup> Frédérique Leferme-Falguières, « Le fonctionnement de la cour de Versailles », *Hypothèses*, vol. 1, no 3 (2000), p. 207-218.

<sup>17</sup> Bernard Hours, *Louis XV et sa Cour. Le roi, l'étiquette et le courtisan*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 302 p.; Hours, *Louis XV, op. cit.*, 732 p.

pas des actrices passives au sein de leur société. L'apport des études de genres sur cette historiographie a mené les historiens à se pencher sur la capacité d'agir que détenaient les femmes ainsi qu'aux formes de pouvoirs qu'elles avaient, pouvoirs alternatifs au pouvoir politique traditionnel. Ces études ont démontré que les femmes de l'Ancien Régime possédaient une capacité d'agir pour exprimer ces formes de pouvoir à l'intérieur des limites et des possibilités imposées par leur genre. Les historiennes Katherine Crawford, Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub ont notamment étudié l'utilisation qu'ont faite certaines reines, princesses et régentes de leur genre pour atteindre leurs objectifs de pouvoir politique<sup>18</sup>. S'inscrivant dans ce riche courant historiographique, Fanny Cosandey s'est penchée sur le rôle de la femme dans le milieu familial et dynastique qu'est la cour de France<sup>19</sup>. Elle avance qu'en utilisant les caractéristiques attribuées à leur genre ainsi que les mécanismes du modèle familial, les femmes de la haute noblesse française ont développé des modes d'action leur permettant d'atteindre les hautes sphères politiques du royaume. Le récent collectif publié sous la direction de Caroline Zum Kolk et de Kathleen Wilson-Chevalier s'intéresse davantage à la place qu'occupaient les femmes de tous rangs au sein de la cour. Ce regroupement d'articles avance que les courtisanes ne se trouvant pas parmi les « Grandes », mais ayant plutôt des places de service, n'en étaient pas moins importantes pour le fonctionnement de la société de cour<sup>20</sup>. Bien que ces études démontrent que certaines femmes avaient du pouvoir politique, elles montrent aussi que le pouvoir de ces femmes ne peut pas être

---

<sup>18</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, Cambridge, Harvard University Press, 2004, 297 p.; Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Boréal, 2007, 334 p.

<sup>19</sup> Fanny Cosandey, « "La maîtresse de nos biens" : Pouvoir féminin et puissance dynastique dans la monarchie française d'Ancien Régime », *Réflexions Historiques*, vol. 32, no. 2 (2006), p.381-401.

<sup>20</sup> Kathleen Wilson-Chevalier et Caroline Zum Kolk (dir.), *Femmes à la cour de France. Charges et fonctions. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, 404 p.

uniquement compris en termes de pouvoir politique, mais doit également être considéré dans ses formes sociales et genrées, approches qui seront sollicitées dans les trois chapitres.

Cette thèse se base sur l'analyse d'écrits personnels, plus particulièrement de mémoires, de femmes de la haute aristocratie versaillaise, soit des « textes produits hors institution et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté »<sup>21</sup>. À travers cette forme d'écriture, ces femmes donnaient leur perception de la cour et de ce qui s'y déroulait. C'est ce discours, ce point de vue qui permet de comprendre le rôle et le pouvoir social des femmes. Comme l'indiquent Sylvie Mouysset et Danièle Tosato-Rigo, ces écrits offrent un « regard subjectif sur le monde<sup>22</sup> », mais ils ouvrent la porte comme peu de sources sur les pratiques socioculturelles<sup>23</sup>. En écrivant, ces femmes faisaient une « représentation de soi », elles construisaient leur identité de genre et affirmaient leur position sociale<sup>24</sup>. Écrire représentait une forme de pouvoir qui leur permettait d'atteindre une certaine autonomie personnelle et de prendre conscience de leur existence « genrée » au sein de la société. Cet exercice donnait ainsi une « capacité d'agir (*agency*) » aux auteures, concept clé fort utile à l'analyse de mémoires de femmes de la haute aristocratie<sup>25</sup>.

---

<sup>21</sup> Définition officielle provenant du site du groupe de recherche sur les écrits du for privé :

<http://ecritsduforprive.huma-num.fr/presentation.htm>, cité dans Emmanuelle Berthiaud (dir.), *Paroles de femmes. Rôles et image de soi dans les écrits personnels, Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Manuscrit, 2017, 245 p.

<sup>22</sup> Sylvie Mouysset, « Quand écrire, c'est faire : de la performativité des écritures de soi (Europe, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », dans Danièle Tosato-Rigo, *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, Études de lettres, vol. 1-2, 2016, p. 25.

<sup>23</sup> Danièle Tosato-Rigo, « Avant-propos », dans Danièle Tosato-Rigo (éd.), *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, Études de lettres, vol. 1-2, 2016, p. 12.

<sup>24</sup> Nahema Hanafi, « Transmissions féminines au siècle des Lumières. Pratiques épistolaires et *agency* », dans Danièle Tosato-Rigo, *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, Études de lettres, vol. 1-2, 2016, p.114-115.

<sup>25</sup> Dena Goodman, *Becoming a Woman in the Age of Letters*, Ithaca, Cornell University Press, 2009, 386 p.; Adelaïde Cron, *Mémoires féminins de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la période révolutionnaire. Enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2016, 286 p.; Hanafi, *op. cit.*, p.113-133; Mouysset, *op. cit.*, p. 17-38.

Cinq mémoires racontant des épisodes particuliers de la cour sous le règne de Louis XV font l'objet de cette analyse. Ils furent écrits par des femmes ayant fréquenté la cour de façon quotidienne ou ponctuelle pendant cette période. Il s'agit de la duchesse de Brancas, de Madame du Hausset, de Madame de La Ferté-Imbault, de Madame Campan et de la comtesse de Genlis. Il existe très peu de mémoires féminins sur la cour de cette période, ce qui réduisait dès le départ le nombre de choix possibles. Les mémoires de ces femmes ont été précisément sélectionnés parce que leurs autrices ont passé toute leur vie à la cour, ou bien elles y ont vécu des moments marquants, ou encore elles ont fréquenté des courtisans de façon assidue, leur permettant de raconter ce qu'il se passait à Versailles. Mis bout à bout, ces cinq mémoires couvrent toute la période étudiée.

Les mémoires de Madame de Brancas, intitulés *Mémoires de la duchesse de Brancas sur Louis XV et Madame de Châteauroux*, s'intéressent à la période du début du règne personnel de Louis XV, soit entre 1732 et 1744. Née en 1676, Marie-Angélique Frémyn de Moras épousa en 1709 Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars-Brancas. Elle obtint ainsi le titre de duchesse de Brancas. En 1744, elle fut nommée dame d'honneur de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe. Devenue veuve en 1760, elle démissionna de son poste en 1762 pour laisser sa place à sa belle-mère, Louise-Diane de Clermont-Gallerande, duchesse douairière de Villars-Brancas, beaucoup plus jeune qu'elle. La duchesse de Brancas mourut l'année suivante, en 1763<sup>26</sup>.

Les *Mémoires sur Louis XV et Madame de Pompadour* furent écrits entre les années 1747 et 1764 par Madame du Hausset, femme de chambre de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour alors qu'elle était en service<sup>27</sup>. Madame du Hausset, également connue sous le nom de

---

<sup>26</sup> Centre de recherche du château de Versailles, « Base biographique du Centre de recherche du château de Versailles », Centre de recherche du château de Versailles, 2019 [<http://www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbweb/jlbWeb?html=notdictionnaire&ref=634>] (page consultée le 13 juin 2020).

<sup>27</sup> Madame du Hausset, *Mémoires sur Louis XV et Madame de Pompadour*, éd. par Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, 1985, 228 p.

Nicole Colleson, naquit le 14 juillet 1713 à Vitry-le-François. À l'âge de 21 ans, soit le 15 février 1734, elle épousa Jacques-René Du Haussay (ancienne orthographe du nom), issu de l'ancienne noblesse, mais n'ayant pas de fortune. Les nouveaux époux s'installèrent en Normandie et eurent quatre enfants. En 1743, Monsieur du Hausset mourut, laissant sa femme veuve et avec très peu de moyens financiers. En 1746, elle parvint à se faire engager au service de la favorite royale en tant que femme de chambre, poste qu'elle conserva jusqu'en 1764, soit à la mort de Madame de Pompadour. Madame du Hausset mourut en 1801, à 88 ans<sup>28</sup>.

Marie-Thérèse d'Estampes, marquise de La Ferté-Imbault naquit pour sa part en 1715. Elle était la fille de François Geoffrin et de Marie-Thérèse Rodet, aussi connue comme étant la salonnière Madame Geoffrin. Madame de La Ferté-Imbault était donc issue de la bourgeoisie en ascension. En 1733, elle épousa Philippe Charles d'Estampes, marquis de La Ferté-Imbault avec qui elle eut deux enfants. Toutefois, en 1737, son mari ainsi que son garçon moururent, la laissant seule avec sa fille d'à peine un an. Étant devenue noble par mariage avec une famille admise à la cour, Madame de La Ferté-Imbault arriva à Versailles en 1737 où elle se lia d'amitié avec des personnages, tels que Madame de Marsan, gouvernante des enfants de France, qui lui permit d'entrer dans l'entourage de ces derniers. Ne s'étant jamais remariée, la marquise reprit également en main les affaires de la Manufacture royale des glaces dont son père détenait une partie des actions. Outre son amitié avec Madame de Marsan, qui lui permit de devenir préceptrice de philosophie pour les sœurs du futur Louis XVI, Madame de La Ferté-Imbault développa également une grande amitié avec Stanislas Leszczyński, père de la reine. Bref, la marquise passa beaucoup de temps à la cour et maintint des liens avec des personnages influents à Versailles. Ses mémoires,

---

<sup>28</sup> Jean-Pierre Guicciardi, « note 3 », dans Madame du Hausset, *Mémoires sur Louis XV et Madame de Pompadour*, éd. par Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, 1985, p.177-179.

ni publiés ni datés systématiquement, semblent avoir été écrits en fragments, surtout à partir des années 1760<sup>29</sup>.

Madame Campan, quant à elle, naquit en 1752 sous le nom de Jeanne Louise Henriette Genet. À l'âge de 15 ans, en 1768, elle devint lectrice de Mesdames, filles de Louis XV. En 1770, elle épousa Pierre Dominique François Bertholet-Campan, maître de la garde-robe de la comtesse d'Artois et officier de la chambre de la dauphine. Cette même année, Madame Campan devint femme de chambre de la dauphine Marie-Antoinette. En 1786, elle devint survivancièrre du titre de première femme de chambre de la reine, position qu'elle n'occupera jamais à cause de la Révolution française. Ayant survécu à celle-ci, Madame Campan commença la rédaction de ses mémoires en 1802. Elle mourut en 1822<sup>30</sup>.

Finalement, Stéphanie Félicité du Crest naquit en 1747. À 17 ans, en 1763, elle épousa Charles Alexis Brûlart, comte de Genlis. N'ayant jamais pu obtenir une charge à la cour comme elle le souhaitait, la comtesse de Genlis fut introduite chez le duc d'Orléans, prince du sang, par l'entremise de sa tante, la marquise de Montesson, épouse de ce dernier. Elle eut notamment la charge de l'éducation des enfants du duc à partir de 1780. Madame de Genlis ne passa pas beaucoup de temps à Versailles, mais elle fut continuellement en contact avec des nobles qui, eux, allaient souvent à la cour. Tout au long de sa vie, la comtesse de Genlis écrivit de nombreux ouvrages de types variés, tels que des poèmes, des romans, des contes, des pièces de théâtre, des essais et des

---

<sup>29</sup> Benedetta Craveri, « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 105, no 1 (2005), p. 95-109; Maurice Hamon, *Madame de La Ferté-Imbault. Philosophe et femme d'affaires à la cour de Louis XV*, Paris, Perrin et Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, 2011, 185 p.; Archives nationales de France (ANF), Fonds d'Etampes (1380-XX<sup>e</sup> siècle), 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>30</sup> Jean Chalon, « Présentation », dans Madame Campan, *Mémoires de Madame Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette*, éd. par Jean Chalon, Paris, Mercure de France, 1988, p. 9-18.

mémoires. Ces derniers, écrit après la Révolution, furent publiés pour la première fois en 1825, alors que l'autrice était toujours vivante. Elle mourut en 1830<sup>31</sup>.

Ces femmes étaient nobles, à l'exception de Madame Campan qui a cependant vécu presque toute sa vie à la cour, jusqu'à la Révolution française. Leurs écrits regorgent donc de détails sur la société de cour et les personnages qu'on y trouvait. Ces mémoires n'ont pas été utilisés intégralement pour l'analyse des actions féminines. Ils furent presque tous écrits sous forme d'anecdotes, souvent sans respect de la chronologie des événements. Ainsi, des éléments précis ont été systématiquement recherchés à travers ces cinq mémoires. Parmi ces éléments, il y avait les références au temps, pour saisir l'importance de l'action d'écrire. Il y avait aussi des références à l'espace du château, à l'étiquette et à l'éthique, soit à tout ce qui régulaient le comportement des courtisans, ainsi que des références aux réseaux. Enfin, les passages traitant des stratégies féminines explicites ainsi que des mécanismes non-explicites qui sous-tendaient les actions des femmes furent également recherchés. Bref, seuls les passages traitant de ces éléments et dans lesquels des femmes étaient mises en scène ont été étudiés.

Bien que les mémoires de Madame de Genlis aient été publiés du vivant de celle-ci, ce ne fut pas le cas pour les écrits des autres femmes et certains d'entre eux sont considérés comme étant apocryphes par des historiens. Les mémoires de Madame du Hausset ont particulièrement fait l'objet de cette critique à cause de leur processus de publication. En effet, la femme de chambre aurait donné ses écrits à Abel-François Poisson de Vandières, marquis de Marigny, frère de la marquise de Pompadour, qui les aurait conservés un temps jusqu'à ce qu'en faisant du ménage dans ses papiers, il ait tenté de les brûler. Cependant, un certain Sénac de Meilhan, ami de M. De

---

<sup>31</sup> François Bessire et Martine Reid (dir.). *Madame de Genlis. Littérature et éducation*, Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, 337 p.

Marigny, les aurait sauvés de la destruction en demandant à ce dernier de lui donner les mémoires qui lui semblaient intéressants<sup>32</sup>. Lorsqu'il en fit l'acquisition, il décida de vendre les mémoires de la femme de chambre à Quentin Craufurd, un militaire écossais qui fréquenta Versailles et la famille royale dans les années 1780. Celui-ci publia les mémoires pour la première fois en 1809 ou en 1824<sup>33</sup>. Depuis ce temps, ils furent réédités à de très nombreuses reprises et subirent également de nombreuses modifications. Quant au manuscrit original, il demeure introuvable<sup>34</sup>. Toute cette histoire fait remettre en doute leur authenticité. L'historien Jacques Levron, pour sa part, ne considère pas que les mémoires de Madame de Brancas sont véridiques<sup>35</sup>. Il semble toutefois être le seul à penser ainsi.

Malgré tout, ces mémoires font partie de l'analyse, car il n'existe pas de preuves irréfutables qu'ils sont faux. Ils contiennent des erreurs, mais tous les autres mémoires en ont aussi alors que leur authenticité est certaine. Ce n'est donc pas une preuve assez forte. De plus, malgré les doutes à leur sujet, des historiens, tels que Bernard Hours, entre autres, ne sont toujours pas convaincus de leur inauthenticité et continuent tout de même à les utiliser<sup>36</sup>.

Il faut ajouter que cette thèse vise à relever un discours au sujet des femmes de cette époque et de leur rôle dans la société de cour. Le fait que ces mémoires aient été écrits par des femmes est important pour obtenir un point de vue féminin, mais ce n'est pas essentiel au déroulement du travail. La validité du discours et des épisodes est confirmée par la confrontation des sources entre elles, considérant que certains mémoires sont absolument authentiques, ainsi qu'avec des mémoires

---

<sup>32</sup> Guicciardi, « note 1 », *op. cit.*, p.173-175.

<sup>33</sup> Guicciardi, *Ibid.*, p.173-175.

<sup>34</sup> Evelyne Lever, *Madame de Pompadour*, Paris, Perrin, 2000, 405 p. 120; Hours, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 542.

<sup>35</sup> Jacques Levron, *Trois sœurs pour un roi ou la Cour de Versailles au début du règne de Louis XV*, Paris, Perrin, 1982, p.131-132.

<sup>36</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour*, *op. cit.*, p. 5.

masculins, également absolument authentiques. Les mémoires du duc de Luynes, du marquis d'Argenson et du duc de Saint-Simon ont notamment été utilisés comme sources complémentaires pour mieux comprendre le propos des mémoires féminins. Parmi ces sources complémentaires visant une meilleure analyse des mémoires, des traités d'étiquette et d'éthique comportementale du courtisan ont également été utilisés pour mieux comprendre les propos des mémorialistes sur la cour et les courtisans.

Outre l'authenticité des mémoires, d'autres variables doivent être prises en compte lors de l'analyse de ce type de source. Certaines informations contenues dans ces mémoires ne sont pas totalement vraies. On y retrouve notamment des exagérations destinées à rendre le récit plus palpitant. Par ailleurs, les autrices ont pu se censurer pour protéger la position de leur clan à la cour ou pour préserver la sensibilité de leurs destinataires. Madame du Hausset omit délibérément certaines informations parce que sa position de femme de chambre ne lui permettait pas de révéler des faits compromettant pour sa maîtresse, par exemple. Les raisons d'écrire des mémorialistes influençaient donc le contenu de leur mémoire.

Le premier chapitre portera ainsi sur le temps et l'espace de la cour tels que perçus par les mémorialistes féminines. Les stratégies féminines étaient encadrées par ces deux composantes sur lesquelles les courtisanes n'avaient pas vraiment de contrôle. Le second chapitre s'intéressera aux règles de conduite et de bienséance à la cour. Ces normes devaient être prises en considération par les femmes, mais elles trouvèrent des moyens de les utiliser en fonction de leurs besoins. Enfin, le dernier chapitre analysera la position qu'occupaient les aristocrates féminines au sein des réseaux de sociabilité. Leur pouvoir social résidant principalement dans leur capacité d'agir dans ces groupes sociaux, les femmes développèrent plusieurs méthodes d'utilisation de ces derniers pour parvenir à atteindre leurs objectifs.

## CHAPITRE 1

### LE TEMPS ET L'ESPACE DE LA COUR

La cour de Louis XV constitue à la fois l'espace et le temps dans lesquels évoluaient, en totalité ou en partie, les mémorialistes ainsi que toutes les femmes de la cour. Ces deux composantes eurent un impact direct sur les stratégies employées par les femmes pour atteindre leurs buts. Le temps, bien plus long que seulement l'époque de Louis XV pour les mémorialistes, leur a permis d'étendre leur influence, leurs façons de penser jusqu'à nous aujourd'hui qui lisons encore leurs écrits, et de comprendre leurs perceptions d'un passé relativement éloigné. Quant à l'espace, il s'agissait non seulement du château de Versailles, mais surtout de la complexité des règles sociales qui encadraient la vie entre ces murs. Ce chapitre montrera comment le temps et l'espace de la cour ont contribué à façonner de manière contraignante les stratégies des femmes tant au moment de la rédaction de leurs mémoires qu'à l'époque où elles évoluaient dans l'environnement curial.

#### **Le temps**

Le temps, tout d'abord, est probablement le concept le plus abstrait qui orienta le comportement des mémorialistes ainsi que leur texte. Il se divise en deux moments distincts. D'abord, il y a le temps de l'écriture. Il s'agit du moment où les mémorialistes prirent la plume et rédigèrent leurs souvenirs. Ce moment fut caractérisé par des motivations qui lui étaient propres, car au temps de l'écriture, les mémorialistes avaient des objectifs qui sous-tendaient cette action. Ensuite, il y a le temps des événements qu'elles racontèrent. Ceux-ci s'inscrivaient dans un passé plus ou moins lointain au moment de l'écriture et furent choisis par ces femmes parmi une multitude d'épisodes pour constituer leurs mémoires. Ces deux temps comprenaient des

motivations qui biaisèrent le message des mémorialistes. Cette première section analysera ce double processus pour produire une évaluation méthodologique de l'acte d'écriture des mémoires et une réflexion sur le parcours de vie des femmes de la cour.

Les mémorialistes relatent des événements s'étant déroulés à la cour de Louis XV, soit dans une période allant de 1723 à 1774. Or, l'acte d'écriture prit place, bien souvent, après les événements rapportés. Madame de Brancas, premièrement, écrivit ses mémoires entre 1744 et 1763, moment de sa propre mort. Ils furent publiés pour la première fois par le duc de Lauraguais, petit-fils de la duchesse à qui elle destinait ses écrits. Le duc les inséra à la fin de ses *Lettres de L.B. Lauraguais à Madame \*\*\**, publiés en 1802<sup>37</sup>. Madame du Hausset, deuxièmement, écrivait ses mémoires quotidiennement entre 1746 et 1764, après en avoir raconté les péripéties à une de ses amies. Ils furent ensuite publiés pour la première fois par Quentin Craufurd en 1809 dans un ouvrage intitulé *Mélanges d'histoire et de littérature*<sup>38</sup>. Troisièmement, Madame de La Ferté-Imbault écrivit la majorité de ses cahiers entre les années 1760 et 1790, soit lors des dernières décennies de sa vie, vers la fin du règne de Louis XV jusqu'à la Révolution<sup>39</sup>. Ses textes ne furent jamais édités et demeurent à l'état d'archives. Quatrièmement, Madame Campan commença la rédaction de ses mémoires en 1802, soit bien après les événements racontés portant principalement sur la vie de la reine Marie-Antoinette. La mémorialiste mourut en 1822 et c'est cette même année qu'on publia ses écrits pour la première fois<sup>40</sup>. Cinquièmement, Madame de Genlis écrivit énormément tout au long de sa vie. Parmi ses écrits se trouvait un journal intime qu'elle tenait

---

<sup>37</sup> L. B. Lauraguais, *Lettres de L. B. Lauraguais à Madame de \*\*\**, Paris, Buisson, 1802, 250 p.

<sup>38</sup> Guicciardi, « note 1 », *op. cit.*, p. 173-175.

<sup>39</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>40</sup> Madame Campan, *Mémoires de Madame Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette*, éd. par Jean Chalon, Paris, Mercure de France, 1988 (1822), p. 445.

quotidiennement depuis les années 1750 jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1823, la mémorialiste voulut publier ces souvenirs. Ceux-ci parurent finalement en 1825<sup>41</sup>.

Au moment où ces femmes prennent la plume, elles sont poussées par une motivation à vouloir mettre sur papier leurs souvenirs. Cette action, gravant à jamais dans le temps leur interprétation des événements dont elles furent témoins, fait partie de leur pouvoir social au moment où elles écrivent. Ce pouvoir se manifeste de deux façons. Premièrement, leurs souvenirs seront transmis aux générations futures permettant à ces femmes de laisser l'image qu'il leur semblait bon de la cour et d'elles-mêmes. Deuxièmement, elles relayaient des messages à leurs contemporains à travers leur jugement des événements passés, ou encore elles modifiaient la réputation de personnages de la cour, réputation qui avait survécu jusqu'au moment de l'écriture.

Comme l'indique Philippe Lejeune dans *Le pacte autobiographique*, « un auteur ce n'est pas une personne. C'est une personne qui écrit et qui publie. <sup>42</sup>» Ainsi, c'est à la fois « une personne réelle socialement responsable, et le producteur d'un discours<sup>43</sup> ». Cette production de discours n'enlève rien à la réalité et à la personne réelle qu'est l'auteur. Elle est l'essence même du pouvoir de ce dernier, car c'est à travers le discours que les messages et les perceptions sont transmis. Au-delà de ce désir de « laisser trace », de cette volonté d'être « l'historien de sa propre histoire et plus largement encore de celle des hommes et des femmes de son temps <sup>44</sup>», tel que le dit l'historienne Sylvie Mouysset, les mémorialistes ont ce besoin intime d'écrire pour elles-mêmes, pour « donner une forme et un sens <sup>45</sup>» à leur existence. Écrire est une forme d'action qui permet aux

---

<sup>41</sup> Didier Masseur, « Introduction », dans Félicité de Genlis, *Mémoires*, éd. par Didier Masseur, Paris, Mercure de France, 2004 (1825), p. 25-28.

<sup>42</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, p. 23.

<sup>43</sup> Lejeune, *Ibid.*, p. 23.

<sup>44</sup> Mouysset, *op. cit.*, p. 26.

<sup>45</sup> Cron, *op. cit.*, p. 69.

mémorialistes de s'épanouir personnellement tout en satisfaisant un besoin social de mémoire collective<sup>46</sup>. Tel qu'expliqué par Mathilde Chollet et Nahema Hanafi, les écrits personnels s'avèrent très subjectifs et présentent des réflexions travaillées qui ne sont pas toujours représentatives de la réalité<sup>47</sup>. De plus, les mémoires sont des écrits rétrospectifs qui font appel à des souvenirs, ce qui emmène une autre possibilité de biais. La nature même de ces écrits rend donc leur contenu automatiquement biaisé. Cependant, ils sont le fruit de la perception de leur auteur de certains sujets. C'est donc à travers ces perceptions biaisées qu'on entrevoit le monde de la cour. Comme l'indique François-Joseph Ruggiu, les écrits personnels permettent de voir « la compréhension qu'avait le scripteur des structures et dynamiques de [la] société » dans laquelle il se trouvait<sup>48</sup>. Les écrits personnels ne présentent donc qu'un « profil travaillé de l'auteur » et du monde dans lequel il évoluait<sup>49</sup>. Toutefois, comme l'indique Sylvie Mouysset, les mémorialistes en général, et particulièrement les femmes, adhéraient au principe du « pacte de vérité » et avaient la volonté de témoigner de ce qu'elles avaient vécues<sup>50</sup>.

Chacune des cinq femmes étudiées a laissé des indications sur les raisons qui l'ont poussé à mettre sur papier ses souvenirs de la cour. Madame de Brancas, la première, n'explicite pas la raison de ses écrits. Toutefois, en s'adressant directement à quelqu'un, soit son petit-fils, le duc de Lauraguais, on comprend qu'elle souhaite lui léguer ses écrits<sup>51</sup>. Alors que ses mémoires

---

<sup>46</sup> Mouysset, *op. cit.*, p. 25.

<sup>47</sup> Mathilde Chollet, *Être et savoir. Une ambition de femme au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 20-21; Hanafi, *op. cit.*, p. 130.

<sup>48</sup> François-Joseph Ruggiu, « L'écriture de l'espace social dans les écrits personnels », dans Danièle Tosato-Rigo, *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, Études de lettres, vol. 1-2, 2016, p. 262.

<sup>49</sup> Chollet, *op. cit.*, p. 21.

<sup>50</sup> Sylvie Mouysset, « Quand "Je" est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire? », dans Sylvie Mouysset, Jean-Pierre Bradet et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Car c'est moy que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris et Toulouse, CNRS et Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, p. 200.

<sup>51</sup> Duchesse de Brancas. *Mémoires de la duchesse de Brancas sur Louis quinze et Mme de Châteauroux*, éd. par Louis Lacour, Paris, 1865, p. 20-21.

commencent directement par une description de Madame de Châteauroux, maîtresse du roi de 1742 à 1744, la duchesse de Brancas s'exprime en ces termes quelques pages plus loin : « Je ne sais rien de tout cela, car je ne fus liée avec madame de la Tournelle et ses parents que lorsque le roi désira que sa sœur épousât votre père, et fit réellement leur mariage<sup>52</sup> ». Madame de la Tournelle, ou la duchesse de Châteauroux, avait effectivement quatre sœurs dont l'une, Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, épousa le duc de Lauraguais en janvier 1743<sup>53</sup>. Les mémoires de la duchesse étaient adressés à sa descendance pour expliquer non seulement les circonstances qui entourèrent la présence de Madame de la Tournelle à la cour du roi en tant que favorite, mais également le rôle qu'y joua personnellement Madame de Brancas. On constate aussi un désir de se mettre en scène au cœur de cette action d'importance royale. La duchesse de Brancas insiste sur le fait qu'elle est au courant de ces informations puisqu'elle fut liée à la duchesse de Châteauroux. Il faut ajouter que les événements racontés par Madame de Brancas suscitèrent l'intérêt général des courtisans puisqu'ils furent aussi rapportés par Madame de La Ferté-Imbault de façon presque totalement identique<sup>54</sup>. Ainsi, en se donnant le premier rôle de cette intrigue qui concernait directement le roi, Madame de Brancas voulait transmettre l'image d'une femme influente à sa descendance. Écrire était pour elle une façon de figer à jamais dans le temps le pouvoir et l'influence qu'elle avait, ou du moins qu'elle revendiquait.

De façon un peu plus explicite, Madame du Hausset, femme de chambre de Madame de Pompadour, affirme n'écrire que pour le bon plaisir d'une de ses amies. Cette dernière lui demandait « d'écrire ce qu'[elle] savai[t] journallement<sup>55</sup> ». Elle lui parlait en outre « des souvenirs

---

<sup>52</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 20-21.

<sup>53</sup> Christian Baulez, « L'appartement de la duchesse de Châteauroux au château de Versailles », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no 7 (2004), p. 43.

<sup>54</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>55</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 31.

de Mme de Caylus<sup>56</sup> » et souhaitait que Madame du Hausset suive cet exemple. Comme l'indique Adélaïde Cron, beaucoup de mémoires féminins furent publiés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui donnait des exemples aux femmes du XVIII<sup>e</sup><sup>57</sup>. La femme de chambre affirmait donc humblement ne pas être celle qui voulait laisser une trace écrite de son vécu. Or, elle racontait tout de même ces anecdotes à son amie avant même de les écrire. Elle voyait tout l'intérêt des événements dont elle était témoin, particulièrement pour les gens de son époque. Contrairement à Madame de Brancas, qui songeait à sa famille en écrivant, Madame du Hausset n'avait pas une vision à très long terme pour ses mémoires. Elle comprenait leur importance dans l'immédiat<sup>58</sup>.

Madame de La Ferté-Imbault, un peu à la façon de Madame de Brancas, ne donne pas de raison explicite à ses écrits. Ceux-ci sont séparés en une multitude de petits cahiers qui, chacun, porte sur un sujet particulier sur lequel la mémorialiste a une opinion définie. Parmi ces sujets, on retrouve les philosophes, les encyclopédistes, sa relation avec sa mère, et sa relation avec le roi de Pologne, père de la reine de France. La mémorialiste discute de surcroît de ses souvenirs du règne de Louis XV et du règne de Louis XVI, ainsi que de sa vision des causes de la Révolution française dont elle a intitulé le cahier « Les malheurs de la France »<sup>59</sup>. Sur tous ces sujets, Madame de La Ferté-Imbault a des opinions tranchées et elle tient à les exprimer. Elle ne cherche ni à bien écrire ni à simplement narrer des anecdotes, à l'instar de Madame du Hausset. Elle admet même écrire très mal et ne pas connaître les règles de grammaire. Toutefois, ce n'était pas un facteur important pour elle. Il était primordial que ses idées soient exprimées et qu'elle établisse, preuves à l'appui, qu'elles étaient valables. Conséquemment, les cahiers de la mémorialiste contiennent beaucoup de fautes et énormément de répétitions, ce qui a peut-être empêché leur publication. Toutefois, la

---

<sup>56</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 31.

<sup>57</sup> Cron, *op. cit.*, p. 11.

<sup>58</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 31-32.

<sup>59</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

forme ne comptait pas pour la marquise. Madame de La Ferté-Imbault voulait faire acte de mémoire et non pas une œuvre littéraire. Ses écrits se distinguent donc de ceux du groupe des femmes mémorialistes qui ont vu leurs textes édités au XIX<sup>e</sup> siècle. N'ayant jamais été publiés, ses textes ne furent pas biaisés par le processus d'édition et respectent totalement ainsi la volonté primaire de leur autrice.

Les mémoires de Madame de La Ferté-Imbault étant toujours manuscrits, on ne sait pas si elle voulait les dédier à un public plus élargi que ses amis et sa famille. Néanmoins, elle écrit régulièrement à des personnes ciblées. Par exemple, elle commence un petit cahier comprenant plusieurs épisodes de toutes sortes en s'adressant à une certaine « Madame la marquise » que les « vieilles chroniques » de Madame de La Ferté-Imbault amusaient<sup>60</sup>. Dans d'autres cahiers, elle entame sa réflexion en s'adressant à un public non défini, mais son écriture vise manifestement quelqu'un qui n'est pas nommé. Par exemple, dans un dossier comprenant plusieurs descriptions de personnes en vue à la cour, la mémorialiste parle à la troisième personne du singulier. Elle explique que ce cahier a vu le jour à la suite d'une conversation enflammée avec une autre dame de la cour qui ne partageait pas les opinions de « l'auteur »<sup>61</sup>. Bref, Madame de La Ferté-Imbault ne s'adressait que rarement à une personne en particulier, mais elle avait clairement pour but de prouver à son lectorat que ses opinions sur des sujets de la cour étaient les meilleures.

Madame Campan, pour sa part, affirme humblement n'écrire que pour elle-même et les membres de sa famille. Elle indique qu'en « [s]'occupant [d'écrire ses mémoires], [elle] se distrai[t], [elle] passe des heures plus calmes et, autant que peut [lui] permettre un cœur sensible, [elle s'éloigne] des scènes douloureuses dont [elle est] en ce moment environnée<sup>62</sup>. » Écrire fut

---

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Campan, *op. cit.*, p. 445.

pour elle une sorte de fuite en arrière pour oublier les horreurs du changement de régime et se remémorer les bons moments qu'elle avait vécus à la cour avant la Révolution française. Or, cette raison bien personnelle, voire intime, ne fut pas la seule motivation de l'ancienne lectrice de Mesdames, qui laisse poindre une envie assez importante de voir ses mémoires publiés et distribués à un public plus vaste qu'elle-même ou les membres de sa famille. Elle indique, dans un premier temps, ne pas prétendre détenir une très belle plume et n'encourage pas la production d'écrits de la part d'individus sans talents, individus auxquels elle semble s'identifier<sup>63</sup>. Toutefois, elle renchérit dans un deuxième temps que « la destinée<sup>64</sup> » lui a permis d'être « près des têtes couronnées<sup>65</sup> ». De ce fait, elle se trouvait aux premières loges d'événements dont elle comprenait tout l'intérêt et l'importance, non seulement pour ses contemporains, mais aussi et surtout pour les générations futures.

En effet, les mémoires de Madame Campan portent particulièrement sur la vie de la reine Marie-Antoinette. La mémorialiste affirme avoir recueilli ses souvenirs pour rendre justice à cette « princesse infortunée dont la réputation est encore obscurcie par les atteintes de la calomnie et qui méritait mieux de la justice des hommes, soit durant le cours de sa vie, soit après avoir succombé<sup>66</sup> ». Elle désire que les générations futures aient une autre vision de la reine que celle laissée par les pamphlets révolutionnaires. Dans cette optique, elle indique par la suite que son fils pourra faire imprimer ses mémoires pour assurer de cette façon la distribution de son message<sup>67</sup>. Il y a ici un biais chez Madame Campan qui écrit avec beaucoup de nostalgie du temps passé. Elle souhaite rendre justice à une époque qui est révolue au moment où elle écrit, et qui fut, pour elle,

---

<sup>63</sup> Campan, *Ibid.*, p. 445.

<sup>64</sup> Campan, *Ibid.*, p. 445.

<sup>65</sup> Campan, *Ibid.*, p. 445.

<sup>66</sup> Campan, *Ibid.*, p. 445.

<sup>67</sup> Campan, *Ibid.*, p. 445.

bien meilleure que celle qui était alors en cours. C'est également dans cette vision des événements qu'elle ajoute, en tant que raison à ses écrits, vouloir léguer « quelque expérience<sup>68</sup> ». Elle souhaite que ses lecteurs puissent prendre en exemple le passé pour éviter les erreurs dans le futur. Pourtant, elle ne paraît pas avoir beaucoup d'espoir en ce sens. Elle décrit l'expérience comme étant un « bien si précieux que nous acquérons par les erreurs, que l'âge rend presque inutile et qui se transmet si imparfaitement<sup>69</sup> ». Ce cynisme laisse percevoir son désarroi face aux événements révolutionnaires, sa nostalgie de l'Ancien régime et son peu d'espoir pour le retour d'un monde meilleur selon ses critères. Cependant, le besoin de faire passer ces messages la pousse malgré tout à écrire, et si elle le fait en partie pour le public lettré, elle se console de son manque d'espoir en se disant qu'elle écrit d'abord pour elle-même et ses proches et pour réparer les injustices du passé.

Enfin, dans son avant-propos qui précède ses *Souvenirs et anecdotes*, Madame Campan mentionne rapidement la question de la véracité des faits qu'elle rapporte. Elle indique s'être inspirée du recueil d'anecdotes d'un homme de son époque dont les histoires « ont été reconnues pour vraies par les contemporains<sup>70</sup> ». Elle ajoute de surcroît que ce genre de recueil était assez populaire cinquante ans auparavant<sup>71</sup>. Ces informations arrivent de façon inattendue et n'ont pas beaucoup de lien avec le reste des propos de la mémorialiste. Il s'agit d'une tentative maladroite et très réservée d'affirmer que ses propos sont véridiques. Madame Campan veut couper court aux doutes qui pourraient s'installer chez le lecteur quant à la véracité des faits.

Dans cette même ligne de pensée, Madame de Genlis écrit une préface à ses mémoires dans laquelle elle martèle la véracité de ce qu'elle rapporte. Elle commence d'abord par affirmer qu'il

---

<sup>68</sup> Campan, *Ibid.*, p. 446.

<sup>69</sup> Campan, *Ibid.*, p. 446.

<sup>70</sup> Campan, *Ibid.*, p. 446.

<sup>71</sup> Campan, *Ibid.*, p. 446.

est primordial, en tant qu'auteur, de répondre de son propre ouvrage. Autrement, l'anonymat n'est que lâcheté et empêche de donner une légitimité aux critiques que l'ouvrage peut contenir<sup>72</sup>. Ensuite, il est, selon elle, absolument nécessaire pour un auteur de publier ses mémoires de son vivant. Sur ce sujet, elle s'exprime en ces termes :

Laisser après soi des mémoires qu'on eût craint de publier durant sa vie, c'est rendre suspecte leur véracité, et c'est en quelque sorte profaner l'asile inaccessible et sacré de la tombe; [...] L'authenticité des mémoires (surtout dans les temps de troubles et de factions) n'est incontestable à tous les yeux que lorsque l'auteur se décide à voir paraître de son vivant ces récits contemporains; alors même que les écrits posthumes sont parfaitement exacts et fidèles, le public peut toujours croire qu'ils sont falsifiés<sup>73</sup>.

Madame de Genlis a une peur tangible que « la malveillance » des lecteurs les pousse à chercher des faussetés dans ses mémoires<sup>74</sup>. C'est pourquoi elle les publia de son vivant. Il faut ajouter qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle virent leur véracité remise en doute. Certains furent carrément déclarés apocryphes. Tel que l'indique Pierre Gaxotte, Sénac de Mailhan, tout comme Soulavie, fit partie de ces courtisans du XVIII<sup>e</sup> siècle qui écrivirent de faux mémoires dont la paternité fut attribuée à des personnages ayant réellement existé, mais qui n'ont pas rédigé une ligne<sup>75</sup>. Madame de Genlis voulut clairement écarter cette possibilité autour de ses écrits.

La mémorialiste passe ensuite à la seconde raison qui l'a poussée à écrire sur sa vie. Elle indique que bien que son ouvrage ne contienne pas de mensonges, il présente tout de même des critiques qu'elle ne se « permet » de faire « que pour l'intérêt de la religion et de la morale<sup>76</sup> ». On voit ici le désir de pédagogie qu'on retrouve dans presque tous les écrits de Madame de Genlis<sup>77</sup>.

---

<sup>72</sup> Félicité de Genlis, *Mémoires inédits de Madame la comtesse de Genlis : sur le dix-huitième siècle et la révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours*, Paris, Ladvocat, 1825, tome 1, p. iii-iv.

<sup>73</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 1, p. iii-iv.

<sup>74</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 1, p. iv.

<sup>75</sup> Pierre Gaxotte, « Les Mémoires de Madame du Hausset », *Académie française*, 1954, [<http://www.academie-francaise.fr/les-memoires-de-madame-du-hausset>] (page consultée le 3 mars 2019).

<sup>76</sup> Genlis, *op. cit.*, tome 1, p. iv.

<sup>77</sup> Martine Reid, « Avant-propos », dans François Bessire et Martine Reid (dir.), *Madame de Genlis. Littérature et éducation*, Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 9-10.

À quelques reprises dans ses mémoires, cette dernière fait une leçon à son lectorat en s'adressant directement à lui. Elle pense et souhaite probablement que ce dernier soit plus jeune et en apprentissage. Ainsi, elle raconte le moment où elle apprit à jouer du tympanon pour faire plaisir à Madame de Puisieux, la tante de son mari. Elle voulut lui en faire la surprise. Un soir, elle fit irruption chez les Puisieux, déguisée en Alsacienne, et joua du tympanon à la plus grande surprise et joie de Madame de Puisieux. À la fin de son histoire, Madame de Genlis s'adresse comme suit aux lecteurs :

Ce n'est pas sans dessein que j'entre dans ces petits détails, ils ne seront pas sans utilité pour les jeunes personnes qui liront cet ouvrage. Je voudrais leur persuader que la jeunesse n'est heureuse que lorsqu'elle est aimable, c'est-à-dire docile, modeste, attentive, et que le véritable rôle d'une jeune personne est de plaire dans sa famille, et d'y porter la gaieté, l'amusement et la joie<sup>78</sup>.

Même la volonté de Madame de Genlis de publier de son vivant se veut un exemple pédagogique qu'elle qualifie elle-même « d'utile<sup>79</sup> » pour ses lecteurs et ses contemporains.

Outre ses mémoires, la comtesse de Genlis a également écrit plusieurs ouvrages de pédagogie dont un petit traité d'étiquette qui se voulait un outil purement pédagogique. Dans ce traité, elle fait état de tout comportement qu'un courtisan qui se respecte devrait adopter. Ce petit recueil était destiné à la sœur de Napoléon Bonaparte qui souhaitait tenir une cour convenablement<sup>80</sup>. Il ressort de ce traité que Madame de Genlis idéalisait la cour de Louis XV qu'elle voyait comme représentative du système de l'Ancien régime de façon générale. Bien entendu, Madame de Genlis se targuant d'être un modèle de moralité, elle condamnait tout ce qui ne l'était pas à la cour du Bien-Aimé. Toutefois, c'est le système lui-même qu'elle admirait et

---

<sup>78</sup> Genlis, *op. cit.*, tome 1, p. 274.

<sup>79</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 1, p. vi.

<sup>80</sup> Félicité de Genlis, *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, Paris, Mercure de France, 1996, 125 p.

qu'elle voyait comme un modèle de vertu<sup>81</sup>. Elle voulait à la fois éduquer ses lecteurs et leur mettre sous les yeux un meilleur modèle de système politique. Elle souhaitait qu'ils puissent apprendre du passé, s'en inspirer. Écrire était aussi pour elle une façon de rendre justice au passé qui avait souvent pu être déformé. Encore une fois, on perçoit le désir de vérité de la mémorialiste. Selon elle, « il devient presque indispensable de publier ses mémoires, lorsqu'on a pris la peine de les écrire, afin de rectifier un nombre infini d'erreurs et de calomnies involontaires<sup>82</sup> ».

Enfin, un peu à la façon de Madame de Brancas, qui souhaitait se mettre en scène et se donner une importance dans l'intrigue entourant la venue de Madame de Châteauroux à Versailles, Madame de Genlis est également le personnage principal de ses mémoires. Néanmoins, elle exprime une crainte face à cette décision. Elle « croyai[t] que l'on répéteroit qu'il ne faut pas se mettre en scène, qu'une femme surtout doit éviter l'éclat<sup>83</sup> ». Martine Reid explique que « son sexe fait obstacle, appelle des résistances, suscite des malveillances particulières et elle ne peut s'empêcher d'y revenir dans les *Mémoires* pour se défendre<sup>84</sup> ». Elle demeure, en revanche, fière de son choix de les publier tels quels, bien que la publication de mémoires de femmes à cette époque restât plutôt controversée, particulièrement lorsqu'elles s'y donnaient un rôle de premier plan.

Ces femmes avaient une grande compréhension du pouvoir social qu'elles avaient au moment de l'écriture. Elles avaient besoin de conter ce qu'elles avaient vu et entendu à la cour parce qu'elles jugeaient que ces informations étaient valables, mais surtout parce qu'au moment de

---

<sup>81</sup> Genlis, *Ibid.*, 125 p. ; Béatrice Didier, « Mémoires et autobiographie chez Mme de Genlis », dans François Bessire et Martine Reid (dir.), *Madame de Genlis. Littérature et éducation*, Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 216.

<sup>82</sup> Genlis, *Mémoires inédits, op. cit.*, tome 1, p. vii.

<sup>83</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 1, p. vi.

<sup>84</sup> Martine Reid, « “Ma vie littéraire” », dans François Bessire et Martine Reid (dir.), *Madame de Genlis. Littérature et éducation*, Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 223.

rédiger, elles voulaient transmettre leur propre vision. Lorsqu'elles écrivaient, elles comprenaient l'importance de leur geste et le pouvoir social qu'elles en retiraient à ce moment-là. En écrivant, elles se formaient comme individu et affirmaient leur identité de genre et leur position sociale. Ce pouvoir allait transcender le temps de l'écriture, puisque ces mémoires ont survécu à leurs autrices. Comme l'explique Sylvie Mouysset, la performativité des écrits personnels était en grande partie *post mortem*<sup>85</sup>. Cette caractéristique pouvait entraîner des difficultés si, comme l'indique Madame de Genlis, elles ne publiaient pas de leur vivant. Si cette dernière, pleinement consciente de son pouvoir, ne souhaitait pas omettre de détails pour rétablir la justice et assurer la véracité de ce qu'elle relatait, d'autres, à l'instar de Madame du Hausset, comprenaient le pouvoir de la détention d'informations, pouvoir qui pouvait à la fois être bénéfique ou encore faire beaucoup de mal. La position de Madame du Hausset, étant la femme de chambre de Madame de Pompadour alors que cette dernière était la favorite royale, lui a permis de se trouver très proche des hautes sphères du pouvoir politique. Tel qu'elle l'indique, « toutes ces circonstances [l]'ont mise à portée de savoir beaucoup de choses<sup>86</sup> ». Cependant, ce n'est pas parce que Madame du Hausset a ces informations qu'elle les dévoile toutes au grand jour. Au contraire, elle dit qu'un « grand nombre » de ces histoires ne se trouvent pas dans ses mémoires parce que « la probité ne [lui] permet ni d'écrire ni de raconter<sup>87</sup> » ces informations. Il faut comprendre que la position de femme de chambre qu'occupait Madame du Hausset en était une de confiance pour sa maîtresse avec qui elle passait presque tout son temps. Madame de Pompadour, non seulement se confiait à sa femme de chambre, mais lui permettait également d'être présente lors d'entretiens confidentiels. Par conséquent, tout le cercle d'intimes de la favorite, jusqu'au roi lui-même, avait développé une grande confiance en

---

<sup>85</sup> Mouysset, « Quand écrire, c'est faire », *op. cit.* p. 29.

<sup>86</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 32.

<sup>87</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 32.

Madame du Hausset selon cette dernière, confiance qu'elle ne voulut pas trahir par l'acte d'écriture<sup>88</sup>.

Les femmes de chambre étaient des domestiques faisant partie de la maison de l'aristocrate qu'elles servaient. Leurs tâches étaient plutôt diversifiées et se rapportaient à tous les gestes de la vie quotidienne<sup>89</sup>. Leurs pendants masculins étaient les valets de chambre. Les femmes de chambre exerçaient un métier de service qui les rendait nécessairement subordonnées et soumises à leur maîtresse. Leur situation était donc relativement précaire. Cependant, les mœurs de l'époque faisaient en sorte que malgré la relation dominant-dominé qui pouvait en ressortir, les maîtres, tant masculins que féminins, étaient encouragés à la clémence envers leurs domestiques. Des livres de bonne conduite pour les maîtres existaient au XVIII<sup>e</sup> siècle et les poussaient à se comporter comme des pères pour leurs employés. Ces derniers, pour leur part, devaient faire preuve de loyauté et de fidélité. Sarah C. Maza explique que ce sentiment, qui devait venir du cœur, permettait de conserver le bon fonctionnement de la hiérarchie sociale<sup>90</sup>. À Versailles, cette relation de loyauté était concrétisée par un serment de fidélité prêté par la femme de chambre à la dame d'honneur de l'aristocrate<sup>91</sup>. Toutefois, la position des domestiques à la cour était bien particulière. À l'exception notable de Madame Campan, la majorité des domestiques étaient issus de familles nobles aspirant à monter dans la hiérarchie sociale<sup>92</sup>. De plus, chaque position de service à la cour constituait une charge conférant des avantages, tels que des gages, à son occupant<sup>93</sup>. La détention de charges permettait non seulement à des individus, mais également à des clans entiers d'obtenir de

---

<sup>88</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 32.

<sup>89</sup> Campan, *op. cit.*, p. 89.

<sup>90</sup> Sarah C. Maza, *Servants and Masters in 18<sup>th</sup>-Century France. The Uses of Loyalty*, Princeton, Princeton University Press, 1983, p. 3-18.

<sup>91</sup> Da Vinha, *op. cit.*, p. 195.

<sup>92</sup> Jacques Levron, *La vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1965, p. 126-127.

<sup>93</sup> Da Vinha, *op. cit.*, p. 195.

meilleures places dans la hiérarchie<sup>94</sup>. Le métier de femme de chambre à la cour étant une charge plutôt qu'un simple emploi, ces femmes avaient un statut plus élevé qu'une femme de chambre ne se trouvant pas à Versailles. La position de Madame du Hausset présentait donc une forme de précarité, mais étant elle-même noble, sa position sociale était plutôt assurée.

Toutefois, sa place lui ayant permis de développer un lien de confiance avec sa maîtresse, comme la plupart des domestiques en charge de la vie quotidienne, elle ne pouvait se permettre de perdre l'appui des puissants personnages qu'elle servait<sup>95</sup>. De plus, Madame du Hausset invoque la probité comme raison de sa discrétion. Cette vertu, cette qualité morale qui comprend notamment la loyauté, fait partie de cette éthique du comportement qui guide l'action des nobles de la cour et qui, du coup, empêche la mémorialiste de raconter tout ce qu'elle sait<sup>96</sup>. En refusant d'écrire des informations et en déclarant sa loyauté à sa maîtresse, la femme de chambre s'inscrivait dans les mœurs de son époque.

Le temps de l'écriture était donc un moment caractérisé par des motivations qui biaisaient la façon de rédiger des mémorialistes. Les épisodes rapportés, pour leur part, étaient judicieusement choisis par celles-ci. Ils étaient narrés selon le point de vue de ces femmes, ce qui ouvre au lecteur une fenêtre sur les perceptions qu'avaient ces mémorialistes de la cour de Louis XV et de leurs consœurs qui la fréquentaient. Ces perceptions, ces angles de vue des événements passés sont omniprésents dans les mémoires et structurent le texte des autrices. Ces biais laissaient aussi place à des absences d'information ou encore à une certaine auto-censure, comme le montre le cas de Madame du Hausset, transformant ainsi les épisodes décrits par ces femmes.

---

<sup>94</sup> Da Vinha, *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>95</sup> Jacques Levron, *La vie quotidienne à la cour de Versailles*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>96</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 32.

Madame Campan, parmi toutes, est celle qui a le plus développé sa vision de la société de cour en intitulant une de ses anecdotes comme suit : *Sur la cour*. Elle commence sa description de la vie d'un courtisan en indiquant que « l'art de la guerre s'exerce sans cesse à la cour<sup>97</sup> ». Cette guerre, qui opposait les courtisans entre eux, avait pour but ultime le gain de faveur, soit pour eux-mêmes ou encore pour leurs proches, c'est-à-dire les membres de leur famille ou de leur réseau d'influence. Or, gagner la faveur du monarque était une chose. La conserver en était une autre. Tel que le raconte Madame Campan, si « le premier mouvement des courtisans est d'être l'écho des sentiments du prince; [...] ce pas en avant n'est fait que pour se mettre en position de perdre celui qui a été favorablement désigné<sup>98</sup> ». Tels des félins en chasse, les courtisans surveillaient cette proie qui avait eu à la fois le bonheur et le malheur de tomber dans les bonnes grâces. Ils attendaient un faux pas pour entraîner immédiatement sa chute. Alors, celui qui tombait était remplacé par un autre. Ainsi allait le cycle des faveurs de la cour. Comme le dit Madame Campan : « La mort et les disgrâces n'amènent à la cour que la même idée : par qui celui qui disparaît sera-t-il remplacé?<sup>99</sup> »

La vision de la cour et des courtisans de l'ancienne lectrice de Mesdames n'était donc pas très positive. On aurait dit une arène où survivre était mission impossible. Dans la même ligne de pensée, Madame de Brancas, qui écrit bien plus tôt que Madame Campan, consacre six pages de son mémoire à décrire sa perception des femmes de la cour. Elle y évoque ce qu'elle considère comme étant le cours normal d'une vie de courtisane au XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon elle, tout commençait par une ascension sociale menant une jeune femme à « être quelque chose parce qu'[elle] étoit de tout<sup>100</sup> », c'est-à-dire qu'à la cour, on devenait quelqu'un d'important lorsqu'on recevait des invitations pour tous les événements qui s'y tenaient. Cependant, selon Madame de Brancas, au

---

<sup>97</sup> Campan, *op. cit.*, p. 524.

<sup>98</sup> Campan, *Ibid.*, p. 525.

<sup>99</sup> Campan, *Ibid.*, p. 526.

<sup>100</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 23.

bout de quelques années, les femmes avaient « poussé cette vie aussi loin qu'elle pouvoit aller » et il devenait alors temps de « quitter le monde » et de « se faire dévote, en attendant qu'on le devînt peut-être<sup>101</sup> ». Les activités de ces vieilles courtisanes changeaient et se tournaient vers la religion.

Ce changement de style de vie, plutôt drastique, est décrit par Madame de Brancas comme étant une norme qu'elle voyait toutefois d'un mauvais œil. Pour elle, cette « retenue des mœurs en devenoit l'hypocrisie<sup>102</sup> ». Hypocrisie parce que ces femmes pouvaient n'être pas réellement pieuses. Elles devenaient dévotes simplement parce que la société recommandait ce genre de comportement pour les femmes plus âgées. Selon Madame de Brancas, « la vie étoit tellement réglée par les devoirs de la société; tellement remplie de riens indispensables pourtant, qu'aucune de [c]es actions n'étoit scandaleuse<sup>103</sup> ». Elle termine sa description des femmes de la cour par un constat plutôt choquant pour l'époque et qu'elle raconte sous forme de dialogue entre elle et l'archevêque de Cambrai. À ce dernier, elle demande si « le mérite de n'être plus fausse vous inspire le courage d'être scandaleuse<sup>104</sup> ». À ces paroles, qui mettent en lumière le paradoxe du comportement féminin à la cour, l'archevêque s'exclama : « Parlons d'autre chose!<sup>105</sup> ». Pour Madame de Brancas, les femmes de la cour n'étaient pas les plus vertueuses, mais par un comportement laissant transparaître la vertu dans leurs plus vieilles années, elles se rachetaient de leur vie d'excès dans leur jeunesse. Par conséquent, selon la duchesse, si les femmes de la cour cessaient de jouer la comédie, elles trouveraient peut-être le courage d'être ce qu'elles étaient réellement : scandaleuses.

---

<sup>101</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 23-24.

<sup>102</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 27.

<sup>103</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 27.

<sup>104</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 27-28.

<sup>105</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 28.

Au moment des événements et par la suite jusqu'au temps de l'écriture, les mémorialistes avaient la perception que la cour était un endroit astreignant. Elles décrivent la position des femmes de la cour de l'époque semblablement à une guerre perpétuelle. Cette dernière n'avait pour champ de bataille que Versailles puisque aussitôt qu'on s'en éloignait, le ton devenait tout de suite plus enjoué. Paris était ville de joie et de plaisir. On n'y faisait que s'amuser. Ailleurs, telle que dans la province de Madame de Genlis, il faisait également bon vivre. Or, Versailles était un endroit de conflits éternels entre coteries qui tentaient sans cesse et de façon cyclique de se faire tomber mutuellement en disgrâce. Cette perception, véhiculée par les mémoires, montre le combat mené par les courtisanes pour préserver leur statut social. Le temps que représentait la cour sous Louis XV était pénible. Écrire permettait de s'en libérer, de permettre aux perceptions des mémorialistes de survivre au-delà même de leur propre existence et de peut-être rendre justice au pouvoir social qu'elles étaient conscientes de détenir dans l'environnement compétitif, voire hostile, de Versailles. Le message véhiculé par les mémoires fut formé par ces perceptions du temps de la cour, des événements passés, mais également par les motivations à écrire qui, pour leur part, se situaient dans le présent ou encore dans l'avenir par rapport au temps de l'écriture. Ce moment fut également déterminant, car il influença les perceptions que les mémorialistes avaient de la cour, soit une époque révolue et pour laquelle elles éprouvaient de la nostalgie. Le temps de l'écriture modifia aussi la façon dont les autrices se décrivaient elles-mêmes. Il ne faut pas non plus négliger le biais de l'édition qui, toujours, travaille et modifie davantage le texte d'origine. Enfin, ces perceptions de la cour et du rôle des femmes à la cour déterminèrent bien évidemment la façon qu'elles avaient de s'y comporter. Toutes se mettaient sur un pied de guerre tout en s'efforçant d'apparaître morales et vertueuses.

## L'espace

Les femmes de la cour vivaient principalement au château de Versailles. Il s'agissait de l'espace physique où elles mettaient en place leurs stratégies pour tenter d'obtenir davantage de faveurs pour elles-mêmes et leurs groupes d'influence. Au sein du château, des règles existaient pour assurer la position de chacun à la cour. Cette deuxième section analysera comment la position des femmes dans l'espace de Versailles aiguilla leurs stratégies d'ascension sociale.

L'espace physique occupé par les femmes était défini par la position qu'elles occupaient à la cour. Cette place était totalement partagée entre la sphère publique et la sphère privée. Comme l'explique Robert Muchembled, ces deux sphères étaient confondues dans l'étiquette à la cour de Versailles, particulièrement sous Louis XIV dont presque toutes les facettes de l'intimité étaient révélées aux yeux des courtisans<sup>106</sup>. Sous Louis XV, cette absence quasi-totale de vie privée commença à changer, car le monarque aimait à réunir autour de lui de petits cercles de privilégiés dans des contextes plus exclusifs<sup>107</sup>. Muchembled décrit la sphère privée comme étant une « part protégée de [l']existence, autour de la famille et des amis<sup>108</sup> ». La sphère publique est, quant à elle, « ouverte à tous ». Pour Arlette Farge, il s'agit de ce qui est « offert au regard de tous<sup>109</sup> ».

Alors que « les frontières » entre les deux restaient « floues » pour les courtisans, elles l'étaient particulièrement pour les femmes de la cour<sup>110</sup>. D'un côté, leurs actions étaient faites en fonction de la représentation publique, d'une volonté de se tailler une place de choix au sein de la société de cour, « aux regards de tous ». De l'autre, elles étaient plutôt confinées à leur vie privée.

---

<sup>106</sup> Robert Muchembled, *La société policée. Politique et politesse en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions du Seuil, 1998, p. 206.

<sup>107</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour*, *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>108</sup> Muchembled, *La société policée*, *op. cit.*, p. 206.

<sup>109</sup> Arlette Farge, « Proximités pensables et inégalités flagrantes Paris, XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Cécile Dauphin et Arlette Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 77.

<sup>110</sup> Muchembled, *La société policée*, *op. cit.* p. 206.

Leurs actions n'avaient d'influence directe que sur les membres de leurs cercles d'intimes. La présence des femmes à la cour était surtout due à leur mariage ou à leur famille qui leur conféraient des titres de noblesse. Elles pouvaient de cette façon acquérir des charges au service d'autres femmes ou de la reine. Elles pouvaient aussi s'occuper des enfants de France. Bref, elles jouaient des rôles importants dans la sphère privée. Toutefois, elles ne pouvaient pas avoir de rôle politique, relevant de la sphère publique. Leurs actions restaient d'intérêt privé, c'est-à-dire qu'elles occupaient des positions relevant de la vie quotidienne au sein de la cour<sup>111</sup>.

La reine de France était la première de toutes les femmes nobles. Son cas, bien que sortant de l'ordinaire, est révélateur de la position ambiguë des femmes à la cour, entre privilège et subordination au sexe masculin. Fanny Cosandey explique que la reine faisait partie intégrante du pouvoir royal, puisque le roi avait besoin d'une épouse pour assurer sa descendance. Elle était essentielle à la dimension dynastique du système et toute une symbolique lui était associée. Néanmoins, sous le règne de Louis XV, la reine Marie Leszczyńska se retira de plus en plus dans la sphère privée<sup>112</sup>. Elle n'avait pas de pouvoir politique, mais elle possédait une influence dont elle usa pour soutenir sa famille et ses amis<sup>113</sup>. La reine utilisait son pouvoir social pour faire son entrée en politique, mais elle n'en restait pas moins ballotée entre les sphères publiques et privées.

Bien entendu, le cas des courtisanes n'est pas identique à celui de la reine. Cependant, il présente des ressemblances. Contrairement à leurs époux, les femmes n'avaient pas de pouvoir politique<sup>114</sup>. Elles avaient, en revanche, un pouvoir social qui leur donnait de l'influence pour atteindre leurs buts personnels ou ceux de leur réseau de sociabilité. Elles agissaient dans la sphère

---

<sup>111</sup> Cosandey, *Le Rang*, op. cit., p. 421-423.

<sup>112</sup> Ce processus s'est poursuivi sous le règne suivant avec la reine Marie-Antoinette.

<sup>113</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, p. 378-383

<sup>114</sup> Cosandey, *Le Rang*, op. cit., p. 421-423.

publique pour favoriser leur sphère privée. Elles se retrouvaient dans une dualité où ces deux sphères se fondaient l'une dans l'autre rendant leur position à la cour bien complexe. Le château de Versailles, où elles habitaient, était, par son utilisation et sa configuration, un espace où public et privé se côtoyaient toujours. Alors, si d'un côté, elles semblaient maîtriser le temps par leurs écrits, de l'autre, ces femmes ne maîtrisaient pas l'espace de la cour qu'était Versailles.

Le château de Versailles était à la fois la résidence du roi, de la famille royale et de la cour. Habiter Versailles était un honneur qui n'était pas accordé à tout le monde<sup>115</sup>. Il fallait d'abord avoir une charge, c'est-à-dire être au service du roi ou de sa famille. William Ritchey Newton indique qu'il y avait beaucoup de personnel, tels que des domestiques, qui résidait à la cour de façon permanente et qui était essentiel à la vie royale. Chacun avait droit à son appartement, ou du moins à sa chambre. Tous les appartements étaient séparés entre les membres de la famille royale, les princes du sang et les officiers<sup>116</sup>. Ces derniers détenaient une charge à la cour où ils étaient appointés.

Versailles, ce n'est pas qu'un simple bâtiment, soit le corps central si emblématique. C'est une multitude de bâtiments ayant chacun son utilité et son importance. Versailles, c'est une ville. Il y a le château, mais il y a aussi les nombreux hôtels particuliers de tous ces courtisans qui, comme le duc de Saint-Simon à une certaine époque, n'eurent pas l'honneur d'obtenir un appartement dans les bâtiments centraux<sup>117</sup>. Versailles, c'est aussi un mode de vie. Vivre au château signifie se plier à une étiquette et une hiérarchie stricte qui s'applique jusqu'au bâtiment lui-même. Pour comprendre ceci, les notions de centre et de périphérie de Frédérique Leferme-Flaguères sont

---

<sup>115</sup> Jean-François Solnon, *Histoire de Versailles*, Paris, Perrin, 2003, p. 160; Jacques Levron, *Les inconnus de Versailles. Les coulisses de la Cour*, Paris, Perrin, 2009, p. 19.

<sup>116</sup> Newton, *Derrière la Façade*, *op. cit.*, p. 15; Newton, *L'Espace du roi*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>117</sup> Newton, *L'Espace du roi*, *Ibid.*, p. 25-26.

absolument pertinentes. Le centre, c'est le roi, le bâtiment central, la cour de marbre et les appartements qui l'entourent. C'est aussi l'étage du milieu, soit le premier, celui où se trouve la chambre du roi qui est le centre absolu du château. La périphérie, c'est tout ce qui part du centre pour graduellement s'en éloigner, marquant de ce fait la hiérarchie. Plus on se rapproche du centre, plus on se trouve haut dans la hiérarchie et donc plus on gagne en importance et en influence au sein de la cour. Ainsi, les appartements plus haut-placés dans la hiérarchie étaient plus convoités par les courtisans qui cherchaient, dans leur guerre continuelle, à obtenir une place toujours meilleure à la cour<sup>118</sup>.

Chaque section du château a son propre nom qui permet de mieux en comprendre la configuration. D'abord, au centre se trouve le corps central, soit l'endroit où se situe la chambre du roi et les appartements de la famille royale directe, soit la reine, le dauphin ainsi que les frères et sœurs de celui-ci. Ensuite, dans l'aile sud du château, appelée Aile des Princes ou Aile du Midi, se trouvent les appartements des princes du sang. Il s'agit de l'aile la plus proche du roi. L'Aile du Nord, tout de suite après l'Aile des Princes dans l'ordre hiérarchique, abrite les princes légitimés et d'autres grands nobles<sup>119</sup>. Les Ailes des Ministres, pour leur part, ne sont pas attachées au corps central. Comme leur nom l'indique, il s'agit des résidences des ministres du roi<sup>120</sup>. Finalement, le Grand Commun, bâtiment fort grand, mais dont le nom déplaisait à plusieurs étant donné l'adjectif « commun », a permis de créer des logements supplémentaires pour les nobles de moins haut rang et ayant des fonctions moins prestigieuses. De plus, on y trouvait des cuisines et des salles à

---

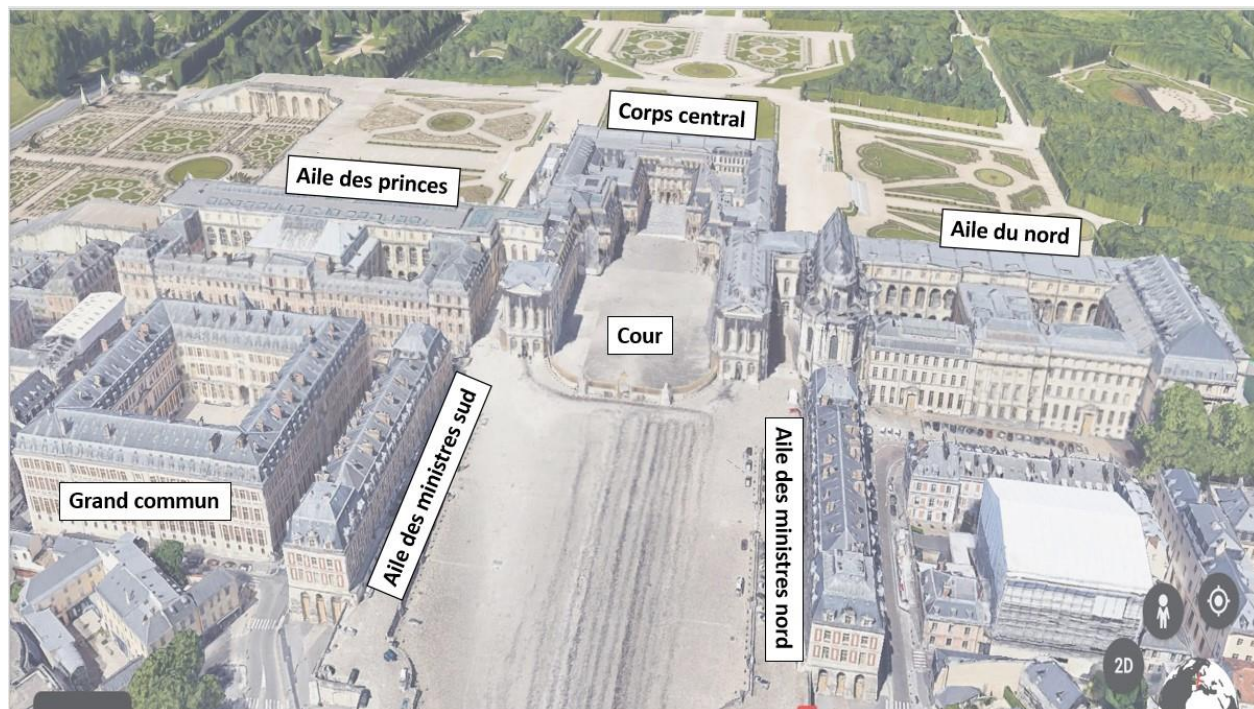
<sup>118</sup> Leferme-Falguières, *op. cit.*, p. 212-213.

<sup>119</sup> Leferme-Falguières, *Ibid.*, p. 212-213.

<sup>120</sup> Leferme-Falguières, *Ibid.*, p. 212-213.

manger<sup>121</sup>. Le Grand Commun se trouve derrière l'Aile des Ministres sud, face à l'Aile des Princes<sup>122</sup>.

**Figure 1 : Principaux bâtiments du château de Versailles**



Les différents logements étaient attribués par le gouverneur de Versailles qui était, entre 1720 et 1778, Philippe de Noailles<sup>123</sup>. Ce dernier avait la charge de s'assurer que tout un chacun avait un logement qui correspondait non seulement à ses besoins, mais surtout à son rang. Comme l'indique Newton, « les besoins personnels du courtisan n'étaient pris en considération qu'en tout dernier lieu<sup>124</sup> ». Cet emploi était sans fin puisqu'au gré des grâces, des disgrâces, des présentations et des décès, Philippe de Noailles avait toute une logistique d'étiquette à coordonner<sup>125</sup>. Enfin, il

<sup>121</sup> Newton, *Derrière la Façade*, op. cit., p. 17.

<sup>122</sup> Château de Versailles, « En vidéo. De Louis XIII à la Révolution », *Versailles 3D*, [s.d.] [<http://www.versailles3d.com/fr/en-video/de-louis-xiii-a-la-revolution.html>] (page consultée le 7 février 2020).

<sup>123</sup> François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Schlesinger frères, 1863-1877, tome XI, p. 14-16.

<sup>124</sup> Newton, *Derrière la Façade*, op. cit., p. 29.

<sup>125</sup> Newton, *Derrière la Façade*, *Ibid.*, p. 26.

est important de mentionner qu'hormis les veuves et les célibataires, les appartements étaient d'abord et surtout attribués à des hommes. Les premiers à recevoir un logement étaient les grands officiers servant de près le roi<sup>126</sup>.

Madame du Hausset, des cinq mémorialistes, est la seule qui habitait un espace qui fût proprement à elle<sup>127</sup>. Elle occupait l'entresol de l'appartement de Madame de Pompadour qui, lui, se trouvait au rez-de-chaussée du corps central, presque directement sous celui du roi (en vert sur le plan)<sup>128</sup>. Cette proximité permit à la femme de chambre de prendre facilement connaissance de ce qui se passait chez sa maîtresse. De plus, selon ses dires, « [i]l y avait un petit endroit, près de la chambre de Madame [...] d'où l'on entendait ce qui se disait pour peu qu'on élevât la voix<sup>129</sup> ». Bien entendu, on ne sait si tout cela est vrai. Néanmoins, il existe bel et bien un entresol à l'appartement de Madame de Pompadour dans lequel on trouve une chambre qui pourrait avoir été celle de Madame du Hausset<sup>130</sup>. Était-il possible pour autant d'entendre tout ce qui se disait dans la pièce voisine? Impossible de vérifier. Logiquement, ce n'est pas une preuve assez forte pour juger si les mémoires de Madame du Hausset sont vrais ou faux. Cependant, elle raconte des épisodes qui se trouvent aussi dans d'autres mémoires de l'époque<sup>131</sup>. Les scènes qu'elle décrit ne sont peut-être pas inédites et auraient circulé dans le reste de la cour. D'ailleurs, pour ce qui était des éléments très importants que le roi et sa favorite voulaient garder pour eux, ils allaient en parler « dans un cabinet à côté de la chambre<sup>132</sup> » d'où on ne pouvait plus rien entendre. De ce fait, il est possible que l'écoute de Madame du Hausset à travers le mur n'ait pas été sa seule source

---

<sup>126</sup> Newton, *Derrière la Façade*, *Ibid.*, p. 28-29.

<sup>127</sup> Les quatre autres femmes vivaient soit en dehors de Versailles, soit dans un appartement attribué à leur époux.

<sup>128</sup> Newton, *L'Espace du roi*, *op. cit.*, p. 142.

<sup>129</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 32.

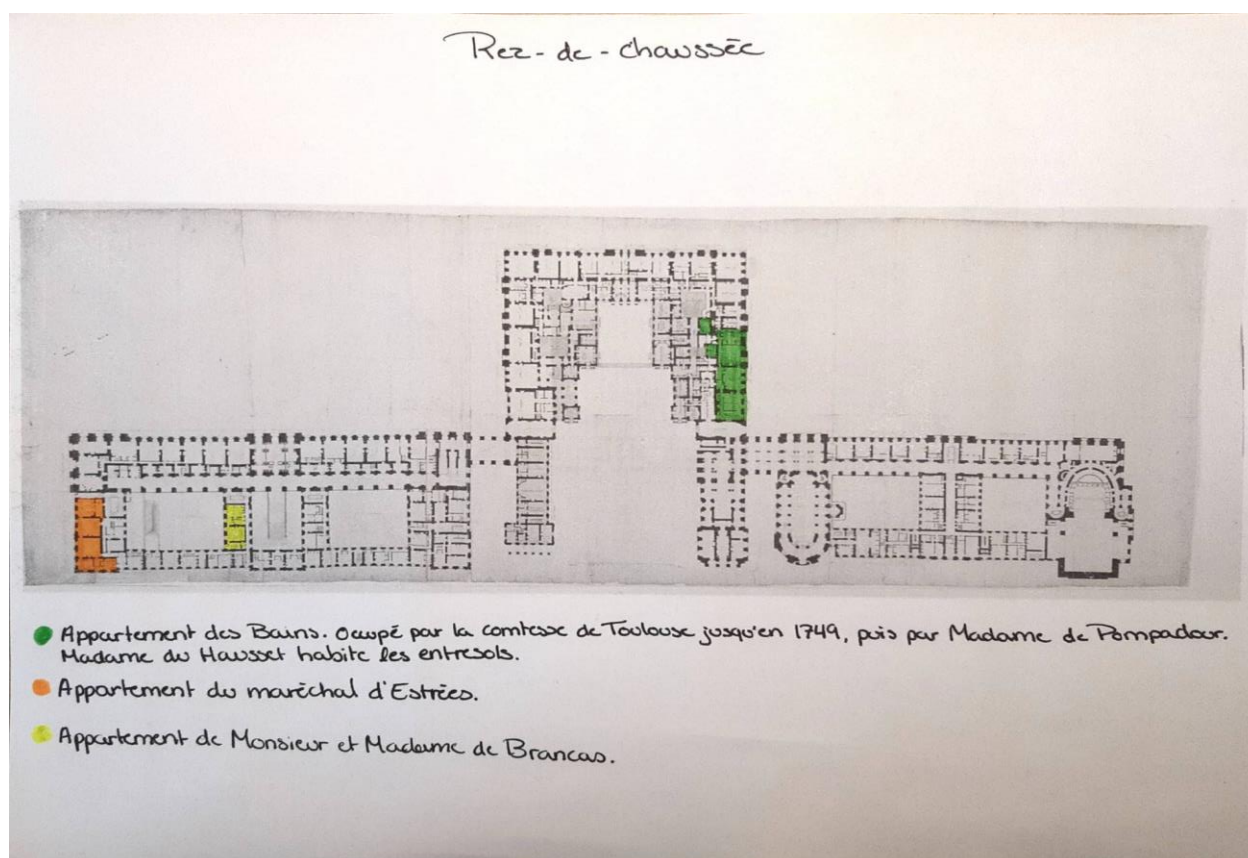
<sup>130</sup> Jean-Claude Le Guillou, « Versailles, l'ancien appartement des Bains, de la marquise de Montespan à la comtesse de Toulouse », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no 17 (2014), p. 119.

<sup>131</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault; Campan, *op. cit.*; Félicité de Genlis, *Mémoires inédits*, *op. cit.*

<sup>132</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 32.

d'information. Il n'en reste pas moins que l'emplacement de son appartement fut important pour la femme de chambre qui a pu développer un fort sentiment de contiguïté avec sa maîtresse et qui a pu se trouver aux premières loges de plusieurs événements. Contrairement à Madame de La Ferté-Imbault qui, n'étant pas toujours présente lors du déroulement des événements qu'elle raconte, cite continuellement ses sources d'information, Madame du Hausset ne ressent pas ce besoin de justification<sup>133</sup>. Son emplacement physique explique comment elle a obtenu ses informations. Cette proximité physique avec la favorite royale fut également une des raisons qui poussa Madame du Hausset à écrire ses mémoires<sup>134</sup>. Bref, la chambre de cette dernière fut essentielle pour ses écrits.

**Figure 2 : Plan de Versailles, rez-de-chaussée**



<sup>133</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>134</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 32.

Mise à part Madame du Hausset, les femmes n'étant pas les principales titulaires d'appartements à Versailles, l'importance de ces derniers n'est pas très apparente dans leurs mémoires puisqu'ils ne se trouvaient pas au cœur de leurs stratégies. Ceci était bien différent pour les femmes de la famille royale ou encore pour les favorites qui, elles, pouvaient avoir leur propre appartement et prétendre à un des plus beaux du château. De ce fait naquit la querelle opposant Madame de Pompadour aux filles du roi qui, toutes, voulaient l'appartement des Bains situé directement sous celui de Louis XV. Il avait été construit pour la marquise de Montespan par Louis XIV et comprenait un escalier le reliant directement à celui du roi, ce qui signifiait que l'occupant de l'appartement des Bains avait un accès privilégié au monarque. Finalement, c'est Madame de Pompadour qui en hérita, ce déménagement marquant son changement de statut qui passa de maîtresse et favorite à simplement favorite. À son décès, les filles du roi purent finalement faire l'acquisition de ce logement si convoité<sup>135</sup>.

Pour ce qui est du reste des courtisanes, l'appartement n'avait pas un rôle fondamental dans leurs stratégies d'influence. Les mémoires en parlent donc peu et les quelques mentions d'un appartement peuvent être classées en deux catégories. En premier lieu, les appartements versaillais étaient perçus comme des endroits d'apparat qui servaient principalement les époux aux charges les plus en vue. Madame de Genlis, dans ses mémoires, raconte sa présentation à la cour qui fut faite par Madame de Puisieux, la tante de son mari, et qui transforma en scène l'appartement du maréchal d'Estrées<sup>136</sup>. Les présentations des femmes à la cour étaient pour elles, comme l'explique Leonhard Horowski, une forme « d'accréditation »<sup>137</sup>. Après cette cérémonie, elles avaient la permission d'assister à d'autres cérémonies de la cour ou encore de fréquenter le cercle de la reine.

---

<sup>135</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour*, *op. cit.*, p. 103-112.

<sup>136</sup> Genlis, *Mémoires inédits*, *op. cit.*, tome 1, p. 197.

<sup>137</sup> Leonhard Horowski, *Au Cœur du palais. Pouvoir et carrières à la cour de France, 1661-1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Centre de recherche du Château de Versailles, 2019, p. 110.

Les présentations formelles étaient cruciales pour les femmes, car elles n'avaient pas d'autres moyens d'intégrer la cour que de se faire présenter ainsi au couple royal, plus particulièrement à la reine. Les hommes, au contraire, pouvaient se faire présenter au roi lors de la chasse<sup>138</sup>. Ces présentations étaient appelées les « honneurs de la cour », tels qu'étudiés par François Bluche. Pour y avoir droit, les nobles devaient fournir une preuve stipulant que leur famille était déjà noble dès 1400<sup>139</sup>. Pour les femmes, cette preuve s'appliquait à la famille de leur époux. Bref, la présentation, « exercice de preuve nobiliaire<sup>140</sup> », était une cérémonie incontournable pour quiconque souhaitait avoir une place à Versailles.

À son arrivée à Versailles, Madame de Genlis fut reçue dans « le bel appartement du maréchal d'Estrées<sup>141</sup> » (en orange sur le plan). Ce dernier « avait eu les plus éclatants succès à la guerre » et était « l'une des meilleures têtes du conseil<sup>142</sup> ». En effet, le maréchal d'Estrées, c'est-à-dire Louis-Charles-César, Chevalier de Malte et maréchal d'Estrées, fut général de l'armée de Westphalie en 1762 puis ministre d'État<sup>143</sup>. Il avait épousé en secondes noces Adélaïde-Félicité Brûlart de Sillery de Puisieux. Celle-ci étant la fille du parrain de Monsieur de Genlis, c'est par ce lien de parenté que Madame de Genlis fut invitée dans l'appartement du maréchal. Ce logement se trouvait au rez-de-chaussée de l'Aile des Princes. Selon Newton, il s'agissait d'un « appartement spacieux avec des pièces ensoleillées exposées au sud et plusieurs autres qui regardaient la rue de la Surintendance<sup>144</sup> ». Hiérarchiquement, le logement du maréchal d'Estrées était très bien situé.

---

<sup>138</sup> Horowski, *Ibid.*, p. 110.

<sup>139</sup> François Bluche, *Les honneurs de la cour. Tome 1*, Paris, Les cahiers nobles, 1957.

<sup>140</sup> Bluche, *Ibid.*

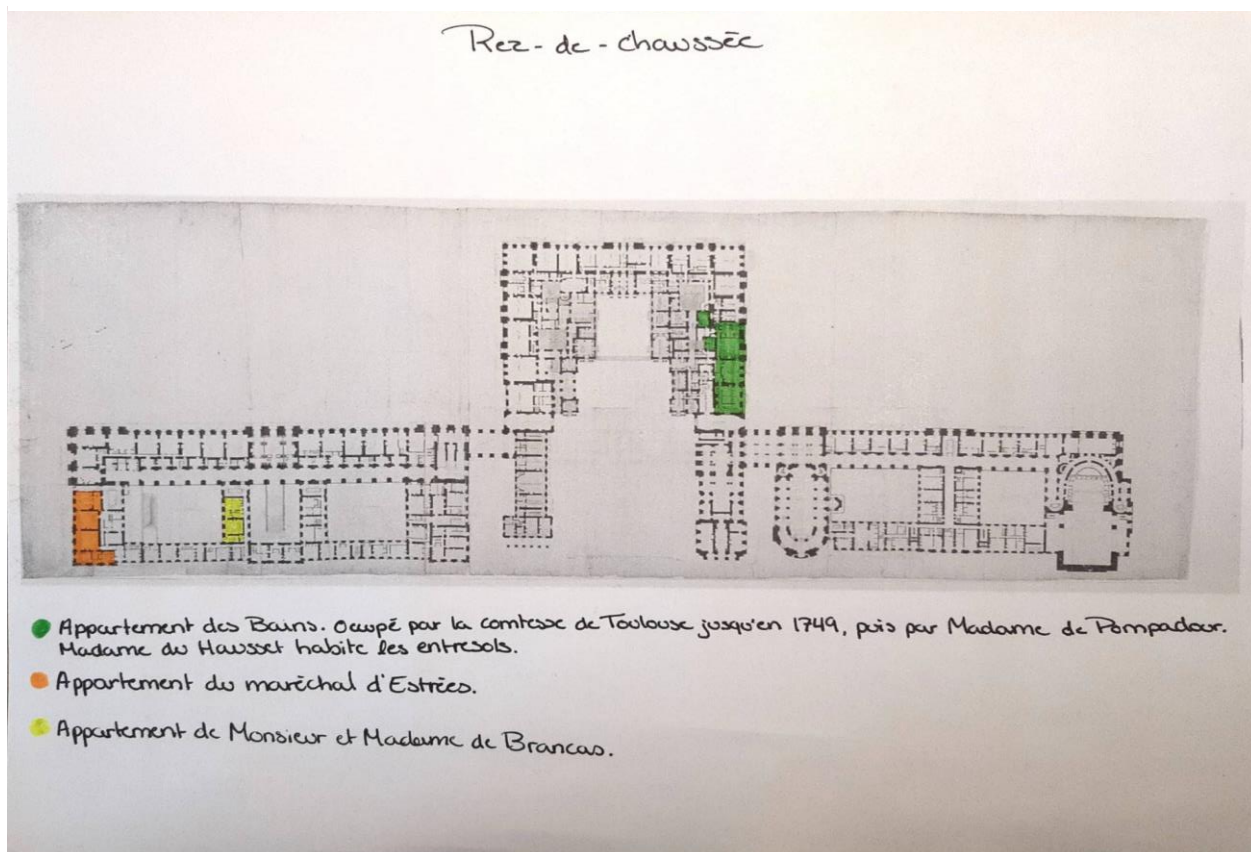
<sup>141</sup> Genlis, *Mémoires inédits, op. cit.*, tome 1, p. 197.

<sup>142</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 1, p. 198.

<sup>143</sup> Aubert de La Chesnaye-Desbois, *op. cit.*, tome XII, p. 599.

<sup>144</sup> Newton, *L'Espace du roi, op. cit.*, p. 192.

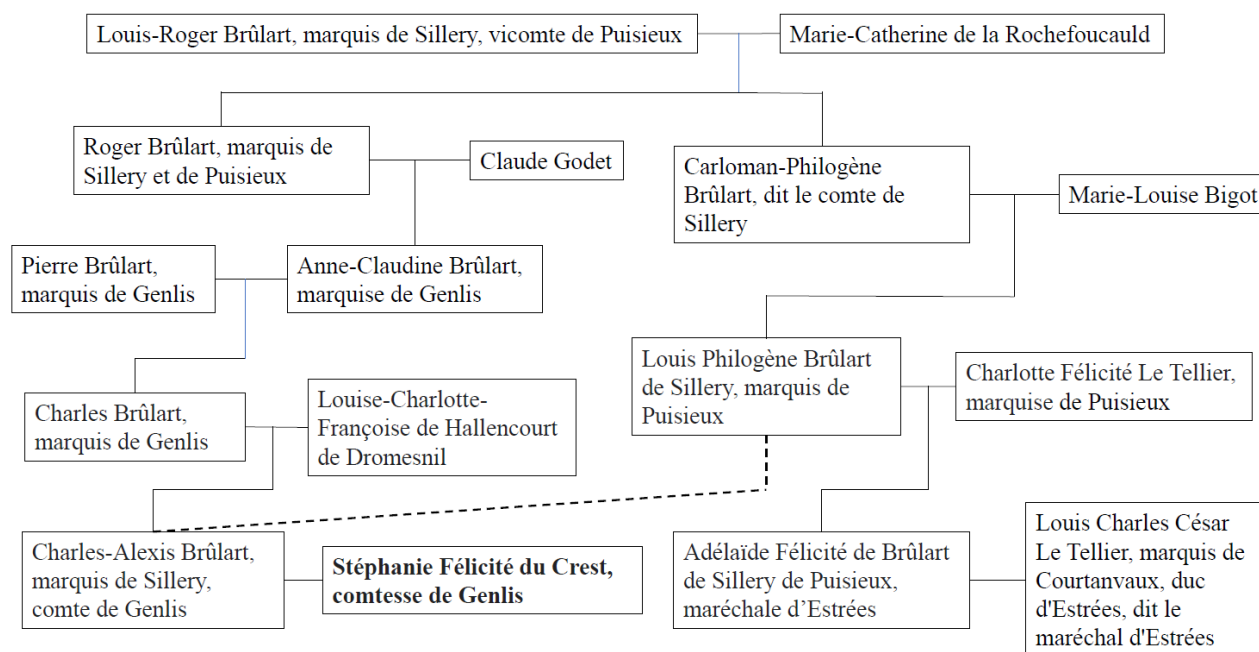
**Figure 3 : Plan de Versailles, rez-de-chaussée (rappel)**



L'appartement appartenait donc au maréchal et non à sa femme. Il l'avait probablement obtenu en reconnaissance de ses bons services et de sa position importante à la cour. Cependant, Madame d'Estrées habitait également cet appartement et pouvait s'en servir comme bon lui semblait. Sa mère, qui n'habitait pas à la cour, ayant décidé d'y présenter Madame de Genlis, utilisa l'appartement de sa fille à l'instar d'une loge pour la préparation de la femme du filleul de son mari (voir le schéma familial ci-dessous). Ces dames préparèrent en privé cette mise en scène publique. Ce qui se passait à l'intérieur de l'appartement n'avait pas tellement d'importance pour la vie publique à la cour, c'est-à-dire que la simple acquisition et habitation d'un appartement prestigieux marquaient la position dans la hiérarchie et c'était là l'importance de l'appartement.

### **Figure 4 : Schéma familial, Madame de Genlis**

La ligne pointillée identifie le marquis de Puisieux comme étant le parrain du comte de Genlis.



En effet, cette perception de l'importance des appartements est très visible dans les mémoires masculins. Le duc de Luynes, par exemple, s'intéressa aux déménagements et note dans son journal de nombreuses « cascades de déménagements<sup>145</sup> », pour reprendre le concept de Newton. Il s'agissait d'une ronde d'échanges d'appartements qui était très souvent initiée par le déménagement d'un courtisan se trouvant au comble de la faveur royale. C'est lorsque ce dernier obtenait un appartement digne de sa faveur et de son rang que les cascades de déménagements commençaient. Ce courtisan en délogeait nécessairement un autre qui, lui, en délogeait aussi un autre et ainsi de suite. La cascade se terminait lorsque que tous ceux touchés par ces déménagements étaient relocalisés dans un appartement correspondant mieux à leur rang. Cependant, ce qui se déroulait par la suite entre les murs de ces logements n'était pas du premier

<sup>145</sup> Newton, *Derrière la Façade*, op. cit., p. 30.

intérêt pour le duc dont les mémoires se penchaient surtout sur les événements historiques de la cour et sur la généalogie. Selon Bernard Hours, les mémoires du duc de Luynes permettent de dégager l'essence de l'idéal du courtisan<sup>146</sup>. Le duc de Luynes s'intéressait énormément à l'étiquette et aux querelles de préséance. La vie quotidienne au sein des appartements n'était pas son sujet de prédilection. Toutefois, si des anecdotes plus intimes prenaient une ampleur « historique » ou étaient dictées par des règles d'étiquette, alors elles avaient de fortes chances de se retrouver dans les mémoires du duc de Luynes. Par exemple, il raconta l'intrigue autour de l'appartement de l'évêque de Rennes devenu celui de Madame de Châteauroux<sup>147</sup>. Il s'intéressa aussi à la présentation de Madame de Lauraguais puisque dans l'appartement où se déroulait cette cérémonie, soit celui de la comtesse de Toulouse, il n'y avait pas assez de sièges pour le nombre de dames qui en méritaient un selon l'étiquette. Cette situation créa tout un émoi et l'on dû changer d'appartement. On opta pour celui de Mademoiselle de La Roche-sur-Yon<sup>148</sup>. Le cérémonial restait central dans les épisodes racontés par le duc. Celui-ci ne décrivait pas de scène plus personnelle à l'égal de celle de la préparation de Madame de Genlis.

En second lieu, dans les mémoires féminins, les appartements versaillais étaient des endroits privés servant les intérêts publics des femmes de la cour. Les appartements étaient assignés au chef de maison, c'est-à-dire aux hommes. Cependant, leurs épouses habitaient aussi le château de Versailles et avaient droit d'usage sur les appartements qu'elles utilisaient à d'autres fins. Si ceux-ci ne leur apportaient pas d'avantages directs, ils pouvaient servir à la mise en place de leurs stratégies pour atteindre leurs buts, tels que le firent Madame de Genlis et ses parentes. Il s'agissait donc d'endroits qui restaient privés, puisque ce qui se passait à l'intérieur des appartements

---

<sup>146</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour*, op. cit., p. 48, 52, 55, 60-62.

<sup>147</sup> Duc d'Albert de Luynes, *Mémoires sur la Cour de Louis XV, 1735-1758*, publiés par L. Dussieux et E. Soulié, Paris, Firmin-Didot frères, 1860-1865, tome IV, p. 266-267.

<sup>148</sup> Luynes, *Ibid.*, tome IV, p. 409-410.

n'intéressait pas les querelles de cour, mais ils servaient les intérêts publics des femmes et de leur réseau.

L'appartement où habita Madame de Châteauroux, maîtresse de Louis XV, au début de sa relation avec le roi fut un de ces espaces privés servant les intérêts publics de son occupante. Marie-Anne de Mailly Nesle était la cinquième fille du couple formé par Louis III de Mailly, marquis de Nesle et de Mailly et Armande-Félicité de Mazarin. En 1734, Marie-Anne de Mailly-Nesle avait épousé le marquis de La Tournelle. Ses deux sœurs les plus âgées, soit Madame de Mailly et Madame de Vintimille, furent tour à tour les maîtresses de Louis XV. Puis, en 1742, ce fut le tour de Madame de La Tournelle, future duchesse de Châteauroux. Madame de Mazarin, tante des cinq sœurs et tutrice de celles-ci, mourut en 1742 laissant Madame de La Tournelle dans une position bien précaire. Lors de son mariage, sa tante s'était engagée à soutenir financièrement le nouveau couple. En 1740, monsieur de La Tournelle mourut. En 1742, Madame de La Tournelle se retrouva veuve et sans soutien financier<sup>149</sup>. Madame de Brancas, dans ses mémoires, relate l'arrivée de cette dernière à la cour. Se trouvant dans une situation peu enviable, Madame de La Tournelle vint à Versailles demander une charge de dame du palais de la reine. Cette position lui fut accordée tant par la reine que par le roi. Ce dernier avait déjà remarqué cette dame, sœur de sa maîtresse de l'époque. D'ailleurs, sa relation avec Madame de Mailly tirait à sa fin. Celle-ci allait, quelque temps plus tard, partir de la cour et céder sa charge de dame du palais à sa sœur, Madame de Flavacourt<sup>150</sup>.

À son arrivée à Versailles, il fallut loger Madame de La Tournelle. Christian Baulez indique que lorsqu'elle obtint la charge de dame du palais de la reine, au mois de septembre 1742, elle eut également la permission d'occuper l'appartement de sa tante, Madame de Mazarin<sup>151</sup>. Celui-ci se

---

<sup>149</sup> Baulez, *op. cit.*, p. 42.

<sup>150</sup> Baulez, *Ibid.*, p. 43.

<sup>151</sup> Baulez, *Ibid.*, p. 43.

trouvait dans l'Aile des Princes<sup>152</sup>. Au mois de novembre, pourtant, sa faveur changea. Sa sœur quitta la cour et Madame de La Tournelle attira de plus en plus le regard du roi. Ce changement lui valut l'acquisition d'un nouvel espace au sein du château. Madame de Brancas raconte dans ses mémoires comment l'appartement de l'évêque de Rennes, situé au premier étage de l'Aile des Ministres sud, faisant face directement à l'Aile des Princes, lui fut accordé temporairement<sup>153</sup>. Ce prêt d'appartement fut organisé par le duc de Richelieu qui demanda à la duchesse de Brancas d'écrire à l'évêque pour lui demander la permission de prêter son appartement à Madame de La Tournelle. Madame de Brancas laisse entendre dans ses mémoires que la nouvelle maîtresse n'aurait alors eu aucun autre logement à la cour, ce qui n'était pas le cas<sup>154</sup>. Le duc de Luynes, dans ses propres mémoires indique le contraire<sup>155</sup>. Cependant, cette nouvelle attribution marque le moment où Madame de La Tournelle ne fut plus une simple dame du palais, mais devint la maîtresse du roi, moment qui intéressait particulièrement Madame de Brancas. L'appartement de l'évêque de Rennes (en rose sur le plan) devint central dans tous les événements qui menèrent à l'acquisition par Madame de La Tournelle du titre de favorite royale.

---

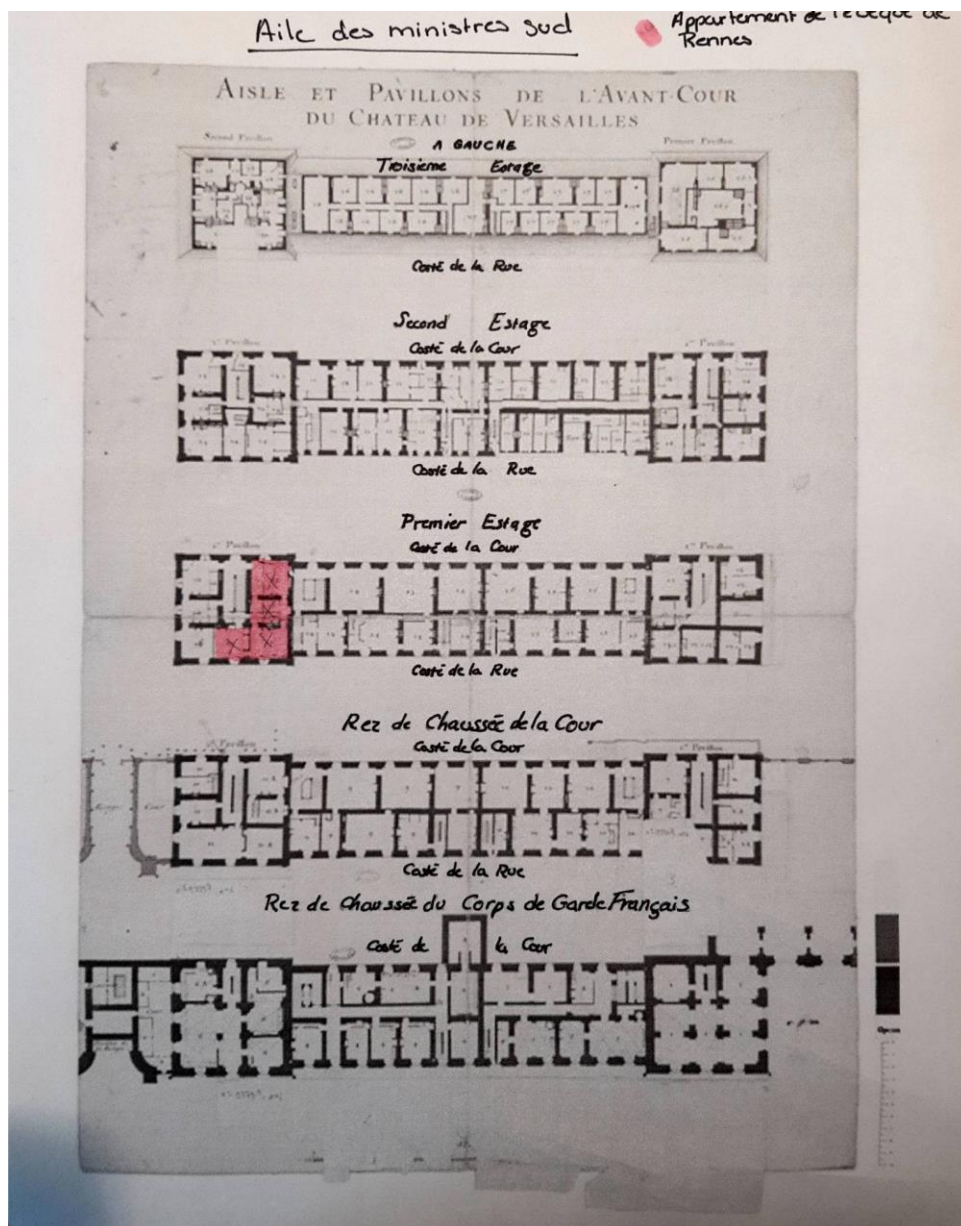
<sup>152</sup> Newton, *L'Espace du roi*, *op. cit.*, p. 552.

<sup>153</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 60-61; Newton, *L'Espace du roi*, *Ibid.*, p. 453.

<sup>154</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 60-61.

<sup>155</sup> Luynes, *op. cit.*, tome IV, p. 256.

**Figure 5 : Plan de Versailles, aile des ministres sud**



Or, cet appartement n'était pas officiellement celui de Madame de La Tournelle. Son profil public, soit son positionnement au sein du château, n'apportait rien concrètement à la maîtresse royale. Toutefois, c'était elle qui l'habitait et c'est l'utilisation qu'elle en fit, soit ce qui se déroula

à l'intérieur de ces pièces, qui devint important pour sa place publique à la cour. Si toute la cour savait que Madame de La Tournelle habitait l'appartement de l'évêque, ce qui s'y déroulait se voulait secret.

Au mois de novembre 1742, Madame de Mailly était partie, à la plus grande tristesse du cardinal de Fleury, et le duc de Richelieu concoctait un plan pour s'assurer de jeter le roi dans les bras de Madame de La Tournelle<sup>156</sup>. Ainsi, deux coteries s'affrontaient pour le contrôle du lit du roi. D'un côté, le cardinal de Fleury préférait Madame de Mailly, qui n'avait pas d'ambition politique, et de l'autre, le duc de Richelieu préférait Madame de La Tournelle, qui cherchait à gagner en influence et à se mêler aux intrigues de la cour<sup>157</sup>. À travers leur choix de maîtresse pour le roi, ces deux hommes espéraient augmenter leur ascendant sur celui-ci. Ainsi, tant le duc de Luynes que Madame de Brancas racontent que le duc de Richelieu accompagna le roi, alors tous deux déguisés, jusqu'à l'appartement de l'évêque de Rennes pour que le roi puisse, en cachette, rencontrer Madame de La Tournelle. Cette dernière était au courant du plan du duc. Selon Madame de Brancas, il y eut plusieurs de « ces visites nocturnes » qui « durèrent un mois; et peu à peu devinrent moins silencieuses que la première<sup>158</sup> ». Éventuellement, la relation du roi avec la future Madame de Châteauroux fut connue de tous et elle devint la favorite en titre. L'appartement dans l'Aile des Ministres servait théoriquement à cacher cette relation entre le roi et sa maîtresse en devenir. Cependant, toute la cour était au courant de cette ruse. Ce qui se déroulait dans les pièces appartenant à l'évêque de Rennes relevait de la vie privée de Madame de La Tournelle. Or, le fait

---

<sup>156</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 47-50; Luynes, *Ibid.*, tome IV, p. 265-267.

<sup>157</sup> Guy Chaussinand-Nogaret, *Le Cardinal de Fleury. Le Richelieu de Louis XV*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2002, p. 59-60.

<sup>158</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 75.

que cette information ait été connue de tous montre son utilisation du domaine privé pour changer sa position sociale et publique à la cour.

Les appartements de Versailles avaient principalement une vocation publique. Bien entendu, on pouvait y vivre des scènes de la vie privée, mais les courtisans y résidaient principalement pour assurer leur présence à la cour et s’y faire voir. Comme le rapporte Madame du Hausset, la maréchale de Mirepoix aurait un jour dit à Madame de Pompadour qui s’apprêtait à quitter la cour : « qui quitte la partie, la perd<sup>159</sup> ». Quitter la cour n’était pas une option pour quiconque souhaitait conserver un statut social élevé. Les femmes habitaient donc Versailles pour leur statut social, bien que hiérarchiquement l’espace du château ne leur apporta pas d’avantages. En revanche, il leur permettait d’être visibles aux yeux de tous et d’être intégrées à la vie publique. Cette caractéristique était importante pour la position sociale des courtisanes. Sans elle, toutes leurs stratégies élaborées dans le privé auraient été difficilement applicables. L’épisode raconté par Madame Campan au sujet de Madame de Tallard est particulièrement révélateur de l’importance de ce critère de visibilité.

Madame Marie Isabeau Gabrielle de Rohan-Soubise, duchesse de Tallard naquit en 1699. Sa grand-mère maternelle était la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants de France, c’est-à-dire qu’elle fut la gouvernante du petit Louis XV. Madame de Tallard fut nommée à son tour gouvernante des enfants de France en survivance de sa grand-mère, c’est-à-dire qu’elle devint son adjointe en attendant de lui succéder. En 1732, elle entra en fonction<sup>160</sup>. Elle s’occupa de tous les enfants de Louis XV et de Marie Leszczyńska jusqu’à sa retraite qui eut lieu autour de 1752 selon

---

<sup>159</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 89.

<sup>160</sup> Centre de recherche du château de Versailles (CRCV). « Base biographique du Centre de recherche du château de Versailles », *Portail de ressources du Centre de recherche du château de Versailles*, 2019 [www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbweb/jlbWeb?html=notdictionnaire&ref=106] (page consultée le 7 février 2020).

le marquis d'Argenson. Celui-ci nota que cette année-là, on discutait de nommer une survivancière à Madame de Tallard<sup>161</sup>.

C'est probablement autour de 1752 que, selon Madame Campan, Madame de Tallard « vint prendre congé de Sa Majesté [la reine] et lui faire part de la résolution qu'elle avait prise de quitter le monde et de mettre enfin un intervalle entre la vie et la mort<sup>162</sup> ». À cette époque, « quitter le monde » signifiait pour une dame de la cour, comme l'a expliqué Madame de Brancas, se retirer de cet environnement<sup>163</sup>. Ainsi, plusieurs femmes quittaient définitivement Versailles et se retiraient dans leurs hôtels particuliers. Or, le cas de Madame de Tallard est particulièrement intéressant puisqu'elle ne quitta jamais le château. Elle y mourut d'ailleurs en 1754<sup>164</sup>. La reine, attristée du départ de la gouvernante de ses enfants, lui demanda « où elle comptait se retirer<sup>165</sup> ». Selon Madame Campan, Madame de Tallard lui aurait répondu ceci : « Dans les entresols de mon hôtel, Madame<sup>166</sup> ». La gouvernante n'ayant jamais quitté Versailles, ces entresols étaient en fait ceux de son appartement d'alors. Celui-ci se trouvait au premier étage de l'Aile des Princes, tout au bout de celle-ci, près de l'orangerie et plutôt loin du corps central (en rouge sur le plan)<sup>167</sup>.

---

<sup>161</sup> Marquis d'Argenson, *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, éd. par E.J.B. Rathery, Paris, Librairie de la société de l'histoire de France, 1859, tome VII, p. 304.

<sup>162</sup> Campan, *op. cit.*, p. 487.

<sup>163</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 24.

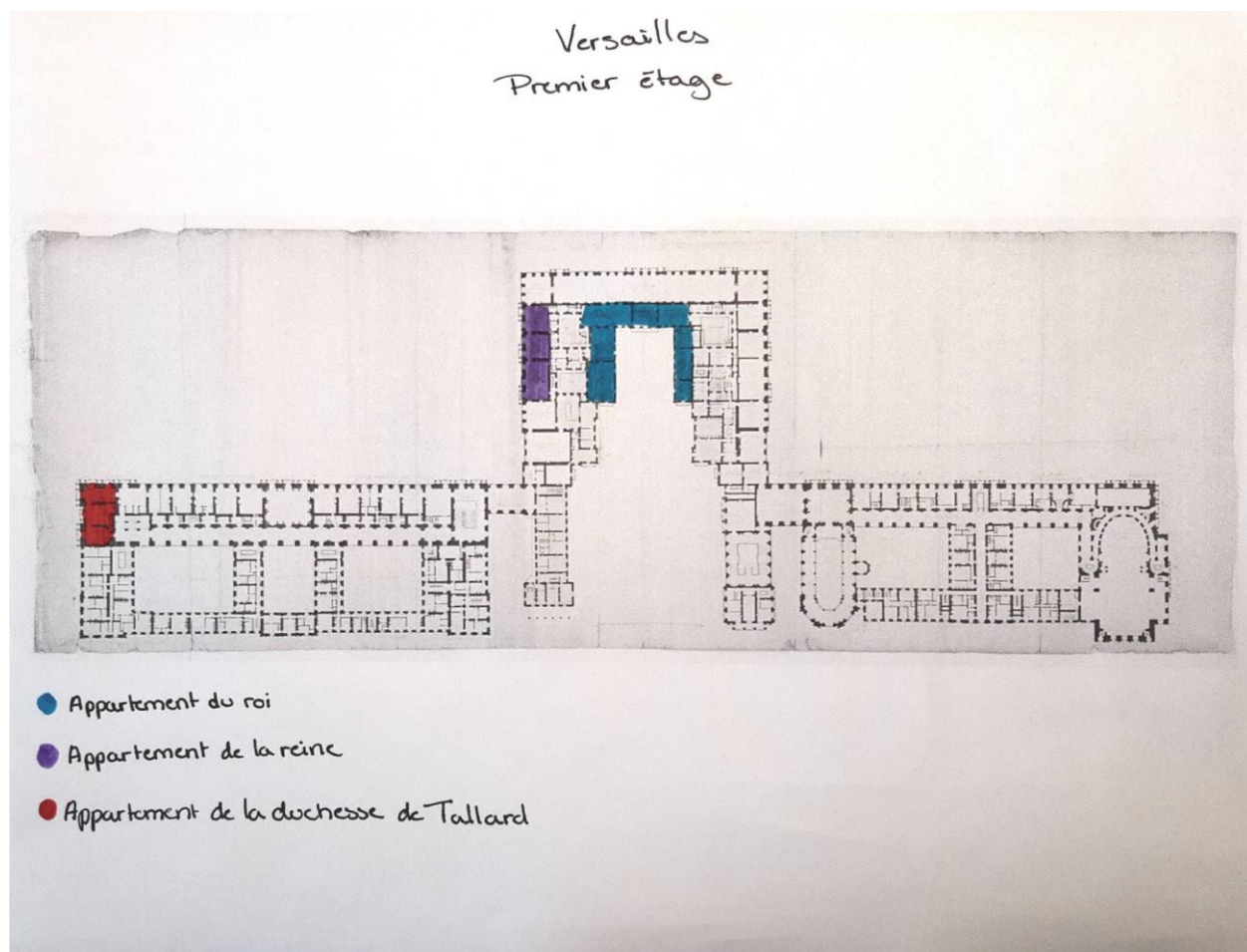
<sup>164</sup> Newton, *L'Espace du roi, op. cit.*, p. 573.

<sup>165</sup> Campan, *op. cit.*, p. 487.

<sup>166</sup> Campan, *Ibid.*, p. 487.

<sup>167</sup> Newton, *L'Espace du roi, op. cit.*, p. 251.

**Figure 6 : Plan de Versailles, premier étage**



Les entresols sont très fréquents à Versailles. Il s'agit d'un petit étage situé directement sous un autre de pleine taille qui, lui, sert à l'apparat. Ainsi, il peut s'agir d'un endroit où résident des domestiques, comme c'est le cas de Madame du Hausset, ou bien ces espaces devenaient tout simplement des endroits de vie totalement privée pouvant servir aux nobles vivant également dans les appartements d'apparat<sup>168</sup>. John M. J. Rogister et Frédérique Leferme-Falguières indiquent que cette dualité entre vie publique et vie privée se retrouve même au cœur des bâtiments et devient de

<sup>168</sup> Jean-Claude Le Guillou, « Les Appartements attiques de Louis XIV et les Petits Appartements de Louis XV à Versailles », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no 13 (2010), p. 55-143.

plus en plus importante au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>. Madame de Tallard, en se retirant dans ses entresols, se retire de la vie publique. Elle n'utilisera plus son appartement de plain-pied sur un étage qui nécessite une présence à la cour.

Ce retrait de la vie de cour implique un changement de statut qui nécessite un déménagement. Les mots utilisés par la gouvernante sont également révélateurs de la vision qu'avaient les courtisans de ce retrait total de la vie publique. Il s'agit d'un « intervalle entre la vie et la mort<sup>170</sup> ». Bref, on ne vit réellement que lorsqu'on est à la cour. Cette conception vient renforcer l'idée selon laquelle les courtisanes, à l'instar de la reine, donnant souvent l'impression d'être restreintes à la sphère privée, jouaient en fait un rôle majeur au sein de la cour en tant qu'environnement public. Les femmes avaient une place physique à la cour se trouvant entre privé et public. Cette complexité, voire cette contradiction, structura leur pouvoir social qui dû se jouer en fonction de ces deux pôles.

Le temps et l'espace aiguillèrent les stratégies employées par les femmes de la cour pour atteindre leurs buts et ceux de leur réseau à différents moments. Premièrement, le temps était formé par plusieurs moments qui structurèrent les écrits des mémorialistes. Le temps des événements se déroulant à la cour de Louis XV était contraignant et transformait les parcours de vie des courtisanes. Selon leur âge, ces dernières devaient changer leur façon d'agir. Le moment de la rédaction, pour sa part, était une sorte de libération. Avec cette action les femmes pouvaient exercer un pouvoir social. En écrivant, elles bâtissaient leur identité de genre et affirmaient leur position sociale ainsi que les perceptions et représentations qu'elles se faisaient de la société de cour. Ce pouvoir traversa le temps, ce qui contribue à la performativité des écrits de ces courtisanes. Alors

---

<sup>169</sup> John M. J. Rogister, « From Louis XV to Louis XVI: Some Thoughts on the *Petits Appartements* », *Eighteenth Century Life*, vol. 17, 1993, p. 146-147; Frédérique Leferme-Falguières, *op. cit.*, p. 212.

<sup>170</sup> Campan, *op. cit.*, p. 487.

qu'elles racontaient des événements passés, elles étaient poussées par des motivations présentes qui allaient avoir des répercussions dans l'avenir. Lors de l'édition de leurs textes, un nouveau biais vint se glisser, modifiant malgré elles leurs écrits, à l'exception de ceux de Madame de Genlis. Or, les mémoires de Madame de La Ferté-Imbault ne subirent jamais ce processus et présentent tout de même une expérience de la cour similaire à celle des autres, permettant de relativiser les changements apportés pour la publication. Deuxièmement, l'espace de la cour était difficile à maîtriser pour les femmes qui n'étaient pas les premières maîtresses des appartements de Versailles. Pour elles, les appartements étaient à la fois des endroits d'apparat servant les intérêts publics des hommes et des endroits privés qui leur servaient, à elles, pour l'élaboration de leurs stratégies d'intérêt public. Elles restaient prises dans cette dualité où leur pouvoir dans une sphère privée sur laquelle elles n'avaient pas le plein contrôle avait une influence dans la sphère publique. Toutefois, il était vital pour les courtisanes d'habiter Versailles, peu importe où, car c'était la visibilité à la cour qui était primordiale pour leur statut social. Le temps et l'espace étaient donc des limites à l'action des femmes qui avaient moins de marge de manœuvre que les hommes. En revanche, malgré ce carcan, elles réussirent tout de même à avoir du pouvoir social au sein de la cour en utilisant d'autres éléments, tels que l'étiquette, l'éthique comportementale.

## CHAPITRE 2

### ÉTIQUETTE ET ÉTHIQUE DU COMPORTEMENT

La vie à la cour de France au XVIII<sup>e</sup> siècle était rythmée par une étiquette rigoureuse. Celle-ci se trouvait à la base de la mécanique de cour théorisée par Norbert Elias. Comme l'indique le sociologue, la cour était un environnement façonné par une hiérarchie sociale au sein de laquelle chaque individu tenait un rang bien précis<sup>171</sup>. Chaque position avait ses propres avantages face aux rangs inférieurs. Pour s'assurer du respect de ces privilèges, une étiquette s'est graduellement développée pour dicter les règles de conduite entourant la hiérarchie. L'étiquette fut perfectionnée tout au long de l'Ancien Régime pour atteindre son apogée sous Louis XIV<sup>172</sup>. Elle dictait officiellement les comportements de tous les nobles de la cour, ce qui comprenait le roi et sa famille. Une éthique comportementale existait aussi pour guider la bonne conduite des courtisans. Celle-ci donnait de façon officieuse une définition du comportement qu'un noble devait adopter. Alors que l'étiquette guidait davantage le cérémonial de la cour, l'éthique était un code de morale et de vertu que le noble devait respecter. Ce mode de conduite officieux venait notamment de la distinction naturelle entre les nobles et le reste de la population. Cette caractéristique de « vertu séminale », soit cette noblesse de naissance, faisait de la noblesse une « race » supérieure qui nécessairement devait avoir des comportements plus raffinés et vertueux que les autres groupes de la société<sup>173</sup>. Ce chapitre montrera comment les courtisanes se servaient de l'étiquette de la cour et de l'éthique comportementale sous tous leurs aspects pour atteindre leurs buts et ceux de leur

---

<sup>171</sup> Elias, *op. cit.*, p. 9.

<sup>172</sup> Cosandey, *Le Rang, op. cit.*, p. 116.

<sup>173</sup> Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle. De la Féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Éditions complexes, 2000, p.39-40.

réseau. Si, pour certaines femmes, respecter ces règles à la lettre était la stratégie choisie, d'autres n'hésitèrent pas à briser ces conventions pour affirmer leur pouvoir social.

L'éthique comportementale était bien plus ancienne que l'étiquette qui organisait la cour de Versailles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. On en retrouve notamment une explication métaphorique dans le *Livre du Courtisan* de Baldassare Castiglione, publié pour la première fois en 1528. Dans cet ouvrage, sans cesse réédité jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Castiglione décrit la vie à la cour d'Urbino en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>174</sup>. Ce livre fut considéré comme un « manuel d'apprentissage du comportement social », car il met en scène une société de cour où évoluent des gentilshommes moraux et vertueux<sup>175</sup>. Il s'agissait d'un ouvrage que même les nobles de la cour du XVIII<sup>e</sup> siècle lisaient, car le format du livre, très petit (in-12), permettait de l'emporter partout avec soi et en faisait donc un objet qu'on pouvait utiliser quotidiennement. De plus, ses nombreuses traductions en plusieurs langues, dont le français, en ont fait un « texte fondateur » incontournable pour la noblesse<sup>176</sup>. Les courtisans se conformaient à cette prescription qui venait non seulement de l'étiquette officielle, mais aussi de l'attente qui existait depuis fort longtemps stipulant que les nobles avaient des comportements supérieurs et raffinés.

Cette éthique du comportement fit partie des mœurs des courtisans jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, par-delà la Révolution, car des traces en sont encore présentes dans les ouvrages des mémorialistes. Madame de Genlis a écrit un traité d'étiquette intitulé *De l'esprit des étiquettes* qui est la preuve même de la continuité de l'attachement des nobles de la cour à cette éthique. Le petit livre de

---

<sup>174</sup> Baldassare Castiglione, *Le parfait courtisan et la dame de cour (traduction nouvelle de l'Italien)*, Paris, E. Loyson, 1690, 588 p. (in-12).

<sup>175</sup> Juan Carlos D'Amico et Paolo Gossi (dir.). *De la politesse à la politique. Recherches sur les langages du Livre du Courtisan. Actes du colloque international de l'Université de Caen Basse-Normandie*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2001, p. 9.

<sup>176</sup> *Ibid.*

l'autrice fut rédigé entre 1812 et 1813 et était dédié à la sœur de l'empereur Napoléon, la Grande Duchesse Elisa, qui souhaitait tenir une cour. Il fut publié pour la première fois en 1885 par l'archiviste Édouard Quesnet. Ce dernier explique dans sa préface que le manuscrit, ayant été remis à la Grande Duchesse, s'était retrouvé dans les mains d'une amie de la fille de celle-ci qui l'avait finalement donné aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine<sup>177</sup>. Madame de Genlis, visiblement très attachée à la cour de Louis XV et aux mœurs des courtisans de l'Ancien Régime, basa son petit guide sur ses connaissances de cette époque alors révolue. Elle énumère d'abord toutes les règles comportementales relevant normalement de l'étiquette. Elle s'attarde aux règles strictes entourant les présentations à la cour, les mariages, les accouchements, les voyages, les décès, et tout autre événement de la vie à la cour<sup>178</sup>. Bref, Madame de Genlis ne laisse rien de côté en ce qui a trait au cérémonial. Cependant, la mémorialiste restant pédagogue dans l'âme, elle s'intéresse ensuite aux « étiquettes de décence » ou règles de morale et de vertu composant l'éthique comportementale imposée aux courtisans<sup>179</sup>. En passant par une description des « manières nobles », la mémorialiste décrit également les relations amicales et amoureuses que les nobles pouvaient avoir et les comportements permis ou non entourant ces relations<sup>180</sup>. Elle explique notamment que lorsqu'un noble était l'ami d'un autre noble, il ne devait en aucune façon lui porter préjudice. Il en allait de même pour un amant qui, ne s'intéressant plus à sa maîtresse, devait toutefois rester son ami publiquement afin de ne lui causer aucun tort<sup>181</sup>. En ce qui concerne cette dernière section, Madame de Genlis ne parle plus de morale, mais plutôt de « code des gens du monde, fondé sur le bon goût et non sur la morale<sup>182</sup> ». Selon la mémorialiste, ce code

---

<sup>177</sup> Genlis, *De l'esprit des étiquettes*, op. cit., p. 7.

<sup>178</sup> Genlis, *Ibid.*, p. 23-91.

<sup>179</sup> Genlis, *Ibid.*, p. 49.

<sup>180</sup> Genlis, *Ibid.*, p. 92.

<sup>181</sup> Genlis, *Ibid.*, p. 114-115, 118-119.

<sup>182</sup> Genlis, *Ibid.*, p. 119.

« ne prescrivait presque en général que des formes élégantes et délicates, c'est-à-dire qu'il n'enseignait au fond qu'une hypocrisie assez raffinée, non seulement pour voiler des vices révoltants, mais pour les confondre aux yeux du vulgaire avec des faiblesses intéressantes et souvent même avec des vertus<sup>183</sup> ». Voilà une autre différence entre l'étiquette et l'éthique. Si la première ne s'applique qu'aux comportements officiels de la cour, la seconde se penche sur les « lois sociales et particulières de la bonne compagnie », ce qui comprend jusqu'à la réglementation des vices de cette dernière<sup>184</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Madame de Genlis voulait donc transmettre cette éthique comportementale, ces valeurs qui existaient à la cour au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses mémoires contiennent déjà beaucoup de ces règles, mais elle sentit le besoin de les condenser en un petit manuel. Ce dernier était donc prescriptif pour les cours du XIX<sup>e</sup> siècle et celles à venir, mais il n'était que le reflet des perceptions de la mémorialiste sur la cour du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si l'étiquette et l'éthique comportementale furent imposées par la logique des rangs et la mécanique de cour, les propos de Madame de Genlis montrent que les femmes avaient intégré ces règles et y tenaient.

La mémorialiste ne fut pas la seule à s'intéresser à ces codes de conduite, car il s'agissait des fondements de l'aristocratie. Comme l'explique Éric Mension-Rigau, ce « savoir-vivre » était une « qualité propre à la race, héréditaire, éternelle et inaliénable<sup>185</sup> ». La noblesse de cour avait ainsi sa propre définition de la vertu, valeur fondamentale de « l'honnête homme<sup>186</sup> ». Ce dernier était en fait un courtisan maîtrisant la politesse, ayant de l'esprit et de la grâce<sup>187</sup>. L'honnête homme connaissait les principes de la bienséance et s'assurait d'avoir une réputation sans taches. Cet « idéal éthique » venait d'une description très chrétienne de la vertu qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, entra en

---

<sup>183</sup> Genlis, *Ibid.*, p. 119.

<sup>184</sup> Genlis, *Ibid.*, p. 119.

<sup>185</sup> Éric Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019, p. 252.

<sup>186</sup> Muchembled, *La société policée, op. cit.*, p. 202; Hours, *Louis XV et sa Cour, op. cit.*, p.21; Gilles-André de La Roque de La Lontière, *Traité de la noblesse*. Rouen, Nicolas Le Boucher et Pierre Cailloué, 1710, [20]-598 p. (in-4).

<sup>187</sup> Muchembled, *Ibid.*, p. 203.

conflit avec une nouvelle définition de cette qualité emmenée par les philosophes des Lumières<sup>188</sup>. Cette dernière reposait sur le mérite, et non sur des codes comportementaux basés sur la naissance des individus. Comme l'indique Guy Chaussinand-Nogaret, ces deux systèmes de valeurs étaient totalement distincts et entraient en conflit l'un avec l'autre<sup>189</sup>. Les mémorialistes adhéraient à la définition aristocratique de la vertu, car c'était celle qui leur permettait de préserver leur statut social. Pour Madame de Genlis, la morale était fondée sur la religion et il ne pouvait en être autrement. Elle allait à contre-courant des idées des Lumières jusqu'à en devenir, selon François Bessire, anti-philosophes<sup>190</sup>.

Madame de La Ferté-Imbault, dans ses propres mémoires, disserte longuement sur la vertu. Pour la marquise, cette caractéristique servait à décrire qui était de ses amis et qui ne l'était pas. La réputation et la construction de l'image de soi faisaient partie des fondements de l'éthique aristocratique<sup>191</sup>. Ainsi, Madame de La Ferté-Imbault désapprouvait totalement que le roi ait des maîtresses et décrit Madame de Nesle, notamment, comme une femme qui « avait beaucoup d'esprit et d'imagination, sans jugement, sans vertu et sans aucun principes [*sic*], tout son caractère était tourné à la volupté ou à la frivolité<sup>192</sup> ». Pour la mémorialiste, l'apprentissage de la vertu et de la raison faisait automatiquement partie de l'éducation des jeunes nobles<sup>193</sup>. Cependant, elle en avait une définition bien particulière se rapprochant de celle de Madame de Genlis. Sans être dévote, la marquise ne supportait pas l'irrégion et était en opposition totale avec les encyclopédistes et les philosophes des Lumières. Pour elle, leurs propos allaient à l'encontre de la

---

<sup>188</sup> Muchembled, *Ibid.*, p. 202-203.

<sup>189</sup> Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>190</sup> François Bessire, « M<sup>me</sup> de Genlis ou l'«ennemie de la philosophie moderne» », dans François Bessire et Martine Reid (dir.), *Madame de Genlis. Littérature et éducation*, Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 280-288.

<sup>191</sup> Mension-Rigau, *op. cit.*, p. 253.

<sup>192</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>193</sup> *Ibid.*

morale et de la vertu et servaient justement à des femmes comme Madame de Pompadour, antithèse de la vertu et de la religion. Bref, pour Madame de La Ferté-Imbault, l'éthique comportementale nécessitait une morale et une vertu strictes, car autrement, la cour glissait lentement, mais irrévocablement, vers la décadence, entraînant l'État avec elle<sup>194</sup>.

Les codes de conduite à la cour étaient complexes et stricts et les femmes de la haute noblesse ne pouvaient pas les ignorer. Elles durent développer des stratégies en fonction de l'étiquette et de l'éthique pour tout de même faire avancer leurs intérêts et ceux de leurs réseaux. Parmi ces stratégies, le respect à la lettre, de façon systématique, de l'éthique et de l'étiquette faisait partie de la capacité d'agir, du pouvoir social de ces femmes. Elles voyaient toute la pertinence et les avantages que ce conformisme pouvait leur apporter. Mesdames du Hausset et Campan racontent toutes deux des épisodes portant sur des courtisanes ayant mis en œuvre cette stratégie et qui les mena au résultat ultimement désiré. Ce choix d'anecdote n'était pas anodin chez les mémorialistes nostalgiques et idéalisant la vertu nobiliaire. Pour ces dernières, il s'agissait de modèles à suivre.

Premièrement, Madame du Hausset s'intéresse à Madame d'Amblimont, une bonne amie de Madame de Pompadour. Née en 1736, elle s'appelait Marie-Anne de Chaumont-Quitry, marquise d'Amblimont et s'était mariée à Claude-Marguerite-François Renart de Fuschemberg en 1754. Ce dernier était chef d'escadre des armées navales du roi, commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis<sup>195</sup>. Madame du Hausset raconte que Mesdames d'Amblimont et d'Esparbès étaient deux amies intimes de Madame de Pompadour. Selon la femme de chambre, cette dernière aurait parlé de ses amies comme étant ses « petits chats » pour qui « [t]out ce qui

---

<sup>194</sup> Craveri, *op. cit.*, p. 95-109.

<sup>195</sup> Aubert de La Chesnaye-Desbois, *op. cit.*, tome I, p.222.

occupe [le roi et la favorite] est du grec<sup>196</sup> ». Néanmoins, « leur gaieté rend le calme [à la favorite], et [lui] permet de reprendre ensuite les choses sérieuses<sup>197</sup> ». Il s'agissait de véritables amies pour la favorite, car à l'en croire, ces deux femmes n'avaient pas de connaissances ou d'intérêts politiques. Madame de Genlis confirme tout ceci dans ses propres mémoires. Lors d'un séjour à Chevilly chez la famille de Joui, elle entendit parler des deux amies de la favorite. Madame d'Esparbès était la fille de Monsieur et Madame de Joui<sup>198</sup>. Madame de Genlis explique que Mesdames d'Esparbès et d'Amblimont « étoit alors, à la cour, les favorites de Madame de Pompadour, qui leur donnoit dans son intérieur intime d'étranges petits noms d'amitié, elle les appelait mon *torchon*, et ma  *salope*<sup>199</sup> ».

Aucune explication de la raison de ces surnoms ne s'avère disponible. L'éditeur des Mémoires de Madame de Genlis évoque la dépravation des mœurs de la cour qui aurait poussé jusqu'au roi à donner des surnoms de ce genre à ses propres filles. Il les surnommait « Chife », « Loque », « Graille » et « Coche »<sup>200</sup>. On retrouve ces informations dans les Mémoires de Madame Campan<sup>201</sup>. Cette vision des mœurs dépravées venait notamment des adultères du roi avec des maîtresses qui, à l'instar de Madame de Pompadour, n'étaient pas d'origine noble. Jeanne-Antoinette Poisson était une bourgeoise avant que Louis XV ne lui donne le titre de marquise. Elle ne possédait pas les qualités de l'aristocratie, l'honneur et la vertu définissant ce groupe. Cette idée que la marquise influençait le roi, donnait à ce dernier une image de faiblesse<sup>202</sup>. Du point de vue

---

<sup>196</sup> Hausset., *op. cit.*, p.55.

<sup>197</sup> Hausset, *Ibid.*, p.55.

<sup>198</sup> Anne Thoyard de Jouy, comtesse d'Esparbès naquit en 1739. En 1758, elle épousa le comte d'Esparbès. Elle mourut en 1825.

<sup>199</sup> Genlis, *Mémoires inédits, op. cit.*, tome 1, p.168.

<sup>200</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 1, p.168.

<sup>201</sup> Campan, *op. cit.*, p.24.

<sup>202</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *Échec au roi. Irrespect, contestations et révoltes dans la France des Lumières*, Paris, Belin, 2015, p.49.

des courtisans, il se laissait entraîner dans le vice par une bourgeoise sans vertu. Ce vice allait également contre la morale aristocratique issue des principes de la religion pour Madame de Genlis et Madame de La Ferté-Imbault. Les femmes de la cour devaient donc naviguer dans cet environnement où la dépravation des mœurs n'était pas exceptionnelle et était même réglementée par l'éthique comportementale, comme l'indique Madame de Genlis dans son traité d'étiquette<sup>203</sup>. On tolérait donc les surnoms plus ou moins flatteurs et, jusqu'à un certain point, l'adultère. Selon Robert Muchembled, le terme « salope », attribué à Madame d'Esparbès, venait du fait que la comtesse n'était « pas farouche » et n'aurait pas refusé les avances du roi s'il lui en avait fait. Elle aurait d'ailleurs partagé la couchette de Louis XV quelque temps après la mort de Madame de Pompadour<sup>204</sup>. Quant au surnom de Madame d'Amblimont, il ne semble pas avoir d'explication.

Malgré son surnom, cette dernière attachait beaucoup d'importance à sa relation d'amitié avec la favorite. Selon Madame du Hausset, elle eut l'occasion de prouver sa loyauté à son amie. La femme de chambre raconte que Louis XV aurait tenté de faire des avances à la marquise en essayant de lui remettre une lettre. Madame d'Amblimont aurait « mis aussitôt ses deux mains derrière son dos, et le roi a été obligé de ramasser le billet, qui était tombé à terre<sup>205</sup> ». Le duc de Gontaut, ayant tout perçu de la subtile scène, se serait précipité pour en raconter les détails à la favorite. Dès lors, Madame de Pompadour apprécia davantage son amie qui, selon elle, était « étourdie, hurluberlu; mais [avait] plus d'esprit et d'âme que les prudes et les dévotes<sup>206</sup> ». Cette vision des dévotes était partagée par plusieurs femmes de la cour, car on retrouve ici, de façon moins explicite, une ressemblance avec la critique de Madame de Brancas envers ce groupe de

---

<sup>203</sup> Genlis, *De l'esprit des étiquettes*, op. cit., p. 119.

<sup>204</sup> Robert Muchembled, *Mystérieuse Madame de Pompadour*, Paris, Fayard, 2014, 590 p. 317.

<sup>205</sup> Hausset, op. cit., p. 56.

<sup>206</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 56.

femmes<sup>207</sup>. Madame d'Amblimont sut ainsi garder l'estime de la favorite. Alors qu'on eut pu penser que de se refuser au roi aurait eu un impact négatif sur la faveur de cette dame à la cour, ce fut tout le contraire qui arriva. Madame du Hausset raconte que « bien longtemps » après les événements racontés ci-dessus, Louis XV aurait donné un collier d'émeraudes et de diamants à Madame d'Amblimont<sup>208</sup>. Ce collier provenait de Madame de Pompadour qui, tout en ne souhaitant pas que son amie sache qu'elle était au courant de « ce trait d'amitié », tenait tout de même à la remercier indirectement<sup>209</sup>. Le collier en question valait soixante mille livres, soit une très grosse somme pour l'époque<sup>210</sup>. La preuve de ce don se trouve dans les inventaires de la favorite<sup>211</sup>.

Madame d'Amblimont, en suivant l'éthique, en restant morale et vertueuse, prit le risque de déplaire au roi. Cependant, elle s'assura de conserver l'amitié de la marquise de Pompadour. Finalement, cette amitié s'avéra plus avantageuse pour cette dame qui obtint un collier de grande valeur et ne perdit pas sa place dans les bonnes grâces de la favorite. Cette dernière se trouvant au summum de son influence à cette époque, être son amie ne pouvait emmener que des avantages à son réseau.

La situation de Marie-Françoise de Talleyrand, comtesse de Périgord fut très semblable à celle de Madame d'Amblimont. Selon Madame Campan, « la comtesse de Périgord était aussi belle que vertueuse<sup>212</sup> ». Louis XV, charmé par ces qualités, aurait fait des avances à la comtesse, notamment en lui écrivant « une lettre des plus passionnées<sup>213</sup> ». Toutefois, cette situation n'aurait pas plu à Madame de Périgord qui, plutôt que de répondre aux ardeurs du roi, choisit de s'exiler

---

<sup>207</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 23-27.

<sup>208</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 57.

<sup>209</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 56.

<sup>210</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 57.

<sup>211</sup> Muchembled, *Mystérieuse Madame de Pompadour*, *op. cit.*, p. 373.

<sup>212</sup> Campan, *op. cit.*, p. 468.

<sup>213</sup> Campan, *Ibid.*, p. 468.

pour plusieurs années. Selon Madame Campan, il était impossible pour la comtesse de répondre aux avances du souverain puisque « son honneur l’empêchant de répondre à la passion du roi, son profond respect pour son souverain lui prescriv[ai]t de ne pas troubler son repos<sup>214</sup> ». Madame de Périgord pensait devoir s’exiler à jamais de la cour. Or, quelques années plus tard, soit en 1768, la reine, dont Madame de Périgord était dame du palais, mourut<sup>215</sup>. Au même moment, la dame d’honneur des filles du roi décéda également, laissant sa charge vacante. Cette dernière étant prestigieuse, beaucoup de courtisanes et leur famille souhaitaient s’en emparer<sup>216</sup>. Selon Madame Campan, Louis XV géra cette situation de la façon suivante : « [L]e roi ne répondit à aucune de ces sollicitations et écrivit à Mme la comtesse de Périgord : “Mes filles viennent de perdre leur dame d’honneur; cette place, Madame, vous appartient autant pour vos hautes vertus que pour le nom de votre maison.”<sup>217</sup> » Ainsi, malgré le refus initial de Madame de Périgord et son exil de la cour, sa vertu avait tout de même charmé le roi qui lui offrit naturellement une des meilleures charges de la cour. Cette nouvelle fonction et son excellente réputation auprès du roi la mettaient dès lors dans une position très avantageuse pour obtenir éventuellement d’autres faveurs pour son réseau. Comme le dit l’ancienne lectrice de Mesdames, « les hommes les plus entraînés par des mœurs dissolues n’en rendent pas moins hommage à la vertu des femmes<sup>218</sup> ».

Les deux comtesses refusèrent les avances du roi alors que beaucoup d’autres femmes espéraient se faire remarquer par le souverain et peut-être devenir sa maîtresse. Si, pour certaines courtisanes, l’adultère était une dépravation des mœurs en contradiction totale avec l’éthique, pour

---

<sup>214</sup> Campan, *Ibid.*, p. 468.

<sup>215</sup> Centre de recherche du château de Versailles (CRCV). « Base biographique du Centre de recherche du château de Versailles », *Portail de ressources du Centre de recherche du château de Versailles*, 2019 [<http://www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbweb/jlbWeb?html=notdictionnaire&ref=131>] (page consultée le 14 mars 2020).

<sup>216</sup> Campan, *op. cit.*, p. 468.

<sup>217</sup> Campan, *Ibid.*, p. 469.

<sup>218</sup> Campan, *Ibid.*, p. 469.

d'autres, telles que Madame d'Esparbès, il s'agissait d'un outil stratégique qui donnait accès directement au monarque. Cette amie de Madame de Pompadour, contrairement à sa consœur, souhaitait ardemment se retrouver dans le lit du roi et arriva éventuellement à ses fins<sup>219</sup>. Elle fit partie des nombreuses conquêtes éphémères de Louis XV, qui la rejeta rapidement, ce qui mit en péril sa position à la cour. Alors que pour beaucoup la favorite royale tenait une position de grande influence à la cour, d'autres courtisanes voyaient plutôt des désavantages à cette fonction et obtinrent plus de gains à résister au roi. Dans les cas des deux comtesses, respecter l'étiquette, la morale et la vertu s'est révélé très avantageux. Si elles avaient cédé au roi, leur faveur n'aurait peut-être été que de bien courte durée, comme ce fut le cas pour celle de Madame d'Esparbès.

Cependant, le respect scrupuleux de cette éthique du comportement ne menait pas toujours aux résultats escomptés. Il pouvait arriver parfois que des femmes, croyant suivre par leurs actions l'éthique comportementale prescrite, voient ces dernières produire l'effet contraire. Un de ces exemples est celui de la femme d'un fermier général qui avait loué des places à une fenêtre pour pouvoir assister à l'exécution de Damiens en compagnie de ses ami(e)s<sup>220</sup>. Selon Madame du Hausset, cette femme espérait ainsi faire sa cour au roi<sup>221</sup>. La femme de chambre ne précise pas le nom de cette courtisane et se borne à la nommer « Mme de P...<sup>222</sup> ». Il est impossible de vérifier l'identité de celle-ci et les dires de Madame du Hausset à son sujet. En revanche, en ne retenant que le discours général de la mémorialiste sur cet épisode, des critiques sous-jacentes, présentes également dans les mémoires masculins, entourant l'attentat de Damiens ressortent.

---

<sup>219</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 198.

<sup>220</sup> Le 5 janvier 1757, Robert-François Damiens, un domestique, frappa Louis XV d'un coup de couteau au côté droit. Le roi ne fut que légèrement blessé. Le coupable fut arrêté sur-le-champ. Son procès eut lieu entre le 12 février et le 26 mars 1757. Il fut finalement exécuté le 28 mars de cette même année.

<sup>221</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 107-108.

<sup>222</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 108.

Madame du Hausset explique d'abord que « [b]eaucoup de personnes, et des femmes même, ont eu la curiosité barbare d'assister à cette exécution<sup>223</sup> ». Dans cette seule phrase, il est possible de relever deux critiques. Premièrement, vouloir assister à l'exécution est qualifié de « curiosité barbare ». Comme l'explique Paul Friedland, les exécutions publiques n'étaient pas chose nouvelle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait d'une pratique remontant à plusieurs siècles<sup>224</sup>. Comme l'indique Michel Foucault, les crimes s'attaquaient à la loi et donc au souverain dont les lois représentaient la volonté. Le roi faisait « valoir sa force » par l'application du châtement<sup>225</sup>. Cependant, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup>, la perception envers les châtements publics et leur mise en exécution commença à changer. Le public ne tolérait plus la souffrance extrême subie par le supplicié. Selon Foucault, « les Lumières ne tarderont pas à disqualifier les supplices en leur reprochant leur “atrocité”<sup>226</sup> ». Pascal Bastien renchérit à l'analyse de Foucault en ajoutant que la foule assistant aux exécutions n'était pas en opposition au pouvoir monarchique pour autant. Elle n'était pas contre l'utilisation de la violence pour punir, mais elle s'opposait à la souffrance, à certaines formes de violence<sup>227</sup>. Friedland poursuit, dans la même veine, qu'assister comme à un spectacle à la mort d'un autre être humain était perçu comme « inapproprié, honteux et horrible<sup>228</sup> ». Il ne s'agissait pas d'un refus du type de châtement. Le problème résidait dans la partie « spectacle » de l'événement. Damiens devait être puni, mais on n'aimait pas le voir souffrir. Les mentalités étaient en plein changement ce qui peut expliquer pourquoi Madame du Hausset

---

<sup>223</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 107-108.

<sup>224</sup> Paul Friedland, *Seeing Justice Done: The Age of Spectacular Capital Punishment in France*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 175.

<sup>225</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 58-60.

<sup>226</sup> Foucault, *Ibid.*, p. 67.

<sup>227</sup> Pascal Bastien, *Une histoire de la peine de mort. Bourreaux et supplices 1500-1800*, Paris, éditions du Seuil, 2011, p. 266-267.

<sup>228</sup> Friedland, *op. cit.*, p. 157.

parle de « curiosité barbare ». Ce n'est pas le supplice qui était barbare, mais le fait de vouloir y assister.

De plus, cette curiosité était sans doute inappropriée pour Madame du Hausset à cause de la qualité des spectateurs dont elle parle, soit des aristocrates. Arlette Farge explique qu'il y avait « incompréhension devant la ferveur de la bonne société, alors que le spectacle brutal de l'exécution ne semble devoir apporter du plaisir qu'à "la vile canaille"<sup>229</sup> ». Selon l'historienne, la noblesse se croyait plus « civilisée » que la roture qui assistait habituellement aux exécutions<sup>230</sup>. Ainsi, regarder ce châtiment, attendre avec impatience l'arrivée du supplicié à une fenêtre louée pour l'occasion allait à l'encontre des manières policées de la noblesse. D'ailleurs, le roi ayant été mis au courant que « Madame de P... », entre autres, « avait loué une croisée ou deux douze louis, et [que] l'on jouait dans la chambre en [attendant Damiens], [...] mit les deux mains sur ses yeux en disant : "Fi, la vilaine!"<sup>231</sup> ». Selon la femme de chambre, cette femme « et d'autres avaient cru faire leur cour par-là, et signaler leur attachement pour la personne du roi<sup>232</sup> ». Or, la réaction de ce dernier montre clairement sa désapprobation d'une telle action. Cette femme croyait bien faire, car être présent aux exécutions était pour le peuple une façon de montrer son appui au souverain. Toutefois, elle ne semble pas avoir suivi les changements dans les mentalités et n'adopta clairement pas un comportement conforme à son rang.

Deuxièmement, la femme de chambre était offusquée que « des femmes même » aient voulu participer à l'événement. La présence féminine aux exécutions entraînait effectivement des réactions bien différentes que la présence masculine. Les femmes assistaient aux exécutions depuis

---

<sup>229</sup> Arlette Farge, *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 220.

<sup>230</sup> Farge, *Ibid.*, p. 220.

<sup>231</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 108.

<sup>232</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 108.

déjà des siècles. Or, comme l'indique Arlette Farge, elles étaient décrites comme étant cruelles, car elles « regard[aient] jusqu'au bout sans ciller<sup>233</sup> ». Ces faits sont racontés par des hommes qui eux-mêmes assistaient aux exécutions, mais qui, selon l'historienne, se dispensaient de culpabilité en soulignant la « férocité féminine<sup>234</sup> ». À cette même époque, on croyait que les femmes étaient « naturellement plus sensibles » que les hommes et qu'elles étaient « incapables de prendre plaisir à la souffrance des autres<sup>235</sup> ». Comme l'explique Dominique Godineau, les femmes étaient perçues soit comme des anges sensibles soit comme des monstres sanguinaires<sup>236</sup>. Ainsi, peu importe le rôle qu'on leur donnait, on s'offusquait de leur présence aux exécutions. Cette perception complexe de la femme se retrouve dans plusieurs mémoires masculins tels que ceux de Barbier et de Saint-Simon<sup>237</sup>. Le commentaire de Madame du Hausset montre que la femme de chambre critiquait les courtisanes n'ayant pas intégré les codes sociaux associés alors à leur genre, mais surtout à leur position dans la société de cour. Si elle considérait que la présence féminine était un problème, il s'agissait surtout de la présence de femmes de la cour qui se targuaient d'avoir des comportements vertueux alors qu'elles allaient assister à un supplice.

Enfin, Damiens s'était attaqué non seulement au roi, mais aussi à la personne royale. Comme l'explique Arlette Jouanna, depuis les débuts de l'absolutisme, mais surtout depuis le règne de Louis XIV, la personne du roi était de plus en plus sacralisée. Le prince lui-même, ce qui comprend son corps, incarnait le pouvoir royal. Ainsi, s'attaquer au roi, c'était aussi s'en prendre à tout le système politique qu'il représentait<sup>238</sup>. Il n'est pas clairement établi que Damiens ait été

---

<sup>233</sup> Farge, « Proximités pensables et inégalités flagrantes Paris, XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 78.

<sup>234</sup> Farge, *Ibid.*, p. 78.

<sup>235</sup> Friedland, *op. cit.*, p. 181.

<sup>236</sup> Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, ALINEA, 1988, p.228-229.

<sup>237</sup> Friedland, *op. cit.*, p.156-157, 179-181.

<sup>238</sup> Arlette Jouanna, *Le prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Éditions Gallimard, 2014, p. 193-194, 208-223.

conscient de l'envergure de son geste. Il voulait s'attaquer au roi, mais, sans vouloir le tuer, il espérait lui donner un avertissement. Damiens voyait la vie difficile que menaient ses contemporains et aurait voulu signifier au roi que si rien n'était fait pour améliorer les conditions de vie du peuple, de graves conséquences pourraient en découler<sup>239</sup>. Comme l'explique Pierre Rétat, l'attentat perpétré par Damiens était plus grave qu'un simple acte inspiré par la folie. L'assassin représentait tout le peuple français. Bien entendu, lors du procès, la population prit le parti de son monarque<sup>240</sup>. Cependant, la réaction de Louis XV montre peut-être que ce dernier comprenait dans une certaine mesure le message de Damiens. Il réalisait son échec à veiller au bien-être de son peuple. Damiens avait possiblement raison et la violence de son châtement n'était peut-être pas justifiée. D'un autre côté, il avait tenté de faire un régicide, ce qui nécessitait une peine à la hauteur de son geste. La réaction du roi peut s'expliquer par tous ces aspects qui devaient trotter dans sa tête, donnant naissance à des émotions contradictoires. Essayer de lui faire sa cour en assistant au supplice de Damiens n'était clairement pas une stratégie qui allait porter ses fruits, particulièrement pour une femme, et ce, bien que l'étiquette et l'éthique de l'époque n'aient pas prescrit de comportements contraires.

Une mauvaise compréhension des comportements prescrits par l'éthique et des mentalités de l'époque pouvait nuire aux stratégies de ces aristocrates qui ne pensaient qu'à bien se montrer aux yeux du roi. Pour d'autres femmes de la cour, la précarité de leur statut pouvait leur faire du tort malgré leur respect scrupuleux de l'éthique et de l'étiquette. Madame du Hausset raconte ainsi la mésaventure de la nourrice du duc de Bourgogne, femme que la mémorialiste trouvait tout à fait respectable. Le duc de Bourgogne était le petit-fils de Louis XV, soit le deuxième dans l'ordre de

---

<sup>239</sup> Pierre Rétat (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris et Lyon, Éditions du CNRS et Presses Universitaires de Lyon, 1979, p. 229-240, 241-248.

<sup>240</sup> Rétat, *Ibid.*, p. 232-240.

succession après son père, le dauphin. Or, le petit duc, né en 1751, avait la santé fragile. Il était atteint de tuberculose et mourut le 22 mars 1761<sup>241</sup>. Madame du Hausset raconte qu'avant sa mort, toute la cour se préoccupait de la santé de l'enfant et « cherchait la cause de cette maladie<sup>242</sup> ». Selon la femme de chambre, « la méchanceté alla jusqu'à faire soupçonner sa nourrice, qui était fort bien établie à Versailles, de lui avoir communiqué une vilaine maladie<sup>243</sup> ». Cette nourrice était connue sous le nom de Madame Poissonnier<sup>244</sup>. Le roi s'informa du comportement de cette dame dans sa province. Un évêque affirma alors « qu'elle avait été fort libertine dans sa jeunesse; la pauvre nourrice en fut instruite et demanda qu'on le fit expliquer. L'évêque répondit qu'elle avait été plusieurs fois au bal dans sa ville, et qu'elle avait la gorge découverte<sup>245</sup> ». Heureusement pour la nourrice, le roi ne retint pas ce témoignage contre elle et s'exclama « Quelle bête!<sup>246</sup> » à l'endroit de l'évêque.

À la façon dont Madame du Hausset raconte cet épisode, on comprend que dans la perception des gens de la cour, l'évêque était dans le tort. D'abord, la mémorialiste le traita de « sot<sup>247</sup> ». Ensuite, lorsque celui-ci s'indigna sur la gorge découverte de la dame, Madame du Hausset s'exprima dans les mots suivants : « c'était pour ce pauvre homme le comble du libertinage<sup>248</sup> ». L'utilisation des termes « pour ce pauvre homme » montre le désaccord de la femme de chambre avec l'évêque qui, vraisemblablement avait une définition beaucoup plus sévère du libertinage.

---

<sup>241</sup> Anne Muratori-Philip, *Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV*, Paris, Pygmalion, 2010, p. 268.

<sup>242</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 40.

<sup>243</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 40.

<sup>244</sup> Luynes, *op. cit.*, tome XIII, p.165.

<sup>245</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 40.

<sup>246</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 40.

<sup>247</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 40.

<sup>248</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 40.

Il n'en reste pas moins que cette attaque envers la nourrice et cette volonté de la trouver coupable, même par des accusations douteuses, n'étaient pas anodines. Pascale Mormiche s'est penchée sur le cas particulier des nourrices des enfants de France à la cour entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles. L'historienne explique que la position des nourrices était à la fois « servile » et « indispensable », ce qui était plutôt ambigu<sup>249</sup>. Elle ajoute que ces femmes étaient inférieures dans la hiérarchie sociale par rapport aux enfants à qui elles donnaient le sein. Il y avait ainsi « la crainte d'une dépréciation du corps princier qui pourrait alors perdre son caractère de pureté à cause d'une contamination par du "mauvais" lait<sup>250</sup> ». L'association de la maladie du petit duc avec sa nourrice vient donc directement de cette position sociale complexe et de cette charge conduisant à un transfert de liquide dans le petit corps sacré du futur dauphin.

Toutefois, comme l'indique Madame du Hausset, Madame Poissonnier était déjà fort bien placée à la cour<sup>251</sup>. Le duc de Luynes confirme cette affirmation dans ses mémoires en indiquant que « [l]a nourrice de M. le duc de Bourgogne est de droit la première femme de chambre de Mme la duchesse de Bourgogne suivant un usage ancien, comme la nourrice du Roi est première femme de chambre de la Reine<sup>252</sup> ». Cette position, combinée avec la réaction du roi face aux accusations douteuses de l'évêque, lui épargnèrent bien des soucis.

Le respect de l'étiquette de la cour et de l'éthique du comportement du courtisan était évidemment de mise, et les cas de Mesdames d'Amblimont et de Périgord montrent les résultats positifs qu'un tel respect pouvait apporter. En revanche, il pouvait arriver que malgré tout, les

---

<sup>249</sup> Pascale Mormiche, « Être nourrice des enfants de France à la cour (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans Kathleen Wilson-Chevalier et Caroline Zum Kolk (dir.), *Femmes à la cour de France. Charges et fonctions. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 143.

<sup>250</sup> Mormiche, *Ibid.*, p. 143.

<sup>251</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 40.

<sup>252</sup> Luynes, *op. cit.*, tome XIII, p.165.

courtisanes ne puissent pas atteindre leurs objectifs. Dans les mémoires, ces situations se produisirent dans des contextes particuliers qui influencèrent la réussite de la stratégie des courtisanes. D'abord, le supplice de Damiens ne fut pas un événement ordinaire, même pour l'époque. Ensuite, la position sociale de la nourrice vint jouer contre elle malgré sa bonne conduite. Dans son cas, cependant, les conséquences négatives ne se produisirent pas, grâce à sa vertu qui la positionnait favorablement aux yeux du roi et des autres courtisans. Bref, une utilisation correcte et honnête de l'étiquette et de l'éthique faisait partie du pouvoir social des femmes de la cour pour se maintenir dans la hiérarchie ou encore en gravir les échelons. Parfois, cette stratégie ne fonctionnait pas, mais il semble que ces échecs aient été l'exception. Enfin, il faut tenir compte du biais des mémoires écrits par des femmes voulant se montrer morales et vertueuses. Les épisodes racontés furent choisis en fonction du point de vue des autrices, ce qui peut expliquer pourquoi ils viennent souvent renforcer ce dernier.

À l'inverse, des courtisanes ne portaient aucune attention, voire aucun respect, à l'étiquette et à l'éthique. Cette volonté de défier les conventions servait aussi des objectifs précis tout en empruntant le chemin contraire. La duchesse d'Orléans fit partie de ces femmes qui refusèrent de se plier aux règles comportementales. Louise-Henriette de Bourbon-Conti épousa le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, en 1743. Louis-Philippe, duc de Chartres était héritier de la lignée des Orléans, descendante de la famille royale<sup>253</sup>. Quant à la famille de Louise-Henriette, les Bourbon-Conti, elle était une branche cadette de la famille royale. Le duc et la duchesse de Chartres étaient donc des princes et des princesses du sang, leur marge de manœuvre était par conséquent beaucoup plus grande que celle des autres familles de l'aristocratie. À leur mariage, le jeune couple était très

---

<sup>253</sup> Georges Poisson, *Les Orléans. Une famille en quête d'un trône*, Paris, Perrin, 1999, p. 107.

amoureux<sup>254</sup>. Or, seulement quelques années après leur union, la passion s'éteignit et les deux époux commencèrent à avoir des aventures extra-conjugales. Graduellement, la duchesse devint réputée pour ses mœurs légères. Son mari ne se gênait pas non plus pour la tromper, mais il prenait « certaines précautions<sup>255</sup> », c'est-à-dire qu'il était plus discret. Sa femme, au contraire, « se livrait à mille imprudences<sup>256</sup> ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vision qu'avaient les contemporains des comportements sexuels changeait selon le genre des individus. Comme l'explique Robert Muchembled, il existait un « double standard » au niveau des conduites sexuelles acceptées<sup>257</sup>. D'un côté, il y avait les comportements vertueux et de l'autre, les conduites « impures », où l'individu se soumettait à ses pulsions sexuelles. L'homme devait « jouer successivement les deux rôles pour être pleinement perçu comme un mâle<sup>258</sup> ». La femme, en revanche, ne pouvait « qu'endosser l'une des deux tenues<sup>259</sup> ». Dans la même veine, le roi pouvait, dans une certaine mesure, s'afficher publiquement avec ses maîtresses, mais pas la reine<sup>260</sup>. De plus, particulièrement pour l'aristocratie, « [l]e double standard impliqu[ait] une morale des apparences et de la discrétion lors de la quête du plaisir<sup>261</sup> ».

Or, dans l'épisode raconté par Madame du Hausset, la duchesse d'Orléans ne fait aucunement attention à la discrétion lorsqu'il est question de ses amours extra-conjugales. La mémorialiste raconte que le duc d'Orléans était fort jaloux d'un des amants de sa femme, le comte

---

<sup>254</sup> Poisson, *Ibid.*, p. 108.

<sup>255</sup> Poisson, *Ibid.*, p. 109.

<sup>256</sup> Poisson, *Ibid.*, p. 108.

<sup>257</sup> Robert Muchembled, *L'orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, éditions du Seuil, 2005, p. 190-191.

<sup>258</sup> Muchembled, *Ibid.*, p. 190.

<sup>259</sup> Muchembled, *Ibid.*, p. 190.

<sup>260</sup> Annie Duprat, « Les princesses dans la propagande : Marie-Antoinette au miroir des reines de France », dans Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Boréal, 2007, p. 294.

<sup>261</sup> Muchembled, *L'orgasme et l'Occident, op. cit.*, p. 191.

de Melfort, et qu'il « était déterminé à tout pour se défaire de cet amoureux<sup>262</sup> ». La réaction du roi en apprenant cela fut très révélatrice de ses pensées sur la duchesse. Selon la femme de chambre, Louis XV aurait voulu que le duc « fasse surprendre » sa femme, permettant ainsi qu'on puisse la « faire enfermer<sup>263</sup> ». Cependant, pour ce qui était des amants, le roi savait que de prendre la duchesse sur le fait ne changerait rien à la situation. Selon lui, le duc « se serait défait de cet amant, il y en aura demain un autre, et même en ce moment elle en a d'autres<sup>264</sup> ». Madame du Hausset raconte aussi d'autres anecdotes sur la duchesse, telles que la fois où un « jeune Hollandais<sup>265</sup> » au Palais-Royal la prit pour une fille de joie et devint un peu trop entreprenant pour la duchesse qui le fit arrêter. Louise-Henriette, pour sa part, n'obtint qu'une « sévère réprimande<sup>266</sup> » de son mari. Elle aurait pu subir une punition beaucoup plus sévère. Or, ce ne fut pas le cas. Madame de Pompadour elle-même aurait « cherché à excuser ses torts<sup>267</sup> » en disant ceci à sa femme de chambre : « Le plus grand nombre des femmes ont des amants, et elle n'a pas tous ceux qu'on lui prête; mais ses manières libres et ses discours, qui n'ont point de mesure, la décrivent dans toute la France<sup>268</sup> ».

Ce n'était pas la sexualité de la duchesse qui choquait autant que sa façon de se comporter. Elle ne respectait aucunement le critère de discrétion, ce qui venait heurter les valeurs d'honneur et surtout de vertu de la noblesse. C'était principalement ce qu'on lui reprochait. Théoriquement, en tant que femme, le double standard décrit par Muchembled ne lui était pas accessible. Or, il existait à la cour de France et, comme l'indique l'historien, il était pratiqué depuis fort longtemps

---

<sup>262</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 50.

<sup>263</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 50.

<sup>264</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 50.

<sup>265</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 51.

<sup>266</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 51.

<sup>267</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 51.

<sup>268</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 51.

tant par les hommes que par les femmes<sup>269</sup>. Les reproches qui étaient adressés à la duchesse d'Orléans n'était pas faits en fonction de son genre, mais plutôt par rapport à des comportements jugés inappropriés pour son rang.

La duchesse étant princesse du sang, le roi n'avait aucune emprise sur elle. Frédérique Leferme-Flaguères affirme d'ailleurs qu'il s'agit là de la première qualité des princes et princesses du sang : « être inaccessibles<sup>270</sup> ». Le roi ne pouvait pas faire arrêter la duchesse, à moins de la prendre sur le fait. Ainsi, contrairement à la nourrice, la position de Louise-Henriette était beaucoup moins précaire. Les princes et princesses du sang étaient présents dans l'ordre de succession au trône, tout de suite après les membres directs de la famille royale<sup>271</sup>. Ces hommes et ces femmes occupaient une position très haut-placée dans la hiérarchie qui leur donnait énormément de pouvoir et d'influence. Le roi, bien que se trouvant au sommet de la hiérarchie, avait très peu d'emprise sur eux. Au sein de la société de cour, telle qu'analysée par Norbert Elias, régnait un équilibre des tensions entre les pouvoirs, évitant des abus qui créeraient des déséquilibres menant à l'échec de cette société<sup>272</sup>. La relation entre le roi et les princes du sang nécessitait cet équilibre. Si, d'un côté, les princes avaient besoin du roi et du bon fonctionnement de la cour pour obtenir des faveurs ou maintenir leur position sociale, de l'autre, le roi avait besoin d'eux pour la gestion des terres et le maintien du calme dans son royaume et à la cour<sup>273</sup>. Il ne pouvait pas intervenir comme bon lui semblait contre un prince ou une princesse du sang, car il risquait de créer un émoi et de perdre une partie du contrôle de sa cour.

---

<sup>269</sup> Muchembled, *L'orgasme et l'Occident*, op. cit., p. 191.

<sup>270</sup> Frédérique Leferme-Falguières, « La noblesse de cour aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. De la définition à l'autoreprésentation d'une élite », *Hypothèses*, vol. 1, no 4 (2001), p.89.

<sup>271</sup> Cosandey, *Le Rang*, op. cit., p. 284-296; Elias, op. cit., p. 195.

<sup>272</sup> Elias, *Ibid.*, p. 155-170.

<sup>273</sup> Cosandey, *Le Rang*, op. cit., p. 284-296; Katia Béguin, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 300-328.

Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, était dans une position la rendant presque intouchable, car elle était princesse du sang tant par sa famille (Bourbon-Conti) que par son mariage (Orléans). Elle se trouvait à la confluence de deux lignées parmi les plus puissantes du royaume. Louis XV ne pouvait risquer de se les mettre à dos et c'est pourquoi il ne pouvait rien contre la duchesse et ses comportements excentriques. Étant unie au duc d'Orléans qui pouvait prétendre au trône si la descendance de Louis XV venait à disparaître, elle pouvait difficilement monter encore dans la hiérarchie. De plus, son rôle de femme au sein de la lignée était accompli, car au moment de ses adultères, la duchesse avait donné naissance à un fils<sup>274</sup>. Enfin, il ne faut pas non plus négliger l'influence de la personnalité de la duchesse sur ses actions. Selon les mémoires féminins, Louise-Henriette aurait été naturellement portée à afficher son affection. Madame de Genlis affirme qu'elle aurait manqué de « retenue », car même avec son époux, au début de leur relation, elle ne cachait pas son amour<sup>275</sup>. Cela était contraire aux mœurs de l'époque selon Muchembled<sup>276</sup>. Madame de Genlis rapporte d'ailleurs les propos de la duchesse de Tollard qui disait que la duchesse d'Orléans « avoit trouvé le moyen de rendre le mariage indécent<sup>277</sup> ». Ainsi, la personnalité de cette dame, combinée à l'importance de son rang et à l'accomplissement de son rôle au sein de la lignée faisaient en sorte qu'elle ne se gênait pas pour s'afficher avec ses amants. Sa façon d'agir, son manque de respect délibéré envers l'étiquette et l'éthique, témoigne du pouvoir social qu'elle était consciente d'avoir grâce à son rang. C'était une façon d'affirmer ce dernier au sein de la société de cour.

Cependant, la duchesse d'Orléans se trouvait dans une situation particulière qui lui permettait ce genre de comportement. Pour d'autres courtisanes, décider de ne pas suivre les codes

---

<sup>274</sup> Genlis, *Mémoires inédits*, op. cit., tome 2, p. 58.

<sup>275</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 58.

<sup>276</sup> Muchembled, *L'orgasme et l'Occident*, op. cit., p. 191.

<sup>277</sup> Genlis, *Mémoires inédits*, op. cit., tome 2, p. 58.

ne menait pas toujours aux résultats voulus. Madame Campan, dans ses mémoires, raconte notamment un épisode concernant une dame du palais de la reine qui aurait refusé de se plier à l'étiquette. Cette femme, que Madame Campan appelle « la duchesse de \*\*\* », aurait dérogé à la règle stipulant que l'on ne pouvait « rien poser à soi sur les sièges de la chambre de la reine <sup>278</sup>». La duchesse en question aurait toutefois « pos[é] son manteau sur un des pliants rangés devant la balustrade du lit <sup>279</sup>». Un huissier de la chambre, voyant le manteau au mauvais endroit, le prit et le mit dans l'antichambre des valets de pied. Lorsque la dame voulut prendre son manteau quelque temps plus tard, le gros chat de la reine s'était couché à l'intérieur, laissant quelques poils au passage. Furibonde, la duchesse s'empara de son manteau, entra dans la chambre de la reine et se plaignit à cette dernière de « l'impertinence » de ses « gens <sup>280</sup> ». Selon Madame Campan, Marie Leszczyńska aurait alors servi ces mots à la duchesse :

Sachez, Madame, que vous avez des gens et que je n'en ai pas; j'ai des officiers de ma chambre qui ont acheté l'honneur de me servir : ce sont des hommes bien élevés et instruits; ils savent quelle est la dignité qui doit accompagner une de mes dames du palais ; ils n'ignorent pas que, choisie parmi les plus grandes dames du royaume, vous devriez être accompagnée d'un écuyer ou au moins d'un valet de chambre qui le remplacerait et recevrait de vous votre pelisse et qu'en observant ces formes convenables à votre rang, vous ne seriez point exposée à voir vos effets jetés sur des banquettes d'antichambre <sup>281</sup>.

La « familiarité » employée par la duchesse à l'égard de la reine ne fut aucunement acceptée par celle-ci qui « ne pardonnait pas le moindre écart sur le profond respect dû à sa personne et à tout ce qui dépendait d'elle <sup>282</sup> ». Il n'est pas possible de déterminer quelles raisons ont poussé la duchesse à agir de la sorte. En revanche, Madame Campan laisse clairement entendre, par l'entremise de cet épisode, que le respect de l'étiquette était encore de mise à Versailles, bien que

---

<sup>278</sup> Campan, *op. cit.*, p. 479.

<sup>279</sup> Campan, *Ibid.*, p. 479.

<sup>280</sup> Campan, *Ibid.*, p. 480.

<sup>281</sup> Campan, *Ibid.*, p. 480.

<sup>282</sup> Campan, *Ibid.*, p. 479.

des contemporains aient pensé que le côté cérémoniel de la cour était en déclin. Même si les courtisans pensaient pouvoir se rapprocher des souverains par l'emploi de cette familiarité, dans le cas de la reine, cette stratégie ne fonctionnait aucunement.

La duchesse de \*\*\* avait tenté de se rapprocher de la reine en faisant une entorse aux règles de l'étiquette. La comtesse d'Estrades, pour sa part, ne remit pas en cause l'étiquette, mais plutôt l'éthique comportementale qu'elle décida de ne pas appliquer pour atteindre son but. Élisabeth-Charlotte Huguet de Sémonville, comtesse d'Estrades était parente par alliance et amie de Madame de Pompadour<sup>283</sup>. Lorsque celle-ci devint favorite royale, Madame d'Estrades l'accompagna à la cour et devint sa suivante. Cette relation d'amitié entre les deux femmes dura quelques années<sup>284</sup>. Cependant, au tournant des années 1750, les choses commencèrent à changer. Plusieurs mémorialistes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont écrit au sujet des intrigues de Madame d'Estrades. Parmi ceux-ci, on retrouve Madame du Hausset, mais surtout Madame de La Ferté-Imbault. Pour ce qui est des hommes, le duc de Luynes, et surtout le marquis d'Argenson s'intéressèrent à la comtesse. Les propos de ce dernier contiennent davantage de détails sur la comtesse vue sa proximité en tant que frère de l'amant de cette dernière.

En effet, au début des années 1750, alors que la comtesse était devenue dame d'atour de Mesdames, elle se « lia intimement » avec le comte d'Argenson<sup>285</sup>. Selon Madame de La Ferté-Imbault, les deux amants se seraient trouvés dans une rancœur commune à l'égard du comte de Maurepas, ministre de Louis XV. Alors que Madame d'Estrades souhaitait « l'attirer », sans succès, le comte d'Argenson était jaloux de sa supériorité politique<sup>286</sup>. Il faut ajouter que, toujours

---

<sup>283</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>284</sup> *Ibid.*

<sup>285</sup> *Ibid.*

<sup>286</sup> *Ibid.*

selon Madame de La Ferté-Imbault, le comte d'Argenson était très charmeur et, comme il connaissait l'influence de Madame d'Estrades dans le cercle de Madame de Pompadour, il entreprit de la séduire. La comtesse s'éprit immédiatement du comte et chercha à lui plaire de toutes les façons possibles<sup>287</sup>.

De son côté, le comte d'Argenson avait réussi à entrer dans les bonnes grâces du roi. Selon Madame de La Ferté-Imbault, le comte aurait trouvé le souverain faible et Madame de Pompadour trop ambitieuse. Il aurait ainsi souhaité la remplacer par quelqu'un de son choix dans le lit du roi. Avec Madame d'Estrades, il jeta donc son dévolu sur Madame de Choiseul, parente de sa complice. Ensemble, ils essayèrent de la convaincre de séduire Louis XV<sup>288</sup>. Or, Madame de Pompadour eut vent de l'intrigue et décida de chasser le comte d'Argenson de ses cabinets et d'ignorer Madame d'Estrades<sup>289</sup>. Cet épisode explique pourquoi Madame du Hausset dit que la liaison de la comtesse avec le comte d'Argenson lui « donnait de l'ombrage<sup>290</sup> ». Tout ceci se serait déroulé autour de 1751<sup>291</sup>.

Toutefois, les deux intrigants n'eurent pas leur leçon puisqu'ils poursuivirent leur manœuvre contre la favorite royale. Madame du Hausset raconte que la comtesse d'Estrades aurait pris une lettre écrite par le roi et adressée à Madame de Pompadour alors qu'elle se trouvait dans la chambre de la favorite. Selon la mémorialiste, la comtesse avait « certainement [...] pris la lettre, parce que l'écriture du roi lui avait sans doute inspiré de la curiosité<sup>292</sup> ». La femme de chambre affirme que c'est cette anecdote qui aurait permis à la favorite d'obtenir le renvoi et l'exil de la

---

<sup>287</sup> *Ibid.*

<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> *Ibid.*

<sup>290</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 77.

<sup>291</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>292</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 78.

comtesse, puisque le roi se mit très en colère lorsqu'il sut qu'elle avait volé la lettre. L'éditeur des mémoires de Madame du Hausset indique plutôt que ce renvoi serait dû à la mauvaise langue de la comtesse qui aurait parlé en mal de Madame Adélaïde<sup>293</sup>. Le marquis d'Argenson confirme l'insulte faite à la fille du roi. Néanmoins, selon lui, ce fut Madame de Pompadour qui demanda et obtint ce renvoi<sup>294</sup>. Yves Combeau, dans son analyse de la situation, se range derrière les propos du marquis. Madame d'Estrades fut exilée le 7 août 1755<sup>295</sup>. Le comte d'Argenson la suivit deux ans plus tard, soit en 1757, après avoir fait courir la rumeur que le roi exigerait le renvoi de Madame de Pompadour tout de suite après l'attentat de Damiens. La favorite eut très peur que ces médisances ne fussent véridiques. Lorsqu'elle sut leur origine et leur caractère infondé, elle demanda, entre autres, l'exil du principal responsable<sup>296</sup>.

La comtesse d'Estrades et le comte d'Argenson n'avaient aucun respect de la morale et de la vertu imposées aux courtisans. Alors que leur alliance était fondée sur un adultère, ils n'hésitèrent pas non plus à mentir, à inventer et raconter des rumeurs ou encore voler pour tenter de faire tomber Madame de Pompadour de sa position. Les actions du comte d'Argenson cachaient des ambitions politiques. Toutefois, le but recherché par Madame d'Estrades n'était pas aussi précis. En effet, la comtesse était déjà dans le cercle d'intime d'une des femmes les plus puissantes de la cour et elle avait une charge auprès de Mesdames. Elle se trouvait déjà dans une position fort enviable. Il semble que sa relation avec le comte d'Argenson fut véritablement le déclencheur de ses intrigues. Madame d'Estrades était probablement très amoureuse de son amant et elle travaillait d'arrache-pied en sa faveur. Madame de Pompadour, qui ne portait pas Monsieur d'Argenson dans

---

<sup>293</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 205; Argenson, *op. cit.*, tome 9, p. 66.

<sup>294</sup> Argenson, *Ibid.*, tome 9, p. 66.

<sup>295</sup> Yves Combeau, *Le comte d'Argenson, 1696-1764 : Ministre de Louis XV*, Paris, École nationale des chartes, 1999, p.180.

<sup>296</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

son cœur, était un obstacle aux ambitions politiques de celui-ci. Madame d'Estrades se retourna donc contre celle qui lui avait permis de se tailler une place de choix à la cour. Outre cet amour presque'inconditionnel, Madame d'Estrades voyait probablement des avantages à gouverner, en quelque sorte, la maîtresse du roi. Si elle parvenait à faire obtenir cette position à la courtisane de son choix, son influence allait croître considérablement. Le comte d'Argenson, du coup, aurait aussi des avantages politiques, ce qui augmenterait indirectement l'influence de la comtesse. Bref, celle-ci avait plusieurs raisons d'agir comme elle le fit. Elle utilisa ses ressources, son pouvoir social, pour tenter d'aider son amant à atteindre des buts dont elle récolterait aussi les bénéfices. Dans le cas de la comtesse, elle choisit des moyens totalement opposés aux prescriptions de l'éthique comportementale. Cette arme était à double tranchant puisque c'est à cause de ces mauvais comportements que la favorite royale eut des motifs pour justifier son renvoi et son exil.

La duchesse d'Estrades mit de côté l'éthique dans le cadre d'une stratégie ponctuelle pour aider son amant, soit à atteindre un but précis. Ce genre de stratégie pouvait être employé par des courtisans dans le cadre de situations spécifiques débutant et finissant sur un laps de temps plus ou moins court. D'autres courtisanes n'avaient pas nécessairement cette vision de stratégies à court terme visant une cible bien définie. Pour ces dernières, l'intégralité de leur parcours à la cour définissait les stratégies qu'elles décidaient d'employer. Celles-ci pouvaient changer au gré des événements et surtout des liens qu'elles formaient avec d'autres courtisans, déterminant ainsi leur réseau et les besoins de ce dernier, principal moteur de leurs actions. La duchesse de Villars eut un parcours assez long à la cour pendant lequel elle changea de stratégie de façon plutôt drastique. Il existe plusieurs versions de l'histoire de la duchesse de Villars qui, pour les contemporains, tournait principalement autour de Madame d'Egmont, la fille de Madame de Villars. Madame du Hausset raconte d'abord qu'Amable-Angélique de Villars, comtesse d'Egmont devint veuve assez jeune et

fut donc de nouveau disponible pour se marier. Or, le directeur de conscience de sa mère lui révéla qu'elle était en fait le fruit d'un adultère<sup>297</sup>. En effet, le duc et la duchesse de Villars n'avaient pas vraiment cohabité, laissant leur mariage stérile. Cependant, la duchesse avait tout de même eu un enfant avec le Chevalier d'Orléans, lui-même fils légitimé du Régent<sup>298</sup>. Après lui avoir raconté cette histoire, le directeur de sa mère poussa très fortement Madame d'Egmont à entrer au couvent afin de « s'opposer à [la] damnation éternelle » de Madame de Villars et éviter « de faire passer dans une famille étrangère des biens immenses qui ne [lui] appartiennent pas, et qui sont le produit du crime<sup>299</sup> ». Accablée par cette histoire, Madame d'Egmont décida d'entrer chez les Carmélites. Selon Madame du Hausset, lorsque Madame de Pompadour eut vent de cette histoire, elle en parla au roi qui « engagea la reine à [...] offrir une place de dame du palais » à Madame d'Egmont<sup>300</sup>. Ce fut sans succès. Ainsi, dans ses plus jeunes années, Madame de Villars avait eu un amant et un enfant illégitime, ce qui était contraire à l'éthique. Il faut ajouter qu'au moment où sa fille devint veuve, la duchesse de Villars était en train de faire sa place dans le cercle de la reine, soit dans le parti dévot<sup>301</sup>. Ceci peut expliquer pourquoi elle avait voulu effacer toute erreur de son passé<sup>302</sup>.

---

<sup>297</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 133.

<sup>298</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 133; Combeau, *op. cit.*, p. 53.

<sup>299</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 133.

<sup>300</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 133.

<sup>301</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour, op. cit.*, p. 186.

<sup>302</sup> Il n'est pas clair aux yeux de l'historien comment empêcher sa fille de se marier et la forcer à devenir religieuse aurait permis à Madame de Villars d'obtenir la rédemption. Il existe une piste d'explication permettant d'éclaircir ce mystère. Voltaire, qui était proche de la duchesse de Villars, écrivit une lettre qui aurait été adressée à Madame d'Egmont alors qu'elle était devenue religieuse, soit en 1755. À la fin de la lettre, on retrouve une note explicative disant que Madame d'Egmont aurait été victime d'une escroquerie de la part de l'abbé Joseph Grizel qui lui aurait volé beaucoup d'argent. Dans l'épisode raconté par Madame du Hausset, il est rapidement fait mention du fait que Madame d'Egmont était « héritière d'une immense fortune ». Il n'a toutefois pas été possible de trouver d'autres preuves de ce vol dans le cadre de cette recherche. Il n'est pas non plus possible de confirmer le lien unissant Madame d'Egmont avec l'abbé Grizel. En revanche, Madame Campan mentionne cet abbé comme étant le directeur de conscience d'une dame d'atour de Marie Leszczyńska qui, à la mort de celle-ci, obtint une fonction similaire au service de la dauphine Marie-Antoinette. Il est impossible de savoir si cette dame était la duchesse de Villars, mais cette description pourrait tout à fait lui correspondre. Si l'histoire racontée par Voltaire s'avère véridique, elle pourrait expliquer pourquoi le directeur de conscience de Madame de Villars aurait poussé Madame d'Egmont à se cloîtrer. Madame de Villars, pour sa part, aurait peut-être poussé sa fille à se cloîtrer sous l'influence de son directeur de conscience. Toutefois, rien ne prouve qu'il s'agit de la vérité. En revanche, le duc de Luynes a une tout autre version de cette même histoire et ne possède pas toujours les mêmes informations que Madame du Hausset. Selon lui, Madame d'Egmont aurait toujours

Madame de Villars passa donc de l'adultère à la piété. Outre son amour avec le Chevalier d'Orléans, elle fut également la maîtresse du comte d'Argenson. Selon Yves Combeau, ce dernier fut « l'amour de sa vie<sup>303</sup> ». Or, si au début de leur idylle le comte était très réceptif, plus les années passaient et moins il répondait aux ardeurs de la duchesse qui semblait de plus en plus dans une profonde tristesse amoureuse. Finalement, elle abandonna le combat et se tourna vers la religion en 1740<sup>304</sup>. Selon Bernard Hours, Madame de Villars fut « comme toutes les femmes de la cour » dans sa jeunesse avant de passer à une vie pieuse<sup>305</sup>. Cela confirme également la vision de la vie d'une courtisane qu'avait Madame de Brancas.

En plus de changer d'attitude par dépit amoureux, Madame de Villars se rapprochait de plus en plus du parti dévot qui était principalement constitué de la famille royale, soit des enfants de Louis XV et de la reine, des Jésuites et d'autres religieux et courtisans très pieux<sup>306</sup>. En 1727, elle était devenue dame du palais de la reine et avait développé une amitié avec cette dernière. On ne sait si elle fut impliquée dans les cabales de cour entourant le parti dévot. Bernard Hours montre qu'elle était probablement étroitement liée à plusieurs clans, soit les dévots, mais aussi les Noailles. Madame de Villars était une Noailles à la base. Elle aurait ainsi navigué entre ces groupes pour placer stratégiquement ses alliés dans des postes importants. Toutefois, dans la seconde partie des années 1740, elle aurait cessé de s'intéresser aux jeux d'influence<sup>307</sup>. Il n'en reste pas moins que pour être un membre du parti dévot, la duchesse se devait d'être vertueuse, car non seulement la reine attachait beaucoup d'importance à l'étiquette et à l'éthique, mais le clan dévot, comme son

---

été pieuse et avait même déjà formulé le vœu de devenir religieuse, avant même son mariage. Ce n'était donc pas une surprise lorsqu'elle prit finalement le voile. Néanmoins, ce n'est pas au Carmel qu'elle entra, mais plutôt au Calvaire, ce qui est une autre contradiction avec l'histoire de Madame du Hausset. Bref, selon le duc de Luynes, Madame de Villars n'aurait rien eu à voir avec la décision de sa fille.

<sup>303</sup> Combeau, *op. cit.*, p. 74.

<sup>304</sup> Combeau, *Ibid.*, p. 74-76.

<sup>305</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour, op. cit.*, p. 186.

<sup>306</sup> Hours, *Ibid.*, p. 221-222.

<sup>307</sup> Hours, *Ibid.*, p. 186.

nom l'indique, était très proche des jésuites et prônait une vie vertueuse. C'est, entre autres, pourquoi il s'opposait à Madame de Pompadour<sup>308</sup>. Bref, Madame de Villars se moqua relativement de l'éthique dans la première moitié de sa vie de courtisane parce qu'elle suivait ses pulsions amoureuses. Cependant, dans la seconde moitié, elle devint très pieuse, car ce changement, non seulement vers la religion, mais aussi vers l'éthique, lui devint plus avantageux.

Le respect ou non de l'éthique comportementale qu'on retrouvait à la cour fait partie des stratégies utilisées par les femmes pour obtenir des avantages pour elles-mêmes ou leurs réseaux d'influence. On peut constater que les tentatives qui échouent pour atteindre ces objectifs sont bien plus présentes dans les mémoires féminins que celles qui fonctionnaient. Cela peut s'expliquer par le fait que les mémorialistes aimaient raconter les potins de la cour. Madame de La Ferté-Imbault, notamment, insiste sur le côté cocasse des anecdotes qu'elle aime raconter<sup>309</sup>. Sans cette caractéristique, les histoires perdaient de leur intérêt. Ainsi, une stratégie qui mène aux résultats escomptés sans problème est beaucoup moins intéressante à raconter puisqu'elle contient moins de détails croustillants. Les mémorialistes s'attardent donc beaucoup moins aux femmes qui respectent l'étiquette et l'éthique, si ce n'est pour moraliser leur lectorat par leur exemple. En revanche, lorsqu'elles racontent les frasques de leurs consœurs, elles prennent un malin plaisir à les décrire avec un ton de désapprobation à peine dissimulé.

Toutes les mémorialistes et beaucoup de femmes de la cour attachaient de l'importance à la morale et à la vertu. Ces valeurs guidaient leurs actions ainsi que leur façon d'écrire. Si des femmes, comme la duchesse d'Orléans ou la comtesse d'Estrades, décidaient d'aller à l'encontre de ces valeurs, elles se faisaient critiquer par d'autres, même par des femmes qui ne respectaient

---

<sup>308</sup> Hours, *Ibid.*, p. 218-225.

<sup>309</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

pas beaucoup plus la morale et la vertu, comme Madame de Pompadour par exemple. Ces critiques restaient cependant relatives puisque les mémoires furent publiés au XIX<sup>e</sup> siècle alors que les valeurs des Lumières étaient bien implantées et que la définition de la vertu avait changé. La cour était alors vue comme plus dépravée que ce qu'elle était sans doute réellement au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'utilisation de l'étiquette faisait partie du pouvoir social des courtisanes, et elles n'hésitaient pas à s'en servir. L'éthique comportementale était aussi toujours d'actualité, puisque les femmes de la haute noblesse voyaient dans la préservation de la morale et de la vertu noble la préservation de leur statut social. Tout ceci explique les réactions des mémorialistes, principalement Mesdames Campan, de Genlis et de La Ferté-Imbault, qui étaient nostalgiques de l'époque de la cour de Louis XV ou même d'un temps plus ancien, où les mœurs de la cour n'étaient pas, selon elles, en déchéance. Ces femmes n'aimaient pas non plus les nouvelles idées qui circulaient, telles que les idées des philosophes des Lumières. Certaines, comme Madame de La Ferté-Imbault et Madame de Genlis, étaient carrément contre les idées des Lumières. Comme l'indique Fanny Cosandey, « Madame de Genlis, évoquant, [...] après la Révolution, une cour disparue, [...] attribue aux Lumières les causes du mal fatal à l'ordre social <sup>310</sup> ». D'autres, en revanche, n'y étaient pas aussi opposées, telles que Madame du Hausset. En tant que femme de chambre de Madame de Pompadour, amie des philosophes, elle pouvait difficilement faire autrement. Madame du Hausset n'était pas de la haute noblesse. Elle n'avait pas autant d'influence à la cour et son utilisation de l'éthique comportementale et de l'étiquette était plus limitée pour tenter d'atteindre ses objectifs. Toutefois, pour les femmes de la haute noblesse, l'éthique les distinguait et l'utilisation qu'elles en faisait leur donnait du pouvoir. Ces femmes avaient peut-être une tendance à s'opposer à certaines idées des Lumières, elles-mêmes s'opposant aux idéaux de moral et de vertu tels qu'envisagés par

---

<sup>310</sup> Cosandey, *Le Rang*, *op. cit.*, p. 29.

ces femmes. Il faut dire que beaucoup d'entre elles se trouvaient dans le cercle de la reine, ayant, pour sa part, des définitions de morale et de vertu très proches de celles du clergé. Cette situation peut expliquer pourquoi son cercle véhiculait ces valeurs. Les valeurs partagées ou non entre courtisans étaient à la base des relations qu'ils acceptaient ou refusaient de construire entre eux. Ces liens formaient des réseaux de sociabilité dans lesquels évoluaient les courtisanes et qui leur servirent pour la mise en place d'autres stratégies d'ascension sociale.

## CHAPITRE 3

### LES RÉSEAUX

Comme toutes les formations sociales, la société de cour était basée sur une multitude de relations entre individus menant à la création de réseaux relationnels. Les femmes de la cour tenaient des places au cœur de ceux-ci. Elles avaient développé des méthodes pour se servir de leur position au sein de ces réseaux et des relations qu'elles avaient construites pour faire avancer leurs stratégies. Cela faisait partie de leur pouvoir social. Ce chapitre examinera les méthodes d'utilisation des réseaux relationnels développées par les courtisanes afin d'atteindre des objectifs définis ou encore pour gagner en influence, ce qui leur permettrait de parvenir à leurs buts ultérieurement.

#### **La nature des réseaux de courtisans**

L'analyse des réseaux est une méthode qui fut d'abord utilisée par les sociologues et que les historiens se sont par la suite appropriés. Selon Claire Lemerrier, un réseau est un ensemble de liens unissant des individus et formant une structure. Cette dernière définit les liens entre les individus en donnant à chacun une position particulière en son sein. Les individus agissaient en fonction de cette position. La configuration du réseau était notamment déterminée en fonction des stratégies de ses membres pour atteindre un but commun<sup>311</sup>. Plusieurs formes de réseaux furent étudiées par les historiens. Michel Nassiet et Leonhard Horowski, entre autres, se sont penchés sur les réseaux de parentés. À la base de la société de cour, la cellule familiale était le lien principal entre les courtisans. Michel Nassiet utilise la notion de verticalité pour parler des lignages et des

---

<sup>311</sup> Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, tome 52, no 2 (2005), p. 88-112; Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir? », *Annales de démographie historique*, vol. 1, no 109 (2005), p. 7-31.

relations de fidélité entretenues par des familles nobles avec leur clientèle. La verticalité souligne la différence de rang ou de « niveau » entre les individus<sup>312</sup>. Horowski, quant à lui, fait une distinction entre les lignages masculins, dont le nom de famille est transmis de père en fils, et les lignages féminins. Le premier type de relation est strictement vertical et relativement simple. Le second entraîne une complexification des liens entre les individus puisqu'il est plus difficile de déterminer le rang que ces derniers y tiennent<sup>313</sup>. Comme le souligne Lucien Bély, la noblesse était d'abord héréditaire et « [c]e qui comptait dans la noblesse, c'était le "lignage", c'est-à-dire cette suite de parents descendants d'une même souche<sup>314</sup> ». Les nobles travaillaient pour augmenter leur influence personnelle, mais aussi celle de leur « maison<sup>315</sup> ». Des alliances verticales entre familles pouvaient alors être créées, car une famille moins haut-placée pouvait marier un de ses membres à une famille occupant un rang supérieur.

Outre les liens verticaux, les nobles formaient aussi des relations horizontales, soit avec des individus de même rang qu'eux. Parmi ces relations, se trouvaient les amitiés. Bien loin de ressembler à des relations amicales intimes, ces liens, selon Christian Kühner, faisaient plutôt partie d'un jeu politique. Dans une société où l'ambition guidait les actions, développer une relation d'amitié avec quelqu'un, c'était s'en assurer la loyauté et l'aide pour atteindre des objectifs<sup>316</sup>. Comme l'indique Kühner, « c'[était] une relation pratique et pragmatique, fondée sur l'entraide, ce qui ne veut pas dire qu'elle [était] nécessairement cynique<sup>317</sup> ». Il y avait donc de réelles relations d'amitié profonde où les individus ressentaient véritablement une affection l'un pour l'autre.

---

<sup>312</sup> Michel Nassiet, « Réseaux de parenté et types d'alliance dans la noblesse (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique*, 1995, p. 105-123.

<sup>313</sup> Horowski, *Au Coeur du palais*, *op. cit.*, p. 301-302, 332.

<sup>314</sup> Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789*, Paris, Presses universitaires de France, 2015, p. 62.

<sup>315</sup> Bély, *Ibid.*, p. 62.

<sup>316</sup> Christian Kühner, « Amitié et politique en France au Grand Siècle », dans Nicolas Leroux et Martin Wrede (dir.), *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 97-99.

<sup>317</sup> Kühner, *Ibid.*, p. 97.

Toutefois, les avantages pouvant être retirés d'une telle relation étaient primordiaux. Ces liens unissaient toutes personnes travaillant pour un même but, peu importe la condition sociale de chacun. Ce genre d'amitié, purement stratégique, était typique de la cour où chacun œuvrait pour la préservation de son statut. Le lieu était déterminant pour la nature des amitiés. Si de réelles relations amicales existaient souvent en dehors du château de Versailles, les amitiés stratégiques, pour leur part, n'apparaissaient qu'à la cour.

Les réseaux familiaux et amicaux étaient les deux principales formes de liens qui unissaient les courtisans. Les liens de clientélisme ne sont pas présents dans les mémoires. Comme l'explique Kühner, ce type de relation n'était pas « adapté » à l'environnement de la cour. Ils s'appliquaient davantage aux relations entre les courtisans et la petite noblesse de campagne, par exemple<sup>318</sup>. D'ailleurs, bien que les notions de verticalité et d'horizontalité aient été toujours présentes à Versailles étant donné la forte hiérarchie sociale, il reste difficile de se limiter à ces notions pour qualifier les relations entre courtisans. La cour était un endroit fermé et réservé à un tout petit groupe de personnes dont le rang était très haut d'avance. Ainsi, comme le dit Kühner, il y avait une possibilité de créer des liens avec presque tout le monde, indépendamment de la place occupée horizontalement ou verticalement par rapport à cette personne<sup>319</sup>. Ernst Jünger, dont les propos sont rapportés par Emmanuel Le Roy-Ladurie, utilise le terme « molécule » pour parler des réseaux à la cour, car il n'est pas possible d'en faire un schéma totalement rationnel<sup>320</sup>. De plus, il était nécessaire de tenir compte des relations négatives, soit des mésententes entre individus, qui étaient aussi importantes dans les réseaux que les relations positives<sup>321</sup>.

---

<sup>318</sup> Christian Kühner, *L'amitié nobiliaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Représentations et pratiques d'un lien social*, Thèse de doctorat, Albert-Ludwigs-Universität et EHESS, Freiburg i. Br. et Paris 2011, p. 69.

<sup>319</sup> Kühner, *Ibid.*, p. 69.

<sup>320</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, Fayard, p. 225.

<sup>321</sup> Le Roy Ladurie, *Ibid.*, p. 225.

Les courtisans étaient motivés par plusieurs facteurs pour créer des liens entre eux. Kühner a parlé d'ambition. Celle-ci, selon Guy Chaussinand-Nogaret, était stimulée par l'appât du gain<sup>322</sup>. Ces motivations poussaient les courtisans vers l'atteinte d'objectifs divers. Ceux-ci pouvaient être à court, moyen ou long terme. Ils pouvaient également être concrets, tels que l'atteinte d'un meilleur rang ou l'obtention d'une charge, ou être indéfinis, tels que le gain en influence auprès de certaines personnes ou au sein de la cour en général. Cependant, comme l'indique Fanny Cosandey, l'objectif ultime de tout courtisan était d'éviter à tout prix le déclassement ou de descendre dans la hiérarchie des rangs<sup>323</sup>. Tout était donc mis en œuvre pour la préservation et la consolidation de sa place à la cour. Les réseaux élaboraient des stratégies en fonction de ces motivations et de ces objectifs. Les femmes agissaient dans ces réseaux en fonction des stratégies pour atteindre les buts de leur groupe. Dans les mémoires féminins, les objectifs étaient parfois mentionnés, mais ils ne constituaient pas l'intérêt principal des courtisanes, puisqu'ils n'étaient pas nécessairement définis. Souvent, les courtisanes agissaient sans savoir ce qu'elles obtiendraient au bout du compte. En revanche, les méthodes d'utilisation des réseaux sont très présentes dans les mémoires puisqu'ils faisaient partie des stratégies employées par les femmes.

Dans son étude sur les mémoires du duc de Saint-Simon, Emmanuel Le Roy Ladurie a identifié deux méthodes d'utilisation des réseaux à la cour de Louis XIV par les courtisans. Avant tout, il y avait la formation de cabales, soit une « construction provisoire » extraite d'un réseau déjà existant, qui visaient à obtenir des avantages<sup>324</sup>. Une fois les cabales formées, la première méthode identifiée par Le Roy-Ladurie était appelée « le pari ». Les courtisans ciblaient une personne au sein de la cour qui leur permettrait d'atteindre leur objectif. Ils misaient ensuite sur l'influence de

---

<sup>322</sup> Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 164-165.

<sup>323</sup> Cosandey, *Le Rang*, *op. cit.*, p. 368.

<sup>324</sup> Le Roy Ladurie, *op. cit.*, p. 222.

cette personne et sur la longévité de cette influence<sup>325</sup>. La seconde méthode était appelée « le billard<sup>326</sup> ». Pour Le Roy-Ladurie, il s'agit d'une métaphore pour illustrer le jeu des influences entre courtisans. Il indique que le billard, c'est « l'action indirecte de la boule n°1 sur la boule n°3, par l'intermédiaire de la boule n°2<sup>327</sup> ». Ces méthodes imagées ont été élaborées par Le Roy-Ladurie qui a remarqué un parallèle entre les jeux auxquels s'adonnaient concrètement les courtisans dont Saint-Simon, soit les paris et le billard, et la façon dont se déroulaient leurs stratégies utilisant les réseaux. Il faut dire que dans ses mémoires, le duc raconte souvent des anecdotes de jeux mélangées à des scènes de stratégies nobiliaires<sup>328</sup>. À la cour de Louis XV et dans les mémoires féminins, la méthode consistant à cibler une personne influente à la cour était aussi utilisée. Quant au billard, il s'agissait davantage pour les femmes de parvenir à se positionner avantageusement à la confluence de deux réseaux, soit tenir plus ou moins le rôle de la boule n°2, pour se servir de ceux-ci toujours dans le but d'atteindre un objectif. Une action à trois « boules » serait trop simple pour expliquer cette deuxième méthode féminine qui impliquait souvent bien plus que trois courtisans. Saint-Simon et Le Roy-Ladurie parlaient surtout des courtisans masculins qui, en tant que boule n°1, voulaient influencer indirectement un autre courtisan. Les femmes, pour leur part, tiraient plus d'avantages à se trouver à la place de la boule n°2 se trouvant cette fois entre deux réseaux complexes, car c'était leur positionnement au sein des réseaux qui leur donnait un pouvoir social.

La cour de Louis XV était formée de structures complexes qui, pour Kühner, étaient trop éphémères pour constituer des réseaux au sens propre du terme. Pour lui, il n'y avait que des cabales

---

<sup>325</sup> Le Roy Ladurie, *Ibid.*, p. 227.

<sup>326</sup> Le Roy Ladurie, *Ibid.*, p. 227.

<sup>327</sup> Le Roy Ladurie, *Ibid.*, p. 227.

<sup>328</sup> Le Roy Ladurie, *Ibid.*, p. 226-227.; Duc de Saint-Simon, *Mémoires de Saint-Simon*, éd. par Arthur André Gabriel Michel de Boislisle, Paris, Hachette, 1879-1919, tome 2, p. 365-366 et tome 6, p. 293-294.

qui se défaisaient lorsque les objectifs du groupe étaient atteints<sup>329</sup>. Il est vrai que les relations entre courtisans étaient très changeantes et qu'ils nouaient des alliances en fonction de leurs objectifs du moment. Cependant, l'étude des mémorialistes établit que les réseaux existaient bel et bien et que certaines alliances étaient formées à long terme, ne serait-ce qu'à cause des liens familiaux. Comme l'explique Aurélie Du Crest, la monarchie française était basée sur un modèle familial<sup>330</sup>. Les nobles, voulant toujours se rapprocher du pouvoir royal, suivaient le même modèle. Ainsi, les liens de sang formaient les relations les plus solides. Venaient ensuite les alliances telles que les liens matrimoniaux, puis les liens d'amitié. De plus, des valeurs fondamentales, telles que l'éthique comportementale, furent constantes tout au long de la période et rassemblaient indéfiniment des courtisans. Les réseaux restent donc un concept clé pour comprendre le fonctionnement de la cour et la place qu'y occupaient les femmes.

### **La cible**

Dans les mémoires féminins, les relations construites par des courtisanes avec d'autres femmes plus hauts-placées occupent une grande place. Tenter de se faire apprécier de ces femmes importantes faisait partie des actions des courtisanes pour augmenter leur pouvoir social au sein de la cour. Avoir des amies influentes représentait des ficelles sur lesquelles elles pouvaient tirer en cas de besoin pour atteindre leurs propres objectifs ou ceux des réseaux familiaux ou d'amitiés dans lesquels elles se trouvaient. Ces réseaux, présentant des avantages unidirectionnels, étaient normalisés par la hiérarchie de cour et son étiquette. Il s'agissait de la méthode consistant à cibler une personne influente, soit la méthode du pari de Saint-Simon.

---

<sup>329</sup> Kühner, « Amitié et politique en France au Grand Siècle », *op.cit.*, p. 102.

<sup>330</sup> du Crest, *op. cit.*, 413 p.

Pour bâtir des relations d'amitié, les courtisanes utilisaient différentes techniques pour se rendre aimables aux yeux de leurs consœurs. Dans ses mémoires, Madame du Hausset raconte que Madame de Pompadour avait changé de régime et se nourrissait d'aliments plutôt étranges, tels que « du chocolat à triple vanille et ambré », « des truffes et des potages au céleri<sup>331</sup> ». Inquiète pour la santé de sa maîtresse, elle en fit part à la duchesse de Brancas qui, aussitôt, décida de discuter de ce problème avec Madame de Pompadour. Cette dernière, voyant l'inquiétude de son amie, lui confia qu'elle avait peur de perdre l'amour du roi et qu'elle croyait que son régime l'aiderait à retrouver une certaine libido<sup>332</sup>. Madame de Brancas, après avoir écouté son amie, lui conseilla de ne pas poursuivre ce régime, mais de plutôt donner à Louis XV sa « société précieuse » et de « laisse[r] faire le temps », car « les chaînes de l'habitude [...] l'attacheront pour toujours<sup>333</sup> ». À la fin de cet échange, « ces dames s'embrassèrent » et le problème fut réglé<sup>334</sup>. La duchesse de Brancas avait fait preuve d'une grande amitié envers Madame de Pompadour en s'intéressant non seulement à sa santé, mais en l'écoutant et la conseillant. Louise-Françoise de Clermont-Gallerande, duchesse de Villars-Brancas, était survivancière de la charge de dame d'honneur de la dauphine, alors occupée par la mémorialiste Madame de Brancas, sa belle-fille<sup>335</sup>. Elle était déjà bien placée dans la hiérarchie des rangs, mais son amitié avec Madame de Pompadour lui donnait d'autres avantages, tels que la possibilité de participer aux petits soupers du roi auxquels celui-ci n'invitait que ses proches amis. Il s'agissait d'un groupe restreint dont la proximité avec Louis XV apportait beaucoup d'influence à ses membres<sup>336</sup>. Maintenir sa relation d'amitié avec la favorite

---

<sup>331</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 53.

<sup>332</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 53.

<sup>333</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 54.

<sup>334</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 54.

<sup>335</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 196; Centre de recherche du château de Versailles (CRCV). « Base biographique du Centre de recherche du château de Versailles », *Portail de ressources du Centre de recherche du château de Versailles*, 2019 [<http://www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbweb/jlbWeb?html=notdictionnaire&ref=634>] (page consultée le 19 avril 2020).

<sup>336</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour*, *op. cit.*, p. 116-117.

royale était donc primordial pour la duchesse de Brancas qui ne voulait pas perdre ces privilèges. S'intéresser à la santé de la favorite et lui prêter une oreille attentive faisait partie de cette stratégie.

Madame de Pompadour n'était pas la seule femme influente à la cour avec qui l'on voulait être amie. Les filles du roi, notamment, avaient beaucoup d'influence. De prime abord, Mesdames paraissaient sans pouvoir, presque insignifiantes. Toutes, à l'exception d'une, restèrent célibataires et elles ne pouvaient pas monter sur le trône. Alors que les princesses de France se mariaient auparavant avec des princes étrangers pour sceller des alliances entre pays, quelle utilité avaient les filles du Bien-Aimé? On pourrait penser qu'elles n'étaient « rien » et qu'on les avait reléguées dans l'ombre de la cour<sup>337</sup>. Or, ce n'était pas du tout le cas. Il n'y avait jamais eu autant de princesses de France à la cour et cela nécessita des changements dans le cérémonial. On créa des Maisons pour elles<sup>338</sup>. Des domestiques étaient à leur service et elles géraient des fonds et des pensions pour ces derniers<sup>339</sup>. Elles faisaient partie de la représentation monarchique et conservaient un rang supérieur à celui des princes du sang, malgré leur impossibilité à régner. Comme l'indique Hélène Becquet, elles avaient un rôle « obscur », mais elles étaient placées au cœur du pouvoir et des réseaux<sup>340</sup>. Ainsi, « [I]eur familiarité avec le roi, leur Maison, leur fortune, leur fournissaient des moyens de pression sur le gouvernement royal<sup>341</sup> ». Elles avaient un énorme pouvoir social, ce qui faisait d'elles des attractions majeures pour les courtisanes. Se rapprocher des filles du roi, c'était se rapprocher du pouvoir royal.

---

<sup>337</sup> Bruno Cortequisse, *Mesdames de France. Les filles de Louis XV*, Paris, Perrin, 2001, 365 p.

<sup>338</sup> Hélène Becquet, « Les filles de France à Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre intégration et exclusion », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 170 (2012), p. 135.

<sup>339</sup> Benoît Carré, « Femmes, pensions et autres grâces royales à la cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Kathleen Wilson Chevalier et Caroline Zum Kolk (dir.), *Femmes à la cour de France. Charges et fonctions. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 163, 171.

<sup>340</sup> Becquet, *op. cit.*, p. 140, 146-147.

<sup>341</sup> Becquet, *Ibid.*, p. 151.

Mesdames se trouvaient entourées de plusieurs courtisanes qui, à la façon de Madame de Brancas pour Madame de Pompadour, devinrent leurs amies. Madame Campan, dans ses mémoires, nomme quelques femmes qui furent proches de Mesdames à l'époque où Marie-Antoinette allait faire son entrée à la cour de France, soit vers les années 1770. À ce moment-là, à la cour, sur les huit filles de France, il ne restait plus que Victoire, Adélaïde, Sophie et Louise<sup>342</sup>.

La lectrice de ces dames décrit leurs amies comme suit :

La marquise de Durfort, depuis duchesse de Civrac, avait procuré à Madame Victoire les douceurs d'une société aimable. La princesse passait presque toutes ses soirées chez cette dame et avait fini par s'y croire en famille. Madame de Narbonne s'était de même empressée de rendre sa société intime agréable à Madame Adélaïde<sup>343</sup>.

Les amies de Madame Sophie ne sont pas mentionnées. Pour ce qui est de Madame Louise, elle vivait plus en retrait que ses sœurs et entra chez les Carmélites peu de temps avant le mariage du futur Louis XVI<sup>344</sup>. Cependant, on constate que l'amitié de Mesdames était recherchée par des femmes de la cour.

Il en allait de même pour la reine. Marie Leszczyńska avait un cercle d'intimes assez vaste. La reine étant la première de toutes les courtisanes, c'est à elle que les femmes faisaient d'abord leur cour et c'était surtout auprès d'elle qu'elles pouvaient obtenir des faveurs. Être l'amie de la reine ne pouvait être que positif. De plus, contrairement à la maîtresse royale, elle avait la qualité indéniable de n'être pas que passagère, mais d'occuper une place bien permanente à la cour. Cette caractéristique n'était pas qu'un détail pour les courtisanes qui voyaient dans leur amitié avec la reine une stratégie à long terme pour leur réseau. La comtesse de Noailles utilisa cette stratégie pour préserver la faveur de son réseau et obtenir des gains pour elle-même. Anne Claude Louise d'Arpajon comtesse de Noailles, maréchale de Mouchy, était dame d'honneur de la reine et devint

---

<sup>342</sup> Becquet, *Ibid.*, p. 132.

<sup>343</sup> Campan, *op. cit.*, p. 30-31.

<sup>344</sup> Campan, *Ibid.*, p. 31.

quelques années plus tard dame d'honneur de la dauphine Marie-Antoinette. Il s'agissait de la fameuse « Madame l'Étiquette », surnom donné à la maréchale par la jeune dauphine selon les dire de Madame Campan<sup>345</sup>. La maréchale avait à cœur le respect du cérémonial. Selon la mémorialiste, la reine avait beaucoup d'estime pour Madame de Noailles. Cibler la reine pour obtenir des faveurs n'était pas que la stratégie de la maréchale. Il s'agissait d'une partie d'une stratégie élaborée par toute la famille de Noailles pour s'ancrer davantage au sein de la société de cour. Cette famille avait vécu une ascension sociale fulgurante au cours de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> et mettait tout en œuvre pour la conserver. Comme l'indique Evelyn Georgette Cruickshanks dans sa thèse portant sur le fonctionnement des partis à la cour de Louis XV, tous les membres de la famille de Noailles jouaient ensemble pour le bien commun du clan<sup>346</sup>. Madame de Noailles était un pion dans le réseau qui avait mis en œuvre la méthode de la cible pour préserver la faveur du clan. De plus, elle en retira elle-même des avantages puisque la reine lui manifesta son estime en lui faisant don des tableaux qu'elle peignait pour le plaisir. En effet, la reine avait indiqué dans son testament qu'à sa mort, elle voulait donner ses tableaux à la comtesse et espérait que celle-ci « les conservera par amour pour [la reine]<sup>347</sup> ». Lorsqu'elle obtint cet héritage, la comtesse de Noailles « fit construire un pavillon de plus à son hôtel du faubourg Saint-Germain pour y placer dignement le legs de la reine<sup>348</sup> ». Il s'agissait visiblement d'un grand honneur pour la comtesse et d'une véritable preuve d'affection à son égard de la part de la reine.

La reine, les filles de France ainsi que la favorite du roi étaient les femmes les plus influentes de la cour. Les courtisanes souhaitaient donc se trouver dans les bonnes grâces de l'une ou l'autre

---

<sup>345</sup> Campan, *Ibid.*, p. 51-53, 482.

<sup>346</sup> Evelyn Georgette Cruickshanks, *The Factions at the Court of Louis XV and the Succession to Cardinal Fleury (1737-1745)*, Thèse de doctorat, Université de Londres (non publiée), 1956 p. 229-230.

<sup>347</sup> Campan, *op. cit.*, p. 482.

<sup>348</sup> Campan, *Ibid.*, p. 482.

de ces dames. Il s'agissait de cibles que toutes les femmes visaient. Il faut toutefois apporter ici une nuance. L'amitié de la reine présentait indéniablement un intérêt particulier. Cependant, elle n'était pas à la portée de tous. La morale très stricte de Marie Leszczyńska rendait son approche presque impossible pour plusieurs courtisanes. Les filles du roi suivaient l'exemple de leur mère. Il ne restait alors pour ces courtisanes que l'option de faire leur cour à la maîtresse du roi. C'est d'ailleurs le calcul que firent Madame la comtesse d'Egmont et sa fille, la duchesse de Chevreuse. Malheureusement, contrairement à Madame de Brancas, ces dames se trompèrent de cible et leur stratégie ne fonctionna pas.

La duchesse de Chevreuse et Madame de Pompadour avaient été élevées dans le même couvent. Lorsque celle-ci devint la maîtresse de Louis XV, elle emmena son amie et la mère de cette dernière à la cour. Elle les présenta au roi comme étant ses deux amies proches. Les deux dames firent ainsi leur place à Versailles<sup>349</sup>. Madame de Pompadour, pour sa part, « crut qu'elle avait l'élite de la cour et toutes les autres [courtisanes] se présenteroient à elle pour qu'elle fit son choix de celles qui lui plairoient davantage<sup>350</sup> ». Toutefois, la cour eut une réaction fort différente selon Madame de La Ferté-Imbault. On se moqua plutôt de Mesdames d'Egmont et de Chevreuse « de s'estre ainsi livré à elle<sup>351</sup> ». On dit également que ces dames étaient « très bestes, que M<sup>d</sup> d'Egmont étoit accoutumé au deshonnore public ayant été la maitresse public de feu Mr le duc après la mort de la m. de Prie, et que sa ville étoit ambitieuse d'honneur pour son mari et de plus très avares [*sic*]<sup>352</sup> ». Ces commentaires laissent d'abord sous-entendre que la compagnie de Madame de Pompadour n'était pas tellement recommandable puisqu'on se « livrait à elle », c'est-à-dire que son amitié semblait être le dernier des choix envisageables. L'utilisation du terme

---

<sup>349</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>350</sup> *Ibid.*

<sup>351</sup> *Ibid.*

<sup>352</sup> *Ibid.*

« livrer » était clairement négative. De plus, on se moquait visiblement de ces dames qui avaient décidé de choisir cette option qui n'était pas la meilleure. Ensuite, ces commentaires étaient aussi des critiques à l'égard de Madame de Pompadour qui, selon les courtisans, ne savait pas bien s'entourer. La favorite avait déjà une réputation plutôt négative auprès d'une partie de la cour, notamment auprès de la famille royale, étant donné ses « mœurs » ne correspondant pas aux valeurs morales de cette dernière<sup>353</sup>. Elle ne pouvait donc pas se permettre de perdre d'autres points auprès du reste de la cour. Mesdames d'Egmont et de Chevreuse lui étaient une nuisance. Ces dernières voyaient des avantages, autrement difficiles à atteindre, à se trouver dans le cercle de la favorite. C'est pourquoi elles l'avaient ciblée. La favorite, en revanche, récoltait des désavantages. De plus, cette cible n'était pas non plus idéale pour les amies de Madame de Pompadour puisqu'elle ne fit que renforcer leur mauvaise réputation auprès des autres courtisans. Quant à la favorite royale, qui croyait également tirer juste en emmenant ses amies à la cour, elle en vint rapidement à la conclusion que ces cibles n'étaient pas les bonnes pour elles. Malgré l'échec de cette tentative, ces dames s'étaient basées sur une variable fort importante pour déterminer avec qui bâtir des liens : la réputation.

Cette réputation, toutes les courtisanes en avaient une qui soit leur nuisait, soit les aidait. La capacité d'utiliser ces réputations, tant la leur que celle des autres, faisait partie du pouvoir social des courtisanes et les aidait à gagner en influence. Comme l'indique Norbert Elias, au sein de la société de cour, il y avait une « bonne société » composée d'individus considérés comme étant fréquentables<sup>354</sup>. Le sociologue explique que l'évaluation pour faire partie de cette société était fondée sur l'identité personnelle des individus qui dépendait quant à elle de l'opinion des

---

<sup>353</sup> Muratori-Philip, *op. cit.*, p. 185.

<sup>354</sup> Elias, *op. cit.*, p. 85.

autres membres de la société. Selon Elias, à la cour, l'opinion sociale, soit la réputation, fondait l'existence. Une bonne réputation dépendait de la notion d'honneur<sup>355</sup>. Nancy Shields Kollmann, dans son étude sur l'honneur, définit cette notion comme étant une « construction culturelle » formant l'identité personnelle et la place d'un individu au sein d'une société<sup>356</sup>. Si une personne était honorable, elle suscitait l'estime et l'admiration de ses contemporains. En revanche, quelqu'un n'ayant pas d'honneur et donc ayant une mauvaise réputation, s'exposait à la honte<sup>357</sup>. Avoir la réputation d'être une femme morale et vertueuse, soit faisant partie de la « bonne société », aidait à se rapprocher de la reine, entre autres. D'un autre côté, avoir mauvaise réputation entraînait des désavantages importants. Il faut ajouter que la notion d'honneur variait selon la définition qu'on lui donnait. Pour la reine, respecter l'éthique comportementale, c'était faire preuve d'honneur et donnait bonne réputation. Madame de Pompadour avait, en ce sens, une mauvaise réputation et fit tout pour la changer, notamment en s'éloignant des courtisanes qui la ternissaient. D'un autre point de vue, Madame de Pompadour avait aussi son cercle d'intimes qui partageaient ses valeurs. Pour ces femmes, elle n'avait pas mauvaise réputation. La réputation était donc relative. Avoir la capacité de jouer sur celle des autres était un pouvoir et c'étaient ces réputations qui déterminaient les relations que les courtisanes acceptaient ou non de créer entre elles.

Ce critère de sélection permettait aux courtisanes de déterminer sur quelle cible tirer. L'objectif visé ultimement était également à prendre en compte. Les femmes tentaient de bien déterminer avec qui il était nécessaire de créer un lien, qui était le plus susceptible d'avoir l'influence nécessaire pour obtenir la faveur désirée. Bref, elles devaient déterminer sur qui parier. Dans le cas d'un objectif politique, la reine n'était souvent pas celle vers qui l'on se tournait.

---

<sup>355</sup> Elias, *Ibid.*, p. 86.

<sup>356</sup> Nancy Shields Kollmann, *By Honor Bound. State and Society in Early Modern Russia*, Ithaca, Cornell University Press, 1999, p. 25.

<sup>357</sup> Kollmann, *Ibid.*, p. 25-26.

Madame de Pompadour avait bien plus la réputation d'être impliquée dans les affaires politiques du royaume. C'est probablement le calcul que la famille de Choiseul fit lorsque Étienne-François de Choiseul eut l'ambition de devenir ministre. Lors de ses premiers rapports avec Madame de Pompadour, celle-ci ne manifesta aucun signe d'appréciation à l'égard de Monsieur de Choiseul qui fit tout en son pouvoir pour renverser cette situation<sup>358</sup>. En effet, le duc réussit à obtenir la reconnaissance de la marquise lorsqu'il lui fit part d'une intrigue menée par Madame d'Estrades et Monsieur d'Argenson pour tenter de la remplacer dans le lit du roi. La comtesse d'Estrades avait marié sa nièce à un parent de Monsieur de Choiseul, Monsieur de Choiseul-Beaupré, et voulait que celle-ci devienne la nouvelle maîtresse du roi<sup>359</sup>. C'est par cette proximité avec la nièce de Madame d'Estrades que le duc avait pris connaissance de ce qui se tramait. Madame de Pompadour avait eu besoin de Monsieur de Choiseul pour préserver sa place qui, malgré son importance et l'influence qu'elle en avait acquise, restait précaire<sup>360</sup>. Une fois entré dans les bonnes grâces de la favorite, Monsieur de Choiseul aurait « introduit » chez Madame de Pompadour sa sœur Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont, et sa femme Louise-Honorine du Châtel de Crozat, duchesse de Choiseul, « qui [entretenaient la favorite] dans ses bons sentiments pour lui<sup>361</sup> ». L'amitié de ces femmes pour la favorite ne fut construite que dans le but de sauvegarder la position qu'occupait Monsieur de Choiseul auprès de celle-ci. C'était grâce à Madame de Pompadour qu'il avait pu devenir ministre et les femmes de son réseau familial s'employaient à lui préserver cette place prestigieuse en utilisant leur pouvoir social.

---

<sup>358</sup> Monique Cottret, *Choiseul. L'obsession du pouvoir*, Paris, Tallandier, 2018, p. 38.

<sup>359</sup> Cottret, *Ibid.*, p. 46-47.

<sup>360</sup> Rosamond Hooper-Hamersley, *The Hunt after Jeanne-Antoinette de Pompadour: Patronage, Politics, Art, and the French Enlightenment*, Washington DC, Lexington Books, 2011, p. 120-121.

<sup>361</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 34.

Outre la maîtresse du roi et sa famille immédiate, d'autres grands personnages étaient présents à la cour et créer des liens avec eux favorisait des ascensions sociales. Parmi ces personnages se trouvaient indéniablement les princes et les princesses du sang qui construisaient autour d'eux des réseaux très complexes. Certains allaient jusqu'à tenir une forme de cour dans leurs hôtels particuliers ou dans leurs châteaux. Katia Béguin, dans son étude sur les Condé, démontre que ces familles pouvaient devenir très puissantes grâce aux réseaux de clientélisme qu'elles développaient. Le rassemblement de toutes ces personnes mena les princes de Condé à tenir une cour à Chantilly<sup>362</sup>. Celle-ci évoluait, évidemment, en parallèle de celle de Versailles. Cependant, se trouver proche des princes du sang rendait l'accès à la cour royale bien plus facile.

Parmi ces princes du sang très influents, la famille d'Orléans, descendante du frère de Louis XIV et ayant compté le Régent dans ses rangs, était toujours un des groupes les plus influents à la cour de Louis XV. L'importance de Louise-Henriette duchesse d'Orléans ainsi que son influence à la cour furent illustrées dans le chapitre précédent et restent indéniables. Bref, il s'agissait d'une famille puissante dont l'influence était incontestable.

Tout au long des mémoires de Madame de Genlis, la famille d'Orléans occupe une place très importante. Rapidement, la mémorialiste parle de sa tante Charlotte-Jeanne Béraud de La Haye de Riou, marquise de Montesson qui s'était attiré l'affection de Louis-Philippe, duc d'Orléans et envers qui Madame de Genlis éprouvait certains sentiments négatifs. La mémorialiste tente d'ailleurs d'adoucir ce biais aux yeux du lecteur en indiquant que bien que « madame de Montesson n'a jamais été [sa] bienfaitrice, qu'elle ne [lui] a de sa vie rendu un seul service, qu'elle [lui] a fait beaucoup de mal, [elle] parle toujours d'elle sans animosité, [elle] n'attaque jamais ses mœurs et

---

<sup>362</sup> Béguin, *op. cit.*, p. 329-331.

sa réputation [...], [et elle] ren[d] avec plaisir justice à ses bonnes qualités<sup>363</sup> ». Malgré toute cette bonne volonté, il faut tenir compte de ces sentiments lorsqu'il est question des actions de Madame de Montesson rapportées par sa nièce.

Madame de Montesson faisait partie du réseau d'amitiés du duc d'Orléans. Selon Madame de Genlis, le duc aurait même eu des comportements à l'égard de sa tante laissant sous-entendre des sentiments amoureux pour elle. Or, tant que Monsieur de Montesson était vivant, la tante de la mémorialiste fit languir son soupirant<sup>364</sup>. Lorsqu'elle devint veuve, son comportement changea aussitôt et Madame de Genlis ne tarda pas à écrire que toutes les paroles et façons de se comporter de sa tante avec le duc lui donnaient la certitude que « [sa] tante avoit la ferme résolution de tout tenter, de tout faire pour parvenir à épouser M. le duc d'Orléans<sup>365</sup> ». Malgré les affirmations de Madame de Montesson selon lesquelles elle était « dépourvue de toute ambition<sup>366</sup> », son entourage n'en était pas aussi convaincu. Le duc d'Orléans, face à cette nouvelle attitude plus entreprenante de la marquise devint plus distant<sup>367</sup>. Madame de Montesson décida donc de faire un voyage et demanda à Madame de Genlis de rencontrer régulièrement le duc et « de lui parler beaucoup d'elle<sup>368</sup> ». Selon la mémorialiste, « en prenant ainsi cette décision, [s]a tante imagino[it] que M. le duc d'Orléans ne pourrait supporter son absence, et que cette épreuve lui feroit connaître qu'il lui étoit impossible de se passer d'elle<sup>369</sup> ». Pendant tout le voyage de sa tante, Madame de Genlis reçut le duc d'Orléans. Madame de Montesson utilisait clairement ici son réseau familial pour préserver, voire solidifier, sa relation d'amitié avec le duc.

---

<sup>363</sup> Genlis, *Mémoires inédits, op. cit.*, tome 1, p. v-vi.

<sup>364</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 1, p. 321-322.

<sup>365</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 39.

<sup>366</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 39.

<sup>367</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 38.

<sup>368</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 44.

<sup>369</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 40.

À son retour, ses attentes furent comblées. Madame de Montesson fut secrètement demandée en mariage par le duc d'Orléans<sup>370</sup>. Toutefois, ce n'était pas suffisant pour la marquise qui « déclara avec emphase à M. le duc d'Orléans qu'elle ne l'épouserait qu'avec le consentement du prince son fils, le duc de Chartres<sup>371</sup> ». Selon Madame de Genlis, ce « n'était au fond qu'une combinaison et un calcul d'ambition<sup>372</sup> ». En effet, le duc de Chartres n'aimait pas Madame de Montesson. Le mariage de son père avec celle-ci ne l'enthousiasmait guère. Néanmoins, après quelques conversations avec son père et sa fiancée, le duc finit par donner son consentement, à la condition que le mariage n'ait lieu que deux ans plus tard, lorsqu'il serait « sûr que la résolution de son père fût véritablement inébranlable<sup>373</sup> ». Madame de Montesson fut contente de cette décision. Cependant, ce n'était pas encore assez à son goût. Elle dit au duc d'Orléans « qu'elle ne l'épouserait qu'avec le consentement par écrit du roi; avec la promesse que le mariage ne serait point déclaré, et qu'elle n'irait point à la cour<sup>374</sup> ». Comme l'indique Madame de Genlis, cette promesse était « illusoire si elle avait eu des enfans [*sic*]<sup>375</sup> ». Bref, comme la mémorialiste, on ne peut fermer les yeux devant ces gestes visiblement dirigés par l'ambition. En épousant le duc, mais surtout en demandant des consentements aussi importants et aussi publics, Madame de Montesson n'avait pas l'intention de se contenter d'un mariage secret. Elle avait ciblé le duc d'Orléans pour les avantages qu'il pouvait lui apporter, avantages qu'elle voulait obtenir sur-le-champ.

Le duc d'Orléans, n'ayant pas le courage de tenir tête à la marquise, alla à reculons demander le consentement du roi. Il craignait que celui-ci ne « [reçoive] mal cette demande, et

---

<sup>370</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 85.

<sup>371</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 85.

<sup>372</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 85.

<sup>373</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 87.

<sup>374</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 88.

<sup>375</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 88.

qu'il feroit un refus positif<sup>376</sup> ». Ces craintes étaient justifiées, car Louis XV « refusa d'abord et fort sèchement<sup>377</sup> ». Toutefois, « après un long tête-à-tête, [le duc] obtint le consentement *par écrit*, sous la condition que [Madame de Montesson] ne changeroit point de nom, ne s'attribueroit aucune espèce de prérogative de princesse du sang, ne déclareroit point son mariage et ne paraîtroit jamais à la cour<sup>378</sup> ». Pour le duc, ce fut une réussite totale. Pour Madame de Montesson, ce fut un échec partiel. Elle avait obtenu le consentement du roi, mais elle fut choquée lorsqu'elle en sut les conditions, et ce, bien qu'elles fussent identiques à celles qu'elle avait elle-même énumérées<sup>379</sup>. Encore une fois, Madame de Genlis souligne l'ambition de sa tante en disant que « l'ambition désire tout, aspire à tout, ose tout<sup>380</sup> ». Pour la mémorialiste, c'était l'ambition qui rendait les comportements de sa tante contradictoires.

Madame de Genlis explique ensuite que sa tante ne voulait pas vraiment se faire imposer ces conditions, outre celle de ne pas paraître à la cour<sup>381</sup>. Si elle avait été à la cour en tant que duchesse d'Orléans, elle aurait eu préséance sur beaucoup de princesses du sang puisque le duc était un des princes les plus puissants de la cour. Comme l'explique Fanny Cosandey, au sein d'un même rang, les femmes étaient inférieures aux hommes. Cependant, elles restaient supérieures hiérarchiquement aux femmes et aux hommes occupant des rangs inférieurs<sup>382</sup>. Madame de Montesson était consciente de ce fait et elle savait aussi que son nouveau rang n'aurait pas été bien accepté par les courtisans. Ainsi, elle ne voulait pas paraître à la cour, mais changer de nom pour celui d'Orléans ne lui aurait certes pas déplu. Elle décida finalement de ne plus s'appeler que

---

<sup>376</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 91.

<sup>377</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 92.

<sup>378</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 92.

<sup>379</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 92.

<sup>380</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 92.

<sup>381</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 93.

<sup>382</sup> Cosandey, *Le Rang*, *op. cit.*, p. 423-424.

Madame de Montesson et elle « rejeta le titre de marquise<sup>383</sup> ». Elle laissait de ce fait sous-entendre son changement de statut sans pour autant le rendre officiel.

Le duc d'Orléans et Madame de Montesson se marièrent secrètement peu de temps après avoir reçu le consentement du roi. Ils ne respectèrent pas les conditions émises par le duc de Chartres, ce qui, lorsqu'il apprit la nouvelle, le fâcha beaucoup<sup>384</sup>. Malgré l'ambition très peu camouflée de la marquise de Montesson, il s'agissait fort probablement d'un mariage d'amour, particulièrement pour le duc. Cependant, on ne peut nier la volonté de Madame de Montesson d'utiliser le rang de son nouvel époux pour monter dans la hiérarchie de cette société de rang. Atteindre la cour était probablement son plus fort désir. D'ailleurs, peu de temps avant que le duc d'Orléans n'aille demander le consentement du roi, la tante de Madame de Genlis avait demandé à se faire présenter à la cour, où elle n'avait jamais mis les pieds puisque son défunt mari ne le lui avait jamais permis<sup>385</sup>. Selon la mémorialiste, le prétexte de sa parente était d'avoir la possibilité de venir la voir « plus souvent », car Madame de Genlis s'était fait promettre une place de dame d'honneur de la dauphine<sup>386</sup>. Madame de Montesson croyait donc que sa nièce « étoi[t] destinée [...] à passer la plus grande partie de [s]a vie à Versailles<sup>387</sup> ». Ce motif était sans doute fondé. Madame de Genlis s'était effectivement fait promettre d'obtenir une telle charge. En revanche, on ne peut mettre de côté la volonté de Madame de Montesson de se faire présenter à la cour, un des honneurs les plus grands pour les nobles, et de pouvoir y paraître plus régulièrement. Avoir ses entrées à la cour, c'était avoir une possibilité de se rapprocher du pouvoir royal et de gagner en influence. Bref, Madame de Montesson voulait avoir sa place à la cour. Lorsque cette option lui

---

<sup>383</sup> Genlis, *Mémoires inédits, op. cit.*, tome 2, p. 94.

<sup>384</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 95.

<sup>385</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 88.

<sup>386</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 88-89.

<sup>387</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 89.

devint impossible, elle espéra avoir le nom prestigieux de son nouvel époux. Malheureusement pour elle, aucun de ces souhaits ne se réalisa. L'ancienne marquise croyait viser juste en épousant le duc, mais elle se vit dans l'obligation de réajuster son tir et de se contenter d'avantages moindres que ceux escomptés. Elle sut toutefois mettre à profit ses réseaux familiaux, particulièrement son lien avec sa nièce, et ses relations amicales et amoureuses pour tenter d'atteindre son but.

Pour des femmes comme Madame de Montesson, rien, ou presque, n'était un obstacle pour exploiter leurs réseaux de tous genres pour atteindre les objectifs qu'elles s'étaient fixés et assouvir leur soif d'ambition. Pour d'autres individus ou groupes, les principes dictés par l'éthique du comportement étaient plus importants que l'atteinte à tous prix de leurs buts. C'est en fonction de ces principes que des relations avec certains individus pouvaient être bâties ou non. Parfois, si la seule personne qui permettait à un groupe d'atteindre ses objectifs n'avait pas une réputation correspondant aux principes de l'éthique comportementale, les membres du réseau pouvaient décider de ne pas créer de lien avec cette personne, soit de ne pas l'utiliser comme cible, et d'ainsi sacrifier l'objectif recherché. Tout dépendait de l'ordre de priorisation de ces éléments pour ces individus.

Pour Madame de Genlis, qui se faisait un devoir d'afficher son respect de la morale et la vertu, la construction d'un lien avec une personne ne respectant pas l'éthique comportementale n'était pas une nécessité. En fait, ne pas s'abaisser à devenir l'amie d'une personne aux mœurs discutables était pour elle un « motif honorable<sup>388</sup> » pour renoncer à l'obtention d'une charge. La mémorialiste raconte qu'elle dut faire une croix sur la place de dame d'honneur de la dauphine qui lui avait été promise. En effet, peu de temps après le mariage de son petit-fils, Louis XV avait décidé que les places auprès de la dauphine « ne seraient données qu'aux femmes qui iroient chez

---

<sup>388</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 110.

Madame du Barri<sup>389</sup> ». Selon Madame de Genlis, il ne s'agissait pas d'un ordre formel. Néanmoins, le roi ne choisit les proches de la dauphine que parmi les courtisans qui fréquentaient la favorite royale. La mémorialiste aurait pu décider, avec l'appui de sa famille, de se faire inviter chez Madame du Barry et d'ainsi cibler celle-ci dans la stratégie pour obtenir la charge. Comme elle l'indique, « [i]l suffisoit de le faire demander, on étoit aussitôt reçu<sup>390</sup> ». Toutefois, son époux ainsi que l'oncle et la tante de celui-ci ne voulaient pas que Madame de Genlis initie « une telle démarche<sup>391</sup> ». Elle non plus, d'ailleurs, ne voulait entrer dans le cercle d'intimes de la maîtresse du roi. Elle affirme à ce sujet que « nulle autorité n'auroit pu obtenir [d'elle] » ce geste<sup>392</sup>. Ainsi, la comtesse n'obtint pas la charge désirée parce qu'elle-même et son réseau familial refusèrent de créer un lien amical avec Madame du Barry.

En revanche, le réseau familial de Madame de Genlis ne fut pas qu'un obstacle à sa montée dans la hiérarchie sociale. C'est notamment grâce aux relations qu'entretenait sa tante qu'elle fut mise en charge de l'éducation des enfants du duc d'Orléans. Madame de Genlis changea de cible et entra ainsi au Palais-Royal plutôt qu'à Versailles<sup>393</sup>. Évidemment, il s'agissait d'un poste moins prestigieux que dame d'honneur de la dauphine, mais il lui permit tout de même d'avoir une place influente au sein d'une des familles les plus importantes de la cour. C'est entre autres cette position qui lui emmena la réputation appréciable qu'elle s'attribuait de pédagogue hors pair et de femme morale et vertueuse<sup>394</sup>. Bref, elle occupa une position moins haute dans la hiérarchie sociale, mais

---

<sup>389</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 110.

<sup>390</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 110.

<sup>391</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 110.

<sup>392</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 110.

<sup>393</sup> Genlis, *Ibid.*, tome 2, p. 130.

<sup>394</sup> Damien Zanone, « Morale de la mémoire (sur les *Mémoires* de M<sup>me</sup> de Genlis) », dans François Bessire et Martine Reid (dir.), *Madame de Genlis. Littérature et éducation*, Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 195-200.

celle-ci lui convenait mieux. Elle lui permettait de respecter ses principes tout en solidifiant son réseau d'amitiés et celui de sa famille.

Malgré le refus de Madame de Genlis de se lier d'amitié avec Madame du Barry, cet épisode montre bien que les amitiés à Versailles étaient d'abord stratégiques. Certaines pouvaient devenir réelles et profondes, mais souvent, ces relations s'établissaient en dehors du château. Quant aux amitiés qui n'existaient qu'à Versailles, elles étaient formées par deux partis ayant des objectifs en tête. Madame de La Ferté-Imbault, par exemple, avait été voisine de Madame de Pompadour pendant son enfance, mais les deux femmes n'avaient jamais été amies. Cependant, lorsque Madame de Pompadour devint la maîtresse de Louis XV, Madame de La Ferté-Imbault allait la visiter à Versailles<sup>395</sup>. Il s'agissait purement d'une relation stratégique qui ne prenait place qu'au château.

Les courtisanes utilisaient la méthode de la cible, ou du pari pour Saint-Simon, dans le cadre de leurs stratégies. Elles visaient une femme déjà influente à la cour et dont la réputation leur convenait avec laquelle elles tissaient des liens pour obtenir à leur tour les bienfaits de cette influence. Parfois, elles se trompaient de cible ou encore la cible sur laquelle elles avaient tiré n'apportait pas les résultats attendus. Il pouvait même arriver qu'elles changent de cible parce que le premier choix était devenu indésirable. Quoi qu'il en soit, ce qui déterminait le choix ou bien le changement de cible restait la réputation de celle-ci. Il s'agissait du moteur à la base des réseaux qui permettait leur création. Cette méthode, comme le montre l'anecdote du Madame de Noailles, était souvent une petite partie dans une stratégie à plus long terme qui impliquait des réseaux

---

<sup>395</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

beaucoup plus complexes. Les femmes utilisaient alors la seconde méthode, soit celle du positionnement stratégique, pour jouer un rôle dans ces réseaux.

### **Le positionnement**

À la cour, les femmes évoluaient dans des réseaux complexes unifiant à la fois des liens familiaux et des relations d'amitié. Indépendamment du rang occupé, chaque individu avait une position précise au sein du réseau selon les types de relation qu'il entretenait avec les différents membres. Bien qu'un courtisan pût avoir une place inférieure dans la hiérarchie par rapport à un de ses acolytes, il avait des qualités qui pouvaient tout de même le rendre utile à ce dernier. Cela menait à la formation de réseaux d'interdépendance où chaque courtisan avait besoin des autres pour atteindre ses objectifs. Tous étaient imbriqués dans ce type de réseau qui était l'essence même de la société de cour<sup>396</sup>. Les femmes utilisèrent donc la méthode du positionnement stratégique dans ces réseaux ou à la confluence de plusieurs réseaux pour en retirer le maximum d'avantages dans le but éventuel d'atteindre des objectifs.

Ces derniers n'étaient pas toujours définis, mais les courtisans étaient toujours dans l'optique de se rapprocher du pouvoir royal, car c'était ainsi qu'ils augmentaient leur influence. Les mémoires féminins révèlent que la plupart des courtisans avaient la même prémisse de base au sujet de Louis XV. Ils croyaient que celui-ci était faible<sup>397</sup>. Ils formaient des groupes sur la base de cette croyance et tentaient d'influencer le roi en faveur de leurs volontés. Deux mémoires en particulier s'attardent à cette stratégie, soit ceux de Madame de Brancas et de Madame de La Ferté-Imbault. Ces deux femmes n'écrivaient pas au même moment du règne. Pourtant, elles répètent toutes deux que le roi était faible et que les courtisans se devaient de prendre la relève pour s'assurer

---

<sup>396</sup> Elias, *op. cit.*, p. 57, 97.

<sup>397</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 64; ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

de la bonne conduite des affaires politiques<sup>398</sup>. Pour ce faire, ils tentaient le plus souvent de lui trouver une maîtresse qui agirait selon leur volonté ou encore d'influencer sa maîtresse du moment.

Or, le roi était-il vraiment si faible? Selon Bernard Hours, il ne l'aurait pas été du tout et aurait même été très au courant de toutes les cabales qui existaient au sein de sa cour. L'historien affirme que le roi serait même allé jusqu'à les contrôler indirectement en les faisant agir selon ses propres volontés<sup>399</sup>. Madame de La Ferté-Imbault donne elle-même un exemple de ce contrôle sans sembler s'en apercevoir. Elle raconte que le duc d'Aiguillon et le maréchal de Richelieu voulaient mettre Madame du Barry dans le lit du roi. Le premier convoitait le poste de ministre de la guerre pour pouvoir éventuellement accéder à celui de premier ministre. Or, le roi ne voulait pas qu'il obtienne un poste aussi prestigieux. Il envoya alors le prince de Condé, son bon ami à l'époque, pour récolter de l'information sur ce qui se disait autour du duc d'Aiguillon à la cour et à Paris. Condé écrivit au roi tout ce qu'il entendait à ce sujet<sup>400</sup>. Selon Madame de La Ferté-Imbault, cet épisode n'est qu'un moment de lucidité du roi qui était entre deux maîtresses. Le prince de Condé, pour sa part, était naïf. Selon la mémorialiste, il avait oublié que le roi était soumis à ses maîtresses. De plus, elle était certaine que des courtisans comme le duc d'Aiguillon, s'y connaissant bien mieux en intrigue de cour, allaient le déjouer<sup>401</sup>. Clairement, Madame de La Ferté-Imbault restait convaincue que le roi était faible et manipulable. Cependant, en lisant ses mémoires, on constate plutôt que Louis XV connaissait les cabales de sa cour et avait ses espions pour lui rapporter les mouvements de ces dernières. Comme l'avance Bernard Hours, le roi jouait le jeu des courtisans sans que ceux-ci ne semblent même s'en rendre compte.

---

<sup>398</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 64; ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>399</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour, op. cit.*, p. 1-3.

<sup>400</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>401</sup> *Ibid.*

Bernard Hours affirme que le roi aurait voulu laisser penser aux courtisans qu'ils avaient plus de pouvoir alors que ce n'était pas le cas. Louis XV tenait clairement sa cour de façon différente que Louis XIV, ce qui peut expliquer la confusion des courtisans. Louis XV était plus attiré par la vie privée et était moins porté sur le cérémonial. Les petits soupers en étaient la démonstration<sup>402</sup>. Toutefois, le roi savait utiliser les cabales de cour. Il se servait de la volonté des courtisans de toujours en vouloir plus pour les contrôler. Il les prenait à leur propre jeu sans qu'ils ne le perçoivent. Louis XV a ainsi atteint un degré de contrôle sur sa cour et de perfectionnement de la mécanique de cour bien plus poussé que Louis XIV ne l'avait fait. Ce dernier a mis en place le cérémonial et l'étiquette, indispensable pour le bon fonctionnement de cette société, mais Louis XV a perfectionné ces outils pour les utiliser plus subtilement et délicatement, mais tout aussi efficacement<sup>403</sup>. L'anecdote racontée par Madame de La Ferté-Imbault permet cependant de nuancer les propos de Hours, car on y voit un contrôle royal qui n'est pas aussi caché que ce que pense l'historien. Il est possible que les mémorialistes aient voulu donner plus de pouvoir aux courtisans que ce qu'ils avaient réellement. Faisant elles-mêmes partie des courtisans, les mémorialistes tentaient sans doute de montrer l'importance de leur rôle au sein de la cour. Elles se mettaient en scène dans des événements importants et qui avaient le potentiel d'augmenter leur influence. Cette manière de penser des mémorialistes féminines et leur façon de dépeindre le roi seraient subtilement venues agrémenter les raisons qui les poussaient à écrire et l'importance qu'elles accordaient à leurs écrits. Or, l'étude des mémoires tend vers l'analyse de Hours en montrant que le roi n'était pas faible et tenait sa cour assez fermement. En plus de comprendre le

---

<sup>402</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour*, *op. cit.*, p. 278.

<sup>403</sup> Hours, *Ibid.*, p. 278-280.

jeu des cabales, Louis XV comprenait l'importance de la réputation au sein des réseaux, et c'est précisément cette information qu'il envoya le prince de Condé lui chercher.

Toutefois, dans les mémoires, les courtisans se targuaient d'avoir un pouvoir sur la cour et le roi. Pour l'obtenir et le conserver, ils formaient des réseaux d'influence plus ou moins complexes. Ceux-ci pouvaient même s'entremêler en rassemblant des personnes appartenant à plusieurs réseaux. Madame de Brancas réussit à se positionner à l'intersection de deux de ces réseaux qui tentaient d'influencer le roi sur le choix de sa maîtresse.

La duchesse de Brancas ainsi que la marquise de La Ferté-Imbault se sont toutes deux intéressées aux réseaux qui se formaient autour des femmes qui avaient le potentiel d'intéresser Louis XV. Les deux mémorialistes racontent avec des détails très similaires les événements entourant l'arrivée de Marie Leszczyńska à Versailles et l'arrivée de Madame de la Tournelle à la cour. Ces deux épisodes étaient interreliés puisqu'ils mettent en scène les mêmes réseaux et les mêmes courtisans qui tentaient d'influencer le roi. Mesdames de Brancas et de La Ferté-Imbault racontent que Marie Leszczyńska fut choisie pour devenir reine de France sous l'influence de Madame de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, alors Premier ministre de Louis XV<sup>404</sup>. Celui-ci avait été chargé de trouver une femme au roi qui avait été fiancé à l'infante d'Espagne. Or, celle-ci était encore très jeune, ce qui signifiait qu'elle n'était pas en mesure de donner rapidement un héritier à la couronne française. Louis XV étant alors le dernier héritier de la dynastie des Bourbon, il devenait urgent de lui trouver une femme capable d'enfanter le plus rapidement possible. Marie Leszczyńska aurait été choisie pour cette qualité<sup>405</sup>.

---

<sup>404</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 28-29; ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>405</sup> Muratori-Philip, *op. cit.*, p. 19-23.

Cependant, les mémorialistes racontent que Madame de Prie aurait voulu avoir une forte influence sur la future reine. C'est elle qui aurait songé à la fille du roi déchu de Pologne, faisant en sorte que Marie Leszczyńska lui « devait assurément sa fortune royale<sup>406</sup> ». En ayant ainsi une emprise sur la reine, Madame de Prie et son amant s'assuraient une forte influence à la cour. Toutefois, le cardinal de Fleury, précepteur du roi, était l'ennemi du duc de Bourbon et ne voulait pas qu'il ait, lui ou son réseau, une trop grande influence sur le roi. Après toute une intrigue entourant ce réseau, le roi finit par exiler le duc de Bourbon et Madame de Prie<sup>407</sup>. Le cardinal de Fleury resta seul à la barre. Néanmoins, la jeune reine lui était toujours une menace puisqu'elle avait été influencée par le duc de Bourbon et sa coterie. Elle avait gagné en influence auprès du roi jusqu'à l'exil de ses amis. Elle avait la capacité de nuire aux projets de Fleury. Celui-ci décida alors de trouver une maîtresse au roi. Celle-ci ferait perdre toute son influence à la reine. C'est ainsi que Madame de Mailly aurait fait son entrée dans la vie de Louis XV. Elle plaisait au cardinal, car elle n'avait pas vraiment d'ambition politique. Elle ne s'opposait pas à ses projets et elle détournait les yeux du roi de Marie Leszczyńska<sup>408</sup>.

En revanche, cette passion ne fut que de courte durée, car rapidement, Louis XV rencontra Madame de La Tournelle, sœur de Madame de Mailly. Ce coup de foudre fit très peur au cardinal de Fleury qui ne voulait pas perdre son influence sur le roi<sup>409</sup>. Au même moment, le duc de Richelieu, « espèce de favori du roi » avait capté l'attirance entre Madame de La Tournelle et le roi<sup>410</sup>. Cela fit d'autant plus peur au cardinal qui décida d'exposer ses craintes à Madame de Brancas. Il faut dire que cette dernière, respectée par le cardinal, était également l'amie du duc de

---

<sup>406</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 28.

<sup>407</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 34; ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>408</sup> Chaussinand-Nogaret, *Le Cardinal de Fleury, op. cit.*, p. 59-60; Brancas, *Ibid.*, p. 35-36.

<sup>409</sup> Chaussinand-Nogaret, *Ibid.*, p. 59-60.

<sup>410</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 46; ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

Richelieu. Or, le duc et le cardinal ne s'aimaient pas du tout. Il est possible que Fleury ait voulu exprimer ses craintes au duc en passant par l'intermédiaire de la duchesse. De plus, lors de son entretien avec elle, il tentait visiblement d'avoir des informations sur les intentions du duc de Richelieu. Madame de Brancas ne lui fut pas d'une grande aide et le cardinal repartit peu rassuré<sup>411</sup>. Au cours des semaines suivantes, il tenta par tous les moyens d'éloigner le roi et Madame de La Tournelle. Néanmoins, peu de temps après, la tante de Madame de La Tournelle mourut, laissant cette dernière sans ressource, la forçant à aller demander une charge de dame du palais de la reine à la cour. Cette place lui fut aussitôt accordée tant par le roi que par la reine. Cette dernière, voyant l'intérêt du roi pour la nouvelle venue, espérait lui faire détourner les yeux de Madame de Mailly<sup>412</sup>.

C'est alors que le duc de Richelieu entra en jeu. Il s'efforça, avec l'aide de Madame de Brancas, de trouver un appartement à Madame de La Tournelle. Elle fut ainsi logée dans l'appartement vacant de l'évêque de Rennes<sup>413</sup>. Pour ce qui était de Madame de Mailly, elle perdit rapidement l'intérêt du roi et un froid s'installa entre eux. Comme l'indique Madame de Brancas, à ce moment-là, à la cour, on prévoyait leur rupture, mais on s'inquiétait de qui serait la prochaine à influencer le roi. Pour les courtisans, il était obligatoire d'avoir une femme qui influençait un roi si faible. Une véritable guerre des clans était en train de se préparer<sup>414</sup>.

Le duc de Richelieu, pour sa part, continua de favoriser la montée de Madame de La Tournelle. Il poussa le roi à lui écrire. Ensuite, lorsque le roi lui fit part de son « embarras » face à Madame de Mailly, le duc se chargea pour lui de rompre avec l'ancienne favorite<sup>415</sup>. Finalement, le duc aida le roi à entrer directement en contact avec Madame de La Tournelle. Il se déguisa avec

---

<sup>411</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 47-49.

<sup>412</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>413</sup> Brancas, *op. cit.*, p. 60-61.

<sup>414</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 64; ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>415</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 69; ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

Louis XV pour se rendre la nuit de façon anonyme dans l'appartement de l'évêque de Rennes. À partir de ce moment-là, Madame de La Tournelle devint la maîtresse du roi et fut peu de temps après déclarée favorite<sup>416</sup>.

Deux coteries s'affrontaient en faveur de l'une ou l'autre des deux sœurs. Le pilier les unissant était Madame de Brancas. Alors qu'elle était avant tout l'amie du duc de Richelieu et qu'elle travailla avec lui pour favoriser Madame de La Tournelle, elle fut tout de même la confidente du cardinal de Fleury. Cette position privilégiée au cœur de toute cette intrigue lui valut la confiance du roi. En effet, la mémorialiste indique que « le roi, sachant que de tout temps [elle] étoi[t] l'intime amie du duc de Richelieu, et que, malgré cela, le cardinal de Fleury [la] traitoit avec beaucoup d'égards, avoit donc en [elle] une confiance particulière<sup>417</sup> ». Elle ajoute que c'est pour cette raison que le roi « désira [lui] donner quelques droits sur [Madame de La Tournelle] en mariant sa sœur à [son] fils<sup>418</sup> ». Enfin, elle insère dans ses mémoires cette phrase clé qui vient montrer que Madame de Brancas croyait vraiment que le roi avait un caractère faible et qu'elle eut un rôle très important à jouer auprès de lui : « Il espéroit trouver dans mon expérience de la cour et dans la résolution de mon caractère quelques secours contre la foiblesse du sien<sup>419</sup> ». Bref, le roi aurait été conscient de sa faiblesse et aurait donné du pouvoir à la duchesse pour l'aider à contrer ce défaut.

Bien entendu, il s'agit des perceptions de Madame de Brancas. Il est peu probable que le roi se soit exprimé de la sorte. Cependant, il est indéniable que Madame de Brancas eut un rôle important à jouer dans toute cette affaire et qu'elle utilisa son influence au sein de deux réseaux

---

<sup>416</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 60-69.

<sup>417</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 79.

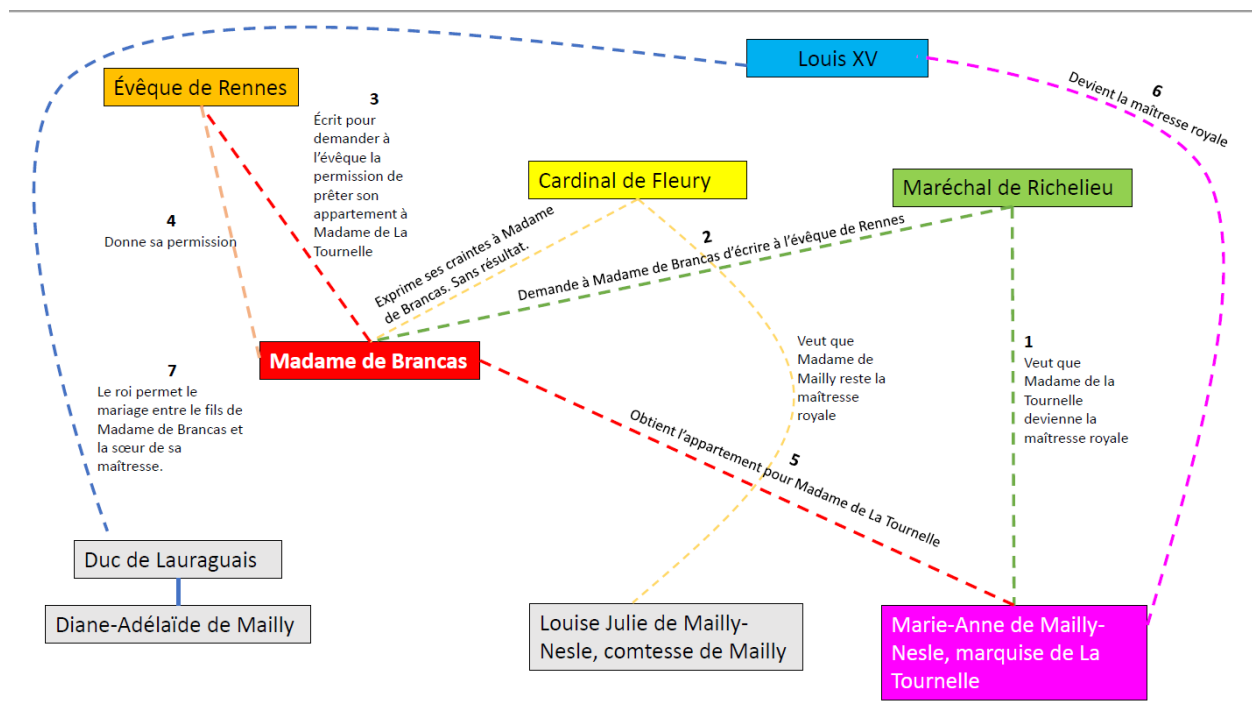
<sup>418</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 79.

<sup>419</sup> Brancas, *Ibid.*, p. 79.



**Figure 8 : Réseau des actions de Madame de Brancas**

Les actions, indiquées par les lignes de couleur, sont effectuées par la personne identifiée par la même couleur.



D'autres courtisanes utilisèrent la même stratégie que Madame de Brancas pour unir deux réseaux ayant des intérêts contradictoires. Madame de Luynes, notamment, devint l'intermédiaire entre la reine, de qui elle était très proche, et Madame de Pompadour pour permettre à celle-ci d'obtenir une charge dans la maison de la reine. En 1752 alors que la marquise était au summum de son influence auprès du roi, elle n'avait toujours pas l'affection de la reine<sup>420</sup>. De plus, son statut de femme mariée rendait sa présence à la cour quelque peu problématique, surtout considérant le fait que son mari vivait loin de Versailles. La marquise voulut remédier à cette situation. Il faut ajouter à cela que le parti dévot, soit celui de la reine, devenait de plus en plus puissant à la cour et

<sup>420</sup> Lever, *op. cit.*, p. 258.

la favorite aurait voulu pouvoir mieux compétitionner avec ce parti<sup>421</sup>. Elle choisit de se mettre en bons termes avec l'Église et entreprit sa « conversion », c'est-à-dire son retour à une vie plus pieuse, en écoutant et en suivant les conseils du père de Sacy, un jésuite<sup>422</sup>. Celui-ci voulut que les deux époux retrouvent une vie commune, ce qui était hors de question pour Monsieur Le Normand d'Étiolles. Ainsi, pour rester à Versailles, comme le lui expliqua de Sacy, la marquise devait avoir une raison acceptable, ce que représentait une charge<sup>423</sup>.

Elle visait celle de dame du palais de la reine, soit une des charges féminines les plus prestigieuses. Louis XV avait déjà tenté à quelques reprises de lui faire obtenir cette charge. Chaque fois, la reine avait trouvé une raison pour refuser. Elle ne pouvait accepter qu'une femme de mauvaise vie fasse partie de son service<sup>424</sup>. Or, cette fois-là, comme la marquise cherchait à corriger sa conduite, la reine n'avait pas de raisons de refuser l'octroi de la charge et Louis XV se trouvait en mesure de l'exiger<sup>425</sup>. Il faut ajouter que peu de temps auparavant, la marquise était intervenue auprès du roi en faveur de la reine pour qu'il éponge ses dettes de jeu<sup>426</sup>. La reine ne pouvait que plier face à la favorite.

Madame du Hausset raconte dans ses mémoires comment Madame de Pompadour finit par obtenir la charge de dame du palais, principalement grâce à Madame de Luynes. Celle-ci venait d'abord « en secret chez Madame » puis « sans se cacher »<sup>427</sup>. Marie Brûlart de la Borde, duchesse de Luynes, épouse du mémorialiste Charles-Philippe d'Albert, 3<sup>e</sup> duc de Luynes, était dame d'honneur de la reine et devint également son amie très proche<sup>428</sup>. En effet, la reine allait souper

---

<sup>421</sup> Petitfils, *op. cit.*, p. 539.

<sup>422</sup> Muratori-Philip, *op. cit.*, p. 195.

<sup>423</sup> Lever, *op. cit.*, p. 258.

<sup>424</sup> Muratori-Philip, *op. cit.*, p. 195.

<sup>425</sup> Lever, *op. cit.*, p. 260.

<sup>426</sup> Muratori-Philip, *op. cit.*, p. 196.

<sup>427</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 79.

<sup>428</sup> Centre de recherche du château de Versailles (CRCV). « Base biographique du Centre de recherche du château de

presque tous les soirs chez la duchesse<sup>429</sup>. Malgré cette position très avantageuse, elle noua tout de même une relation avec la maîtresse du roi. Cette dernière aurait dit en confidence à ses amies, Madame de Mirepoix et Madame de Villars, « que son mari refusait de l'accueillir sous son toit et qu'elle cherchait à faire son salut<sup>430</sup> ». La duchesse de Luynes aurait été « mise dans la confidence » par la suite<sup>431</sup>. Il faut comprendre que le cercle de la reine et le cercle de la marquise étaient de plus en plus semblables. En effet, Madame de Villars était une dame du palais. La duchesse de Luynes, quant à elle, avait eu cette charge jusqu'en 1751. Cette année-là, elle avait cédé sa place à sa belle-fille, soit la duchesse de Chevreuse. Or, cette dernière était une très bonne amie de Madame de Pompadour, ce qui avait rebuté la reine de prime abord<sup>432</sup>. On peut constater que la duchesse de Luynes était liée par relation familiale au cercle de la marquise et l'était également par amitié et fonction au cercle de la reine<sup>433</sup>. Sa position stratégique lui a sans doute permis d'intervenir en la faveur de Madame de Pompadour auprès de la reine. Cependant, comme elle n'approuvait pas nécessairement le mode de vie de la marquise, la duchesse étant très pieuse, elle voulut se faire discrète. Puis, lorsque la marquise obtint sa fonction, la duchesse ne se trouva plus dans l'obligation de se cacher. La marquise fut présentée comme dame du palais de la reine à la cour le 8 février 1756.

La méthode du positionnement fut ici très bien exploitée par la duchesse de Luynes. Consciente d'être déjà bien ancrée dans les bonnes grâces de la reine, elle pouvait aussi se rapprocher de la favorite royale par son réseau familial. Il ne lui restait plus qu'à sceller les deux

---

Versailles », *Portail de ressources du Centre de recherche du château de Versailles*, 2019 [<http://www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbweb/jlbWeb?html=notdictionnaire&ref=89>] (page consultée le 19 avril 2020).

<sup>429</sup> Mathieu Da Vinha et Raphaël Masson, *Versailles : Histoire, dictionnaire et anthologie*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 441.

<sup>430</sup> Lever, *op. cit.*, p. 259.

<sup>431</sup> Lever, *Ibid.*, p. 260.

<sup>432</sup> Hours, *Louis XV et sa Cour*, *op. cit.*, p. 168-169, 185.

<sup>433</sup> Hours, *Ibid.*, p. 169-170.

ensembles, ce qu'elle fit en aidant Madame de Pompadour. Ainsi, elle occupait dorénavant une place privilégiée aux yeux de deux femmes très influentes à la cour.

De la même façon, mais sans se mettre entre deux réseaux opposés, Madame de Marchais se positionna au sein de la cour de façon à devenir utile à Madame de Pompadour qui voulait se servir d'elle pour impressionner le roi. Selon Madame de La Ferté-Imbault, Madame de Marchais avait beaucoup d'esprit et de talents<sup>434</sup>. Celle-ci, pour sa part, voulait avoir sa place à la cour. En se plaçant stratégiquement de manière à être utile à la favorite, elle réussit à se faire une place à la cour et, selon Madame Campan, elle se mit à « recev[oir] chez elle toute la cour <sup>435</sup> ». La mémorialiste ajoute qu'elle « avait du crédit et de l'influence <sup>436</sup> ». Les deux femmes se servirent donc mutuellement des qualités de l'autre pour atteindre leurs objectifs spécifiques.

Dans ces épisodes, les courtisanes se positionnaient au sein de deux réseaux pour faire le pont entre les deux. Elles jouaient les intermédiaires en se plaçant au carrefour des deux groupes. En utilisant cette même méthode, d'autres jouaient des rôles au cœur de réseaux totalement parallèles. Madame de La Ferté-Imbault raconte à ce sujet la stratégie de Madame de Brienne, nièce de la duchesse de Luynes, qui voulait absolument que son fils atteigne les hauts rangs de l'Église et soit présenté à la cour. Pour ce faire, elle s'assura d'avoir à sa main les deux groupes les plus influents de la cour. Il faut d'abord mentionner que le fils de Madame de Brienne, Loménie de Brienne, avait soutenu une thèse à la Sorbonne qui lui avait valu beaucoup de crédit auprès des encyclopédistes. Comme l'explique Madame de La Ferté-Imbault, Madame de Pompadour « soutenait les ancylopédistes [*sic*] [...]. Comme elle vouloit plaire à la Reine, et que M<sup>d</sup> de Brienne gouvernoit M<sup>d</sup> de Luynes que la Reine aimoit beaucoup, M<sup>d</sup> de Brienne ne manquoit pas

---

<sup>434</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>435</sup> Campan, *op. cit.*, p. 465-466.

<sup>436</sup> Campan, *Ibid.*, p. 465-466.

de crédit auprès d'elle<sup>437</sup> ». Madame de Brienne s'était assuré d'avoir le soutien de Madame de Pompadour et de la reine de cette façon. Elle avait construit un réseau complexe par l'entremise de ses liens familiaux, soit les liens très forts de sa nièce avec la reine. Ce réseau allait servir pour le long terme. C'est également ce réseau qui lui avait permis de s'attirer les faveurs de Madame de Pompadour.

Néanmoins, elle décida d'opter pour une autre stratégie qui consistait à passer directement par les encyclopédistes pour conduire son fils à la cour. Elle avait construit son réseau familial sur le long terme, soit un chemin plus long et plus ardu, pour ensuite se construire facilement une autoroute. Elle demanda à Madame de La Ferté-Imbault de présenter son fils chez sa mère, la salonnière Madame Geoffrin, pour qu'il puisse montrer son esprit aux encyclopédistes qui fréquentaient le salon de celle-ci. Les encyclopédistes voulurent immédiatement l'avoir dans leurs rangs. Ils s'organisèrent pour que Monsieur de Brienne devienne proche de Madame de Beauvau qui avait alors beaucoup d'influence sur Madame de Gramont, la sœur du duc de Choiseul. Monsieur de Brienne fut rapidement mis en contact avec le duc de Choiseul qui, lui, était en grâce avec Madame de Pompadour. Tous ces réseaux entremêlés firent en sorte que, finalement, Monsieur de Brienne devint archevêque de Toulouse<sup>438</sup>.

La stratégie de sa mère avait fonctionné. Son réseau avec Madame de Pompadour lui avait permis de bâtir un réseau avec les encyclopédistes qui était assuré par ses liens avec la favorite royale. Madame de Brienne entreprit de construire des amitiés avec des personnes-clés et de s'assurer une réputation solide auprès de celles-ci. Par la suite, elle put se servir de ces liens pour l'ascension sociale de son fils. Madame de Brienne avait construit deux réseaux qui, outre Madame

---

<sup>437</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>438</sup> *Ibid.*

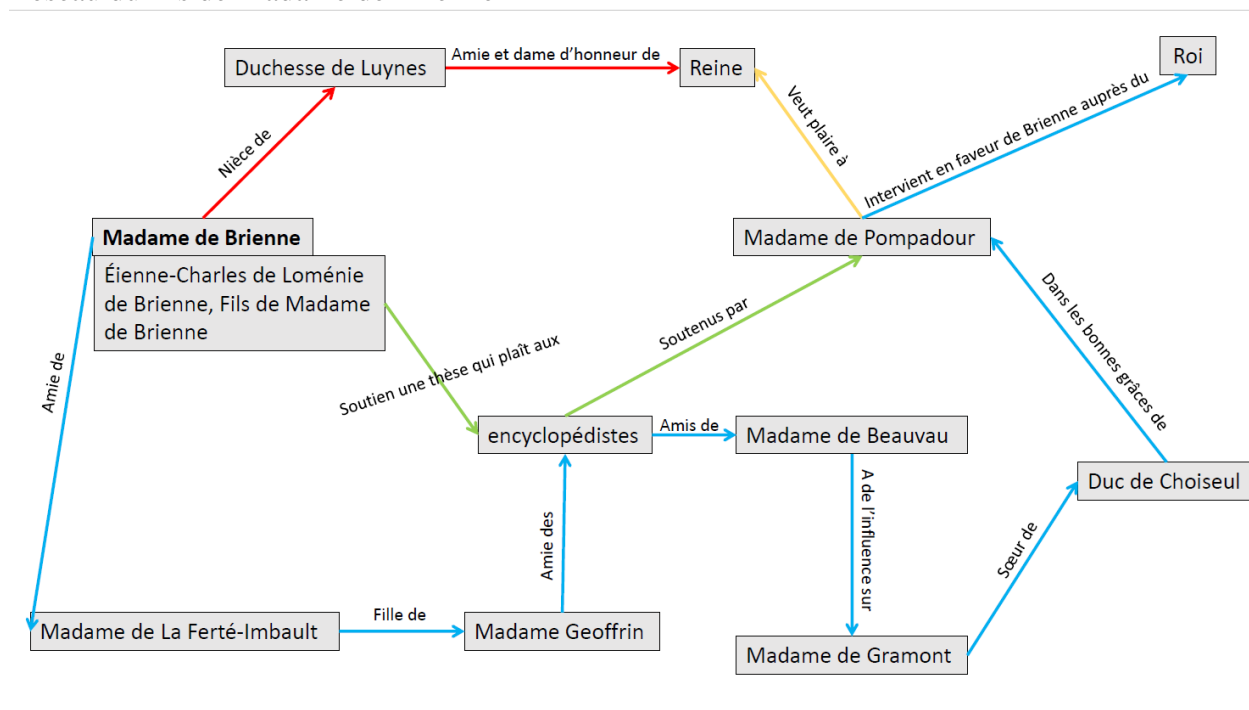
de Pompadour, n'étaient pas liés entre eux. Elle s'assurait ainsi d'avoir deux possibilités de chemins pour son fils. Si la stratégie avec le premier réseau avait échoué, elle aurait toujours eu dans sa poche le second réseau pour l'aider. Elle s'était donc mise dans une position favorable auprès des membres de ces deux groupes influents afin de se garantir l'avenir de son fils.

**Figure 9 : Réseaux de Madame de Brienne**

Réseau familial

Réseau amical

Réseau du fils de Madame de Brienne



Les événements racontés par les mémorialistes n'étaient que des bribes de la vie à la cour, et si une seule méthode ressort de ces scènes, il n'était pas rare que les courtisans aient utilisé les deux méthodes dans le cadre de stratégies à plus long terme. Les Noailles en sont un bon exemple. La duchesse de Choiseul, de son côté, mit également en place cette stratégie à deux méthodes. La courte durée de cette stratégie a permis à Madame de La Ferté-Imbault de rapporter cet épisode

dans ses mémoires. Pour ce qui était des stratégies à très long terme, on en retrouvait des parties dans les mémoires. En fait, tous les épisodes racontés précédemment firent probablement partie de ces stratégies. Or, la longueur de celles-ci fait en sorte qu'on n'en retrouve que de petits bouts n'illustrant qu'une seule méthode dans les mémoires. Cela ne veut pas dire que les courtisans ne mélangeaient jamais les deux.

Madame de Choiseul utilisa les deux méthodes simultanément. Par son entremise, Messieurs de Beauvau et de Stainville obtinrent les grâces de la marquise de Pompadour. Lorsque la duchesse devint publiquement l'amie proche de la favorite, elle devint fort intéressante pour ces messieurs qui se mirent à lui faire leur cour. Auparavant, ils ne lui portaient aucun intérêt. La duchesse avait une nouvelle influence près des hautes sphères qui faisait en sorte que ces messieurs très hauts placés désiraient construire une relation avec elle. Sur les conseils de Madame de La Ferté-Imbault, qui lui indiqua qu'il était bon pour elle d'emmener des hommes « de belle naissance » autour de Madame de Pompadour, la duchesse intervint auprès de celle-ci en faveur des deux courtisans<sup>439</sup>. Par la suite, la favorite fit part des propos de la duchesse au roi qui donna le titre de capitaine des gardes à Monsieur de Beauvau et qui donna le titre de duc à Monsieur de Stainville en plus de le nommer colonel général des suisses. Plus tard, ce dernier devint aussi Premier ministre<sup>440</sup>. Outre le positionnement avantageux de la duchesse de Chevreuse, les courtisans de cet épisode misaient sur la marquise de Pompadour et sur son influence sur le roi pour, dans le cas des hommes, les aider à obtenir des postes importants au sein du gouvernement. La duchesse, pour sa part, misait sur la favorite tout en s'assurant de se positionner avantageusement au sein des réseaux. Bref, dans ce contexte, les deux méthodes s'entrecroisèrent.

---

<sup>439</sup> *Ibid.*

<sup>440</sup> *Ibid.*

Un peu de la même façon, la maréchale de Mirepoix réussit également à utiliser les deux méthodes. Sa manière particulière de s'en servir laissa les mémorialistes très perplexes. Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauvau-Craon, duchesse et maréchale de Mirepoix, devint dame du palais de la reine en 1753<sup>441</sup>. Elle était aussi une très grande amie de Madame de Pompadour. Or, il semble que la jeune femme ait plu autant au groupe de la reine qu'à celui de la favorite.

Madame du Hausset, tout comme le duc de Luynes, dans leurs mémoires respectifs, décrivent la maréchale de Mirepoix comme une personne très « aimable<sup>442</sup> ». Selon le duc de Luynes, la reine aurait expressément demandé que la maréchale entre à son service notamment « pour sa figure et son caractère » agréables<sup>443</sup>. Dans la même ligne de pensée, peu de temps après son arrivée à la cour, la marquise de Pompadour chercha à devenir amie avec Madame de Mirepoix. Alors que Mesdames d'Egmont et de Chevreuse lui nuisaient, elle avait repéré la maréchale qui était précédée d'une excellente réputation<sup>444</sup>. Elle pensa que celle-ci pouvait l'aider à se construire à son tour ce genre de réputation. La bonne société de la maréchale aurait un effet miroir sur Madame de Pompadour<sup>445</sup>.

Les deux femmes devinrent rapidement amies. Cependant, selon Madame du Hausset, cela ne faisait pas le bonheur de tous. Les parents de la maréchale, notamment, auraient sermonné leur fille sur la « bassesse prétendue de sa conduite » lorsque celle-ci aurait soi-disant récolté dans ses mains les noyaux des cerises mangées par la favorite royale<sup>446</sup>. Cette remarque met bien en perspective la pensée des parents de Madame de Mirepoix sur son amitié avec Madame de

---

<sup>441</sup> Centre de recherche du château de Versailles (CRCV). « Base biographique du Centre de recherche du château de Versailles », *Portail de ressources du Centre de recherche du château de Versailles*, 2019 [www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbweb/jlbWeb?html=notdictionnaire&ref=141] (page consultée le 19 avril 2020).

<sup>442</sup> Luynes, *op. cit.*, tome XVI, p. 302-304; Hausset, *op. cit.*, p. 89.

<sup>443</sup> Luynes, *Ibid.*, tome XIII, p. 33-34.

<sup>444</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>445</sup> *Ibid.*

<sup>446</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 98.

Pompadour. S'ils ne s'y opposaient pas parce qu'ils voyaient les avantages que la maréchale pouvait en récolter, ils ne voulaient pas non plus voir leur fille s'abaisser à ramasser les déchets d'une maîtresse du roi, soit une femme sans vertu. Pour ce qui est de la narration de Madame du Hausset, on perçoit que celle-ci tente de justifier sa maîtresse en la défendant d'avoir ainsi utilisé les mains de son amie<sup>447</sup>. Bref, l'amitié d'une femme vertueuse comme la maréchale avec Madame de Pompadour était controversée.

D'un autre côté, il s'avéra très avantageux pour la maréchale d'avoir une amie aussi influente à la cour, car elle obtint pour son mari la charge de capitaine des gardes et la préservation de son amitié avec la favorite lui faisait espérer un jour voir cette charge transmise à son frère, ce qui se fit en fin de compte<sup>448</sup>. Elle comptait sur le crédit de Madame de Pompadour auprès du roi pour obtenir des faveurs pour son réseau familial. Elle n'était pas dénuée de toute ambition. Cela peut expliquer pourquoi, malgré sa grande vertu, elle est devenue amie avec Madame de Pompadour. Enfin, comme l'ajoute le duc de Luynes, la maréchale de Mirepoix avait vécu une ascension sociale très rapide et avait permis à ses proches de faire de même. Pour le duc, cela était dû à son amabilité et au fait que la favorite royale avait reconnu cette qualité chez la maréchale. Madame de Pompadour aurait été profondément attachée à sa personne<sup>449</sup>.

On peut constater que dans les yeux de Madame du Hausset et du duc de Luynes, Madame de Mirepoix était une personne gentille, vertueuse et douce qui était parvenue par la simple démonstration de ces qualités à obtenir d'immenses faveurs pour son réseau. Pour Madame de La Ferté-Imbault, c'était trop facile pour être vrai. Selon elle, la maréchale de Mirepoix était mesquine et manipulatrice. Elle n'avait qu'une chose en tête : gagner en influence et en avantages pour sa

---

<sup>447</sup> Hausset, *Ibid.*, p. 98.

<sup>448</sup> Luynes, *op. cit.*, tome XV, p. 337-338; Hausset, *Ibid.*, p. 118.

<sup>449</sup> Luynes, *Ibid.*, tome XVI, p. 302-304.

famille<sup>450</sup>. Les actions de Madame de Mirepoix et la perception qu'en avaient les mémorialistes illustrent bien l'ambiguïté des relations amicales à la cour qui, sommes toutes, n'étaient jamais dépourvues d'objectifs. Pour Madame du Hausset, Madame de Mirepoix agissait par amitié sincère. Madame de La Ferté-Imbault, pour sa part, n'y voyait qu'une vile stratégie. S'il est impossible de déterminer qui avait raison et qui avait tort, il n'en reste pas moins que le côté stratégique des actions de Madame de Mirepoix était indéniable, et ce, que ses intentions aient été bonnes ou mauvaises.

Les deux mémorialistes ne mettent pas de côté le fait que la maréchale voulait des faveurs pour les siens. Cependant, ils ne croient pas du tout que ses actions furent teintées par la mesquinerie. Mesdames du Hausset et de La Ferté-Imbault racontent d'ailleurs toutes deux le même épisode, mais de façons tout à fait différentes. Alors que le roi venait de se faire poignarder par Damiens, la marquise de Pompadour craignit de devoir s'enfuir de la cour, sa faveur ayant soudainement pris fin. Monsieur de Machault lui avait conseillé de quitter Versailles au plus vite. Alors qu'elle était en train de faire ses valises, la maréchale de Mirepoix arriva dans sa chambre et la convainquit de rester en lui disant, selon Madame du Hausset, que quitter Versailles, c'était abandonner « la partie »<sup>451</sup>. Madame de La Ferté-Imbault écrit cette histoire, presque dans les mêmes mots. Toutefois, elle ajoute que Madame de Mirepoix souhaitait que la marquise restât à la cour, car sans sa présence, elle aurait été perdue<sup>452</sup>. Les mémoires de Madame de La Ferté-Imbault n'ayant pas été travaillés et publiés, ils contiennent bon nombre de répétitions. Ainsi, quelques pages plus loin, la mémorialiste répéta cette histoire en l'agrémentant de plus amples détails. Selon elle, la maréchale de Mirepoix aurait convaincu la marquise de ne pas écouter Monsieur de

---

<sup>450</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

<sup>451</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 89.

<sup>452</sup> ANF, 508AP/38 : Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

Machault afin que ce dernier, qui avait de l'influence sur la marquise, tombe en disgrâce et se fasse exiler. Elle serait alors la seule à avoir une emprise sur la favorite royale et obtiendrait tout ce qu'elle désirait<sup>453</sup>. Monsieur de Machault fut effectivement exilé peu de temps après<sup>454</sup>.

Les deux mémorialistes avaient deux visions diamétralement opposées de la maréchale. Pour la première, il s'agissait d'une personne aimable qui ne voulait que le bien de sa maîtresse. Pour la seconde, il ne s'agissait que d'une femme ambitieuse et sans considération pour les autres, outre les membres de son réseau familial. Madame de Mirepoix était un personnage insaisissable pour les courtisans et les mémorialistes de l'époque. Cette femme avait une excellente réputation et la prestigieuse charge de dame du palais de la reine. Pourtant, elle choisit de devenir l'amie de Madame de Pompadour. Était-elle vraiment gentille et innocente comme le pensaient Madame du Hausset et le duc de Luynes? Ou se servait-elle de la marquise, comme le pensait Madame de la Ferté-Imbault, tout en restant en bons termes avec le parti de la reine? Ce qui est certain, c'est que la maréchale fut aussi utile à la favorite royale que celle-ci lui permit d'obtenir ce qu'elle désirait pour son mari et son frère. Sa réputation, clé de sa stratégie, lui permit de naviguer entre deux groupes opposés en préservant les faveurs de chacun. Madame de Mirepoix a réussi à cumuler toutes les méthodes utilisées par les femmes de la cour de Louis XV. Elle a su se faire apprécier et donner des preuves d'amitié à une femme très influente de la cour. Elle joua sur sa bonne réputation pour rester dans les bonnes grâces de tous ceux avec qui elle voulait tisser des liens tout en rendant sa réputation utile à la marquise de Pompadour qui devait redorer la sienne. Enfin, elle créa des réseaux complexes dont elle était le pivot dans le but d'entrer dans le jeu des courtisans qui croyaient influencer le roi pour pouvoir obtenir des faveurs précises pour les siens. Elle mobilisa

---

<sup>453</sup> *Ibid.*

<sup>454</sup> Hausset, *op. cit.*, p. 90.

les deux méthodes d'utilisation des réseaux. Elle paria sur la longévité du pouvoir de Madame de Pompadour, tout en ne tarissant pas ses liens avec le groupe de la reine. Elle fut également l'intermédiaire entre Madame de Pompadour et la reine, car cette dernière avait beaucoup d'estime pour la maréchale de Mirepoix ce qui adoucit son opinion sur la favorite. Elle fut aussi l'intermédiaire pour les hommes de sa famille. Bref, Madame de Mirepoix joua le jeu des réseaux à merveille, fit la démonstration de son pouvoir social et n'en retira que les avantages.

Dans la société de cour, les courtisans formaient des réseaux, qui pouvaient être soit complexes soit simples, fondés sur leurs relations familiales et amicales. Ils avaient pour but d'atteindre un objectif, précis ou non. Au sein de ces réseaux, les femmes utilisaient principalement deux méthodes. Elles ciblaient une femme particulièrement influente ou alors elles se positionnaient stratégiquement au sein de plusieurs réseaux. Parfois, elles utilisaient les deux méthodes ensemble. Cependant, à la base même de toute relation à la cour, la variable la plus importante était la réputation des individus. C'était le déterminant qui menait ou non à la formation d'un lien entre courtisans. Cette réputation pouvait prendre plusieurs formes. Elle pouvait être basée sur l'éthique comportementale ou encore sur l'influence qu'on croyait qu'un courtisan détenait. Les relations se construisaient selon l'importance accordée à l'une ou l'autre de ces caractéristiques. Si la vertu était la valeur la plus importante pour une courtisane, elle allait probablement choisir de bâtir des relations avec le parti de la reine. Au contraire, si l'ascension sociale avait plus d'importance, on pouvait choisir de se tourner davantage vers Madame de Pompadour. D'autres motifs pouvaient aussi entrer en jeu. Madame de La Ferté-Imbault, pour sa part, s'intéressait beaucoup aux philosophes des Lumières, qu'elle n'aimait pas, et aux relations qu'entretenaient les ministres du roi avec d'autres courtisans. Elle prenait position sur tout ce qui se passait politiquement à la cour et cela influençait sa façon de raconter les événements, mais

également les relations qu'elle choisissait d'avoir. Comme elle n'était pas d'accord avec les idées des philosophes des Lumières, elle ne voulait pas avoir de lien avec leur parti. Bref, la création de réseaux par des femmes dépendait de nombreux éléments. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la réputation de chaque individu dans la formation de réseaux, car c'était là que résidait une grosse part du pouvoir social des courtisanes.

## CONCLUSION

L'étude des mémoires féminins de la cour de Louis XV a permis de montrer que les femmes y étaient des agents tout aussi actifs que les hommes, mais de façons différentes. Elles utilisaient leur pouvoir social, soit leur capacité d'agir au sein des interactions sociales de la cour, dans le but d'obtenir de l'influence ou encore des faveurs pour elles-mêmes et leurs réseaux de sociabilité. Les femmes de la haute aristocratie n'avaient pas accès directement au pouvoir politique, contrairement aux hommes. Cette forme de pouvoir, primordiale à Versailles, siège de la monarchie et donc centre du pouvoir politique, fut beaucoup étudiée par l'entremise des mémoires masculins sur la cour. Les écrits des mémorialistes féminines offrent ainsi une nouvelle perspective sur les actions des courtisans et surtout des courtisanes. Celles-ci, jouant des rôles secondaires aux côtés des acteurs du pouvoir politique, n'en étaient pas moins importantes dans les stratégies d'ascension sociale des différents membres de leurs réseaux.

Les mémoires féminins du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été beaucoup remis en doute par les historiens et ont été souvent écartés comme choix de source du fait qu'ils ont été écrits par des femmes et qu'ils mettaient en scène des femmes. Cette position plus difficile due au genre est bien exprimée par Madame de Genlis. Bien entendu, comme les mémoires masculins, ces écrits s'attardaient aux grands moments de l'histoire et aux grands acteurs de celle-ci. Toutefois, ils ne le faisaient pas de manière aussi descriptive et analytique que les mémoires du duc de Luynes ou encore ceux du duc de Saint-Simon qui décortiquaient minutieusement le fonctionnement de la société de cour. Les mémorialistes féminines, au contraire, se donnaient une importance au cœur des événements rapportés et voulaient transmettre leur vision biaisée de ces épisodes.

Cette perspective strictement féminine jette un regard nouveau sur la façon dont évoluaient les femmes à la cour. Si la vie privée est plus valorisée à Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle, entraînant les courtisans dans une dichotomie entre sphère privée et publique, et ce tant pour les hommes que pour les femmes, celles-ci en ressentent davantage les effets. Les courtisanes, tout comme la reine, furent de plus en plus reléguées à tout ce qui avait trait à la vie privée. Cependant, elles réussirent tout de même à se servir de leur maîtrise de la sphère privée pour faire leur entrée dans la sphère publique et se tailler une place à la cour. Leur utilisation de l'espace du château, typique de cette séparation entre les deux sphères, fut très différente que celle qu'en firent les courtisans masculins. Si, pour les hommes, la cour était un lieu politique, pour les femmes, c'était d'abord un endroit de sociabilité où paraître était nécessaire pour le bon déroulement de leurs stratégies. Ainsi, ce qui était accessoire pour les hommes devenaient des outils de prédilection pour elles. Elles utilisèrent donc l'intérieur des appartements, leur côté privé, pour élaborer leurs stratégies d'ascension sociale. Les hommes, pour leur part, accordaient plus d'importance au côté politique des appartements, à leur rang dans la hiérarchie.

Louis XV conserva beaucoup d'éléments de la société de cour élaborée par son bisaïeul, continuant, mais aussi renforçant la mécanique de celle-ci. Louis XIV avait porté l'étiquette à son apogée, permettant de dicter chaque faits et gestes des membres de la cour. Louis XV eut tout autant, sinon plus, le contrôle de sa cour que Louis XIV, tout en permettant un semblant de relâchement des règles. Or, même ce laisser-aller était encadré, comme le montre le traité d'étiquette de Madame de Genlis dictant la conduite à adopter en cas de vice. Ce relâchement contrôlé rappelle le processus de civilisation du sociologue Norbert Elias<sup>455</sup>. Une fois les règles de maintien bien intégrées, il était possible de procéder à un « highly controlled decontrolling of

---

<sup>455</sup> Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.

emotional controls<sup>456</sup> ». Le règne de Louis XV ne marque donc pas le début du déclin de Versailles sur ce plan. Il s'agit plutôt de l'apogée du processus de civilisation de la noblesse en fonction des valeurs nobiliaires.

Les mémorialistes féminines, à l'instar des autres courtisanes, étaient très attachées aux valeurs traditionnelles de la noblesse. Pour ces femmes, le système monarchique était loin d'être en déclin au profit des nouvelles idées que faisaient circuler les philosophes des Lumières. Ces derniers ne représentaient qu'une infime partie de la société. Leurs idées ne faisaient donc pas encore l'unanimité, surtout dans un contexte où la société de cour était à son apogée. Les Français aimaient leur roi et la monarchie, comme l'a démontré la réaction à l'attentat de Damiens. Les courtisanes, quant à elles, voulaient préserver la société de cour comme elle était, car c'était cette société qui leur donnait un statut social sans lequel toutes leurs stratégies étaient vaines. Même la bourgeoisie voyait encore la noblesse comme un idéal à atteindre et s'efforçait de l'imiter du mieux qu'elle le pouvait. Madame de La Ferté-Imbault représente à merveille cette classe sociale visant toujours à atteindre l'ordre supérieur. La marquise, issue de la bourgeoisie et mariée à un noble, eut toute sa vie une relation conflictuelle avec sa mère, Madame Geoffrin, qui tenait un salon et était proche des philosophes. Madame de La Ferté-Imbault ne voulait qu'entrer dans la société de cour et y faire sa place. Elle n'aimait pas les fréquentations de sa mère et adopta totalement les valeurs nobiliaires, au détriment des idées des Lumières. D'ailleurs, lorsque la Révolution française arriva, Madame de La Ferté-Imbault tomba dans une profonde tristesse qui s'aggravait à mesure que la Révolution progressait. Elle mourut en 1791 de cette mélancolie. L'histoire de cette dame montre à quel point les femmes de la cour étaient attachées à leur statut nobiliaire. Pour elles, la vie à la cour était bien plus qu'une stratégie de pouvoir. C'était le fondement même de leur identité.

---

<sup>456</sup> Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 27.

Ainsi, dans le contexte de la cour et étant donné l'adoption et la volonté de préservation des valeurs traditionnelles de la noblesse par les courtisanes, le XVIII<sup>e</sup> siècle ne peut pas seulement être perçu comme le siècle des Lumières, appellation qui met d'autres aspects importants de cette période à l'arrière-plan. Bien sûr, les nouvelles idées circulaient, mais elles furent totalement rejetées par de nombreuses femmes de la noblesse qui y voyaient la perte de leur statut et du pouvoir qu'elles avaient ou qu'elles revendiquaient. Ces valeurs orientent d'ailleurs la façon dont les épisodes sont racontés dans les mémoires.

Enfin, si les mémoires du duc de Luynes s'intéressent beaucoup à la place des femmes au sein d'alliances matrimoniales ou encore de relations intimes, telles que les maîtresses royales, ces types de stratégies ne sont pas les plus discutés dans les mémoires féminins. Les écrits du duc de Saint-Simon, pour leur part, illustrent des tactiques sociales principalement utilisées par des hommes et aux visées strictement politiques. Les mémoires féminins, cependant, montrent que les femmes utilisaient ces mêmes méthodes, mais dans des stratégies bien plus longues et complexes. De plus, elles ne visaient pas nécessairement l'atteinte immédiate du pouvoir politique. Il s'agissait purement d'une expression du pouvoir social des courtisanes qui créaient des liens et formaient des réseaux dans une vision à très long terme des stratégies d'ascension sociale.

Le pouvoir social fut perfectionné par les femmes qui ont su l'adapter en fonction des événements du règne de Louis XV. Ceux-ci ont pu avoir des impacts sur la cour et sur les membres des différents réseaux. Or, ces derniers présentaient une composition variable et les femmes ont appris à jouer leurs cartes au gré des grâces et des disgrâces. Ces jeux de pouvoir ne cessèrent jamais malgré les épisodes marquants de l'histoire qui ont pu chambouler la société de cour, tels que la Fronde ou encore la Révolution française. Ces points tournant dans l'histoire de la France d'Ancien Régime mirent à l'avant-plan de grands personnages. Toutefois, derrière eux, les luttes

de pouvoir, menées par des personnages aux rôles secondaires, se sont toujours poursuivies. La Révolution française n'a pas entraîné la fin de la noblesse, comme le montre Éric Mension-Rigau dans son ouvrage sur l'évolution de la noblesse jusqu'à aujourd'hui<sup>457</sup>. La société de cour à Versailles, telle que l'aristocratie la connaissait pendant l'Ancien Régime, a changé, mais le désir de toujours gagner davantage d'influence dans les hautes sphères de la société, et le pouvoir de la réputation traversèrent le temps. La réputation était, à la cour, la clé des interactions sociales, et cela resta vrai même après la Révolution.

Mesdames Campan et de Genlis, ayant survécu à la Révolution, continuèrent de faire leur chemin dans cette société encore marquée par la hiérarchie et les luttes de pouvoir. Madame Campan ayant travaillé pour la reine Marie-Antoinette, elle craignit réellement pour sa vie pendant la Révolution. Toutefois, lorsque Napoléon Bonaparte prit le pouvoir, elle se rallia au nouveau régime et créa une maison d'éducation pour les jeunes filles. Parmi ses élèves se trouva Hortense de Beauharnais, belle-fille par alliance de Napoléon. La faveur de la mémorialiste était au comble. Cependant, lorsque le régime changea, Madame Campan tomba en disgrâce pour s'être alliée à l'empereur, ce que les Bourbons ne lui pardonnèrent jamais. Ainsi, sous Napoléon, Madame Campan avait bonne réputation, mais lors du changement de régime, la perception que les autorités avaient d'elle entraîna sa disgrâce, et ce même si elle avait conservé une profonde affection pour la monarchie des Bourbons et pour Marie-Antoinette<sup>458</sup>.

Madame de Genlis, pour sa part, vit d'abord la Révolution d'un bon œil. Elle tint un salon dans lequel elle reçut notamment Camille Desmoulins et elle rencontra parmi les plus grands révolutionnaires, tels que Robespierre. Cependant, lorsque la mort du roi fut votée, elle fut révoltée.

---

<sup>457</sup> Éric Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019, 394 p.

<sup>458</sup> Jean Chalon, « Présentation », dans Madame Campan, *Mémoires de Madame Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette*, éd. par Jean Chalon, Paris, Mercure de France, 1988, p. 9-18.

Devant la menace de la guerre, Madame de Genlis s'exila en Suisse. Lorsque Napoléon prit le pouvoir, la comtesse revint en France. Grâce à ses écrits, qu'elle publiait continuellement, elle obtint la faveur du régime en place. Madame de Genlis se rallia automatiquement à chacun des régimes pour assurer son maintien dans une position acceptable au sein de la société. Ainsi, bien qu'elle ne retrouvât jamais les grâces dont elle bénéficiait pendant l'Ancien Régime, elle sut obtenir et conserver des faveurs. Grâce à ses écrits par lesquels elle faisait circuler ses idées et sa réputation, Madame de Genlis sut naviguer à travers les remous du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>459</sup>.

Comme la réputation restait cruciale pour construire des relations, le pouvoir social qui en découlait l'était également. En effet, à la cour, la construction ou non d'une relation était déterminée par la perception que la cour avait de la personne ciblée. Que la réputation ait été bonne ou mauvaise n'était pas ce qui importait le plus, car cette vision d'autrui dépendait des individus, des valeurs de chacun, de ce qui était important ou non pour chaque personne, mais aussi pour son réseau. La réputation était la clé pour que la mécanique de cour fonctionne, car dans cet environnement, l'individu existait et se définissait par le regard que les autres posaient sur lui. C'était le moteur de toutes les relations, voire de toutes les actions des femmes à Versailles. Les mémorialistes écrivaient pour modifier leur réputation ou celles d'autres personnes, et ce, à très long terme. Les courtisanes choisissaient les valeurs qui allaient orienter le type de réputation qu'elles allaient avoir. Enfin, elles formaient des relations selon la réputation des autres courtisans. Ce fonctionnement de la société de cour réactualise le concept d'interdépendance de Norbert Elias stipulant que tous les courtisans dépendaient les uns des autres pour évoluer à la cour. La réputation se trouvait donc à la base du pouvoir social des femmes de la haute aristocratie.

---

<sup>459</sup> Didier Masseau, « Introduction », dans Félicité de Genlis, *Mémoires*, éd. par Didier Masseau, Paris, Mercure de France, 2004 (1825), p. 9-35.

L'analyse de l'utilisation du pouvoir social s'appliquerait sans doute à l'étude d'autres groupes sociaux. Les membres de la bourgeoisie, d'abord, utilisèrent indéniablement leurs relations sociales pour gravir les échelons de la hiérarchie. D'autres groupes, tels que les artisans ou même encore les paysans en firent probablement aussi une certaine utilisation. Dans une société aussi hiérarchisée que celle de la France d'Ancien Régime, les luttes de pouvoir étaient partout et la réputation était primordiale, même chez les villageois. Par exemple, si une personne était considérée comme ayant mauvaise réputation, son intégration demeurait difficile au sein du village. La société de cour avait son propre fonctionnement, mais les interactions sociales, propre de l'être humain, étaient partout. De plus, si les hommes pouvaient aussi avoir du pouvoir social, il n'en reste pas moins que cette forme de pouvoir était particulièrement adaptée au genre féminin et offre une nouvelle perspective sur l'action des femmes au sein de la société de la France d'Ancien Régime. Quant aux courtisanes, elles furent véritablement des agents actifs à Versailles dont le pouvoir social était essentiel à la mécanique de la société de cour.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources d'archives

Archives nationales de France (ANF), Fonds d'Etampes (1380-XX<sup>e</sup> siècle), 508AP/38 :  
Mémoires de Madame de La Ferté-Imbault.

### Sources publiées

ARGENSON (marquis d'). *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, éd. par E.J.B. Rathery, Paris, Librairie de la société de l'histoire de France, 1859.

BRANCAS (duchesse de). *Mémoires de la duchesse de Brancas sur Louis quinze et Mme de Châteauroux*, éd. par Louis Lacour, Paris, 1865.

CAMPAN (Madame). *Mémoires de Madame Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette*, éd. par Jean Chalon, Paris, Mercure de France, 1988.

CASTIGLIONE, Baldassare. *Le parfait courtisan et la dame de cour (traduction nouvelle de l'Italien)*. Paris, E. Loyson, 1690, 588 p. (in-12).

DE GENLIS, Félicité. *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*. Paris, Mercure de France, 1996 (1885), 125 p.

DE GENLIS, Félicité. *Mémoires inédits de Madame la comtesse de Genlis : sur le dix-huitième siècle et la révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours*. Paris, Ladvocat, 1825.

DE GENLIS, Félicité. *Mémoires*. éd. par Didier Masseur, Paris, Mercure de France, 2004 (1825), 438 p.

DE LA ROQUE DE LA LONTIÈRE, Gilles-André. *Traité de la noblesse*. Rouen, Nicolas Le Boucher et Pierre Cailloué, 1710, [20]-598 p. (in-4).

HAUSSET (Madame du). *Mémoires sur Louis XV et Madame de Pompadour*, éd. par Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, 1985.

LAURAGUAIS, L. B. *Lettres de L. B. Lauraguais à Madame de \*\*\**. Paris, Buisson, 1802, 250 p.

LUYNES (duc d'Albert de). *Mémoires sur la Cour de Louis XV, 1735-1758*, publiés par L. Dussieux et E. Soulié, Paris, Firmin-Didot frères, 1860-1865.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Paris, Flammarion, 2008, 302 p.

SAINT-SIMON (duc de). *Mémoires de Saint-Simon*, éd. par Arthur André Gabriel Michel de Boislisle, Paris, Hachette, 1879-1919.

VOLTAIRE, François-Marie Arouet. *Œuvres complètes de Voltaire*, Texte établi par Louis Moland, Paris, Garnier, 1883.

## Études

BASTIEN, Pascal. *L'exécution publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une histoire des rituels judiciaires*. Seyssel, Champ Vallon, 2006, 272 p.

BASTIEN, Pascal. *Une histoire de la peine de mort. Bourreaux et supplices 1500-1800*. Paris, éditions du Seuil, 2011, 339 p.

BAULEZ, Christian. « L'appartement de la duchesse de Châteauroux au château de Versailles », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no 7 (2004), p. 42-54.

BEAUREPAIRE, Pierre-Yves. *Échec au roi. Irrespect, contestations et révoltes dans la France des Lumières*. Paris, Belin, 2015, 333 p.

BECQUET, Hélène. « Les filles de France à Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre intégration et exclusion », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 170 (2012), p. 131-153.

BÉGUIN, Katia. *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*. Seyssel, Champ Vallon, 1999, 457 p.

BÉLY, Lucien. *La France moderne 1498-1789*. Paris, Presses universitaires de France, 2015, 694 p.

BERLY, Cécile. *Les femmes de Louis XV*. Paris, Perrin, 2018, 232 p.

BERTHIAUD, Emmanuelle (dir.). *Paroles de femmes. Rôles et image de soi dans les écrits personnels, Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Le Manuscrit, 2017, 245 p.

BESSIRE, François et Martine REID (dir.). *Madame de Genlis. Littérature et éducation*. Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, 337 p.

BESSIRE, François. « M<sup>me</sup> de Genlis ou l'«ennemie de la philosophie moderne» », dans François Bessire et Martine Reid (dir.), *Madame de Genlis. Littérature et éducation*. Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 279-289.

BLUCHE, François. *Les honneurs de la cour. Tome 1*. Paris, Les cahiers nobles, 1957.

BLUCHE, François. *Les honneurs de la cour. Tome 2*. Paris, Les cahiers nobles, 1957.

BOURQUIN, Laurent. *La noblesse dans la France moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Belin, 2002, 267 p.

BRYANT, Lawrence M. *Ceremony and the Changing Monarchy in France, 1350-1789*. Londres, Routledge, 2010, 340 p.

CAMPBELL, Peter R. « Le cardinal de Fleury ou comment devient-on le précepteur de Louis XV? », *Histoire de l'éducation*, no 132 (2011), p. 49-72.

- CANTILLON, Alain, Laurence GIAVARINI, Dinah RIBARD et Nicolas SHAPIRA (dir.). *Écriture et action. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, une enquête collective*. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2016, 290 p.
- CARRÉ, Benoît. « Femmes, pensions et autres grâces royales à la cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Kathleen Wilson Chevalier et Caroline Zum Kolk (dir.). *Femmes à la cour de France. Charges et fonctions. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 163-182.
- CHALINE, Olivier. *La France au XVIII<sup>e</sup> siècle (1715-1787)*. Paris, Belin, 2004, 327 p.
- CHALON, Jean. « Présentation », dans Madame Campan, *Mémoires de Madame Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette*, éd. par Jean Chalon, Paris, Mercure de France, 1988, p. 9-18.
- CHOLLET, Mathilde. *Être et savoir. Une ambition de femme au siècle des Lumières*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 300 p.
- CHOLLET, Mathilde. *Une ambition féminine au siècle des Lumières. Éducation et culture au château : les journaux de Mme de Marans (1719-1784)*. Thèse de doctorat, Université du Maine, 2014, 916 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET, Guy. *Le Cardinal de Fleury. Le Richelieu de Louis XV*. Paris, Éditions Payot & Rivages, 2002, 241 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET, Guy. *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle. De la Féodalité aux Lumières*. Bruxelles, Éditions complexes, 2000, 239 p.
- COMBEAU, Yves. *Le comte d'Argenson, 1696-1764 : Ministre de Louis XV*. Paris, École nationale des chartes, 1999, 534 p.
- CORTEQUISSE, Bruno. *Mesdames de France. Les filles de Louis XV*. Paris, Perrin, 2001, 365 p.
- COSANDEY, Fanny. « "La maîtresse de nos biens" : Pouvoir féminin et puissance dynastique dans la monarchie française d'Ancien Régime », *Réflexions Historiques*, vol. 32, no 2 (2006), p. 381-401.
- COSANDEY, Fanny. *La reine de France. Symbole et pouvoir*. Paris, Gallimard, 2000, 414 p.
- COSANDEY, Fanny. *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*. Paris, Gallimard, 2016, 491 p.
- COTTRET, Monique. *Choiseul. L'obsession du pouvoir*. Paris, Tallandier, 2018, 509 p.
- COUDREUSE, Anne et Catriona SETH (éd.). *Le Temps des femmes: Textes mémoriels des Lumières*. Paris, Classiques Garnier, 2014. 303 p.
- CRAVERI, Benedetta. « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 105, no 1 (2005), p. 95-109.
- CRON, Adelaïde. *Mémoires féminins de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la période révolutionnaire*.

*Enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2016, 286 p.

CRAWFORD, Katherine. *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*. Cambridge, Harvard University Press, 2004, 297 p.

CRUICKSHANKS, Evelyn Georgette (1956). *The Factions at the Court of Louis XV and the Succession to Cardinal Fleury (1737-1745)*. Thèse de doctorat, Université de Londres (non publiée), 1956, 471 p.

D'AMICO, Juan Carlos et Paolo GROSSI (dir.). *De la politesse à la politique. Recherches sur les langages du Livre du Courtisan. Actes du colloque international de l'Université de Caen Basse-Normandie*. Caen, Presses universitaires de Caen, 2001, 151 p.

DA VINHA, Mathieu. *Au service du roi. Dans les coulisses de Versailles*. Paris, Tallandier, 2015, 350 p.

DE BOUVIER, Alix. « À la cour et à la ville. Le logement des ducs et pairs à Versailles », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2017 [<http://journals.openedition.org/crcv/14493>] (page consultée le 8 décembre 2019).

DEWALD, Jonathan. *Status, Power, and Identity in Early Modern France. The Rohan Family, 1550-1715*. University Park, The Pennsylvania State University Press, 2015, 247 p.

DIDIER, Béatrice. « Mémoires et autobiographie chez Mme de Genlis », dans François Bessire et Martine Reid (dir.). *Madame de Genlis. Littérature et éducation*. Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 209-217.

DU CREST, Aurélie. *Modèle familial et pouvoir monarchique : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2002, 413 p.

DUINDAM, Jeroen. *Myths of Power. Norbert Elias and the Early Modern European Court*. Amsterdam, Amsterdam University Press, 1994, 234 p.

DUPRAT, Annie. « Les princesses dans la propagande : Marie-Antoinette au miroir des reines de France », dans Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub (dir.). *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Boréal, 2007, p. 294-311.

EL HAGE, Fadi. *Le sabordage de la noblesse. Mythe et réalité d'une décadence*. Paris, Passés Composés, 2019, 249 p.

ELIAS, Norbert. *La société de cour*. Paris, Flammarion, 2010, 330 p.

ELIAS, Norbert. *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, 301 p.

ELIAS, Norbert. *La civilisation des mœurs*. Paris, Calmann-Lévy, 1976.

FARGE, Arlette. *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Hachette, 1986, 354 p.

FARGE, Arlette. « Proximités pensables et inégalités flagrantes à Paris, XVIII<sup>e</sup> siècle », dans

Cécile Dauphin et Arlette Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 73-87.

FIGEAC, Michel. *Les noblesses en France. Du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin, 2013, 415 p.

FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard, 1975, 360 p.

FRIEDLAND, Paul. *Seeing Justice Done: The Age of Spectacular Capital Punishment in France*, Oxford, Oxford University Press, 2012, 344 p.

GAXOTTE, Pierre. « Les Mémoires de Madame du Hausset », *Académie française*, 1954, [<http://www.academie-francaise.fr/les-memoires-de-madame-du-hausset>] (page consultée le 3 mars 2019).

GODINEAU, Dominique. *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*. Aix-en-Provence, ALINEA, 1988, 420 p.

GODINEAU, Dominique. *Les femmes dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin, 2015, 306 p.

GOODMAN, Dena. *Becoming a Woman in the Age of Letters*. Ithaca, Cornell University Press, 2009, 386 p.

GOODMAN, Dena. *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*. Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994, 338 p.

GUICCIARDI, Jean-Pierre (éditeur), dans Madame du Hausset, *Mémoires sur Louis XV et Madame de Pompadour*, Paris, Mercure de France, 1985, p.177-179.

HAMON, Maurice. *Madame de La Ferté-Imbault. Philosophe et femme d'affaires à la cour de Louis XV*. Paris, Perrin et Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, 2011, 185 p.

HANAFI, Nahema. « Transmissions féminines au siècle des Lumières. Pratiques épistolaires et *agency* », dans Danièle Tosato-Rigo (éd.). *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, *Études de lettres*, vol. 1-2 (2016), p. 113-133.

HANLEY, Sarah. "Engendering the State: Family Formation and State Building in Early Modern France", *French Historical Studies*, vol. 16, no 1 (1989), p. 4-27.

HAROCHE, Claudine et Ana MONTAIA. « Éléments pour une anthropologie politique des positions et des préséances. (Types d'économies psychiques et systèmes politiques chez Norbert Elias et le duc de Saint-Simon) », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 99 (1995), p. 247-263.

HOOPER-HAMERSLEY, Rosamond. *The Hunt after Jeanne-Antoinette de Pompadour: Patronage, Politics, Art, and the French Enlightenment*. Washington DC, Lexington Books, 2011, 414 p.

HOROWSKI, Leonhard. *Au Coeur du palais. Pouvoir et carrières à la cour de France, 1661-1789*. Rennes, Presses universitaires de Rennes et Centre de recherche du Château de Versailles, 2019, 466 p.

HOROWSKI, Leonhard. “‘Such a Great Advantage for my Son’: Office-Holding and Career Mechanisms at the Court of France, 1661 to 1789”, *The Court Historian*, vol. 8, no 2 (2003), p. 125-175.

HOURS, Bernard. *La vertu et le secret. Le dauphin, fils de Louis XV*. Paris, Honoré Champion, 2006, 408 p.

HOURS, Bernard. *Louis XV et sa Cour. Le roi, l'étiquette et le courtisan*. Paris, Presses universitaires de France, 2002, 302 p.

HOURS, Bernard. *Louis XV. Un portrait*. Toulouse, Privat, 2009, 732 p.

JOUANNA, Arlette. *Le prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*. Paris, Éditions Gallimard, 2014, 333 p.

KALAS, Robert J. “Marriage, Clientage, Office Holding, and the Advancement of the Early Modern French Nobility: The Noailles Family of Limousin”, *The Sixteenth Century Journal*, vol. 27, no 2 (1996), p. 365-383.

KOLLMANN, Nancy Shields. *By Honor Bound. State and Society in Early Modern Russia*. Ithaca, Cornell University Press, 1999, 296 p.

KÜHNER, Christian. « Amitié et politique en France au Grand Siècle », dans Nicolas Leroux et Martin Wrede (dir.). *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 93-103.

KÜHNER, Christian. *L'amitié nobiliaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Représentations et pratiques d'un lien social*. Thèse de doctorat, Albert-Ludwigs-Universität et EHESS, Freiburg i. Br. et Paris 2011, 509 p.

LABATUT, Jean-Pierre. *Les ducs et pairs de France au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude sociale*. Paris, Presses universitaires de France, 1972.

LE GUILLOU, Jean-Claude. « L'appartement de Madame Sophie au château de Versailles, formation et métamorphoses 1774-1790 », *Gazette des beaux-arts*, tome 97, 1981, p. 201-218.

LE GUILLOU, Jean-Claude. « Les Appartements attiques de Louis XIV et les Petits Appartements de Louis XV à Versailles », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no 13 (2010), p. 55-143.

LE GUILLOU, Jean-Claude. « Versailles, l'ancien appartement des Bains, de la marquise de Montespan à la comtesse de Toulouse », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no 17 (2014), p. 107-134.

LE ROY LADURIE, Emmanuel. *Saint-Simon ou le système de la Cour*. Paris, Fayard, 635 p.

LEFERME-FALGUIÈRES, Frédérique. « La noblesse de cour aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. De la définition à l'autoreprésentation d'une élite », *Hypothèses*, vol. 1, no 4 (2001), p. 87-98.

LEFERME-FALGUIÈRES, Frédérique. « Le fonctionnement de la cour de Versailles », *Hypothèses*, vol. 1, no 3 (2000), p. 207-218 [<https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2000-1-page-207.htm>] (page consultée le 14 février 2020).

LEFERME-FALGUIÈRES, Frédérique. *Les courtisans : Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*. Paris, Presses universitaires de France, 2007, 314 p.

LEJEUNE, Philippe. *Le pacte autobiographique*. Paris, Éditions du Seuil, 1975, 357 p.

LEMERCIER, Claire. « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, tome 52, no 2 (2005), p. 88-112.

LEMERCIER, Claire. « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir? », *Annales de démographie historique*, vol. 1, no 109 (2005), p. 7 à 31.

LEROUX, Nicolas et Martin WREDE (dir.). *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 198 p.

LEVER, Evelyne. *Le temps des illusions. Chronique de la cour et de la ville 1715-1756*. Paris, France loisirs, 2012, 638 p.

LEVER, Evelyne. *Le crépuscule des rois. Chronique 1757-1789*. Paris, Fayard, 2013, 490 p.

LEVER, Evelyne. *Madame de Pompadour*. Paris, Perrin, 2000, 405 p.

LEVRON, Jacques. *La vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Hachette, 1965, 353 p.

LEVRON, Jacques. *Les courtisans*. Paris, Éditions du Seuil, 1960, 182 p.

LEVRON, Jacques. *Les inconnus de Versailles. Les coulisses de la Cour*. Paris, Perrin, 2009, 338 p.

LEVRON, Jacques. *Madame de Pompadour. L'amour et la politique*. Paris, France Loisirs, 1975, 319 p.

LEVRON, Jacques. *Trois sœurs pour un roi ou la Cour de Versailles au début du règne de Louis XV*. Paris, Perrin, 1982, 288 p.

LOCURATOLO, François. *Guerre et politique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Adrien Maurice de Noailles (1678-1766) soldat et homme d'État*. Paris, L'Harmattan, 2016, 265 p.

MARAL, Alexandre. *Femmes de Versailles*. Paris, Perrin, 2016, 397 p.

MASSEAU, Didier. « Introduction », dans Félicité de Genlis, *Mémoires*, éd. par Didier Masseur, Paris, Mercure de France, 2004 (1825), p. 25-28.

MAZA, Sarah C. *Servants and Masters in 18<sup>th</sup> Century France. The Uses of Loyalty*. Princeton, Princeton University Press, 1983, 368 p.

MENSION-RIGAU, Éric. *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*. Paris, Perrin, 2019, 394 p.

MORMICHE, Pascale. « Être nourrice des enfants de France à la cour (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans Kathleen Wilson-Chevalier et Caroline Zum Kolk (dir.). *Femmes à la cour de France. Charges et fonctions. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 143-161.

MOUYSSSET, Sylvie. « Quand “Je” est une femme : les spécificités d’une écriture ordinaire? », dans Sylvie Mouysset, Jean-Pierre Bradet et François-Joseph Ruggiu (dir.). *Car c’est moi que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris et Toulouse, CNRS et Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, p. 185-201.

MOUYSSSET, Sylvie. « Quand écrire, c’est faire : de la performativité des écritures de soi (Europe, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », dans Danièle Tosato-Rigo (éd.). *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, *Études de lettres*, vol. 1-2 (2016), p. 17-38.

MUCHEMBLED, Robert. *L’orgasme et l’Occident. Une histoire du plaisir du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Paris, éditions du Seuil, 2005, 382 p.

MUCHEMBLED, Robert. *La société policée. Politique et politesse en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, éditions du Seuil, 1998, 364 p.

MUCHEMBLED, Robert. *Mystérieuse Madame de Pompadour*. Paris, Fayard, 2014, 590 p.

MURATORI-PHILIP, Anne. *Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV*. Paris, Pygmalion, 2010, 31 p.

NASSIET, Michel. « Réseaux de parenté et types d’alliance dans la noblesse (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique*, 1995, p. 105-123.

NEWTON, William Ritchey. *Derrière la Façade. Vivre au château de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Perrin, 2008, 268 p.

NEWTON, William Ritchey. *L’Espace du roi. La Cour de France au château de Versailles 1682-1789*. Paris, Fayard, 2000, 591 p.

NEWTON, William Ritchey. *La petite cour. Services et serviteurs à la Cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Fayard, 2006, 662 p.

OFFEN, Karen. *The Woman Question in France, 1400-1870*. Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

PETITFILS, Jean-Christian. *Louis XV*. Paris, Perrin, 2014, 874 p.

POISSON, Georges. *Les Orléans. Une famille en quête d’un trône*. Paris, Perrin, 1999, 406 p.

POUTRIN, Isabelle et Marie-Karine SCHAUB (dir.). *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d’Europe XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Boréal, 2007, 334 p.

RAVEL, Agnès. « D’Argenson « la chèvre » et d’Argenson « la bête ». Une entaille dans le système à la maison de la noblesse française d’Ancien Régime (1718-1757) », dans Fabrice Boudjaaba et al. *Frères et sœurs du Moyen âge à nos jours Brothers and Sisters from the Middle Ages to the Present*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 561-573.

REID, Martine. « Avant-propos », dans François Bessire et Martine Reid (dir.). *Madame de Genlis. Littérature et éducation*. Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 9-14.

REID, Martine. « “Ma vie littéraire” », dans François Bessire et Martine Reid (dir.). *Madame de Genlis. Littérature et éducation*. Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 219-238.

RÉTAT, Pierre (dir.). *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris et Lyon, Éditions du CNRS et Presses Universitaires de Lyon, 1979, 439 p.

ROGISTER, John M. J. « From Louis XV to Louis XVI: Some Thoughts on the *Petits Appartements* », *Eighteenth Century Life*, vol. 17, 1993, p. 146-166.

RUGGIU, François-Joseph. « L'écriture de l'espace social dans les écrits personnels », dans Danièle Tosato-Rigo, *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, Études de lettres, vol. 1-2, 2016, p. 243-268.

SCOTT, Joan W. “Gender: A Useful Category of Historical Analysis”, *The American Historical Review*, vol. 91, no 5 (1986), p. 1053-1075.

SETH, Catriona. *La Fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Robert Laffont, 2013, 1194 p.

SOLNON, Jean-François. *Histoire de Versailles*. Paris, Perrin, 2003, 379 p.

SOLNON, Jean-François. *La cour de France*. Paris, Fayard, 1987, 649 p.

STERNBERG, Giora. *Status Interaction during the Reign of Louis XIV*. Oxford, Oxford University Press, 2016.

TOSATO-RIGO, Danièle. « Avant-propos », dans Danièle Tosato-Rigo (éd.), *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, Études de lettres, vol. 1-2, 2016, p. 7-15.

VIENNOT, Eliane. *La France, les femmes et le pouvoir. Les résistances de la société (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Paris, Perrin, 2006, 504 p.

WILSON-CHEVALIER, Kathleen et Caroline ZUM KOLK (dir.). *Femmes à la cour de France. Charges et fonctions. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, 404 p.

ZANONE, Damien. « Morale de la mémoire (sur les *Mémoires* de M<sup>me</sup> de Genlis) », dans François Bessire et Martine Reid (dir.). *Madame de Genlis. Littérature et éducation*. Mont-Saint-Agnan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 195-207.

### Ouvrages de référence

AUBERT DE LA CHESNAYE-DESBOIS, François-Alexandre. *Dictionnaire de la noblesse*. Paris, Schlesinger frères, 1863-1877.

CENTRE DE RECHERCHE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES. « Base biographique du Centre de recherche du château de Versailles », Centre de recherche du château de Versailles, 2019

[<http://www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbweb/jlbWeb>] (page consultée le 8 décembre 2019).

CHÂTEAU DE VERSAILLES. « En vidéo. De Louis XIII à la Révolution », *Versailles 3D*, [s.d.] [<http://www.versailles3d.com/fr/en-video/de-louis-xiii-a-la-revolution.html>] (page consultée le 7 février 2020).

DA VINHA, Mathieu et Raphaël MASSON. *Versailles : Histoire, dictionnaire et anthologie*. Paris, Robert Laffont, 2015, 988 p.

DE VIGUERIE, Jean. *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières 1715-1789*. Paris, Robert Laffont, 1995, 1730 p.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE DES FEMMES DE L'ANCIEN RÉGIME. « Dictionnaire des Femmes de l'ancienne France », SIEFAR, 2019 [<http://siefar.org/dictionnaire/fr/Accueil>] (page consultée le 8 décembre 2019).